

# Manuel de comptabilité publique

## Tome 2

---

1. Avant propos - Résumé
  4. Plan comptable général des budgets publics
    - Définitions par nature
  5. Directives comptables par nature
  7. Exemples comptables
  8. Directives de consolidation
    - Hôpitaux -VESKA - Forêts
  9. Classification fonctionnelle
    - Catalogue détaillé par ordre alphabétique
  10. Modèle de présentation du compte administratif
- 

édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances (Suisse)

Édition 1982

ÉDITIONS PAUL HAUPT BERNE

Ce manuel est l'édition en langue française du  
«Handbuch des Rechnungswesens der öffentlichen Haushalte»,  
Band 2, édition 1981

CIP-Kurztitelaufnahme der Deutschen Bibliothek

*Manuel de comptabilité publique*

éd. par la Conférence des Directeurs Cantonaux des Finances (Suisse).

Berne: Haupt

Dt. Ausg. u.d.T.: Handbuch des Rechnungswesens  
der öffentlichen Haushalte

NE: Konferenz der Kantonalen Finanzdirektoren

T.2. - Ed. 1982.-1982.

ISBN 3-258-03192-4

Copyright © 1982 by Paul Haupt Berne

Printed in Switzerland

# 1. Avant-propos - Résumé

## Avant-propos

En 1970, la Conférence des directeurs cantonaux des finances (ci-après la Conférence) chargea une commission - présidée par M. L. Weber, alors Conseiller d'Etat, chef du département des finances du canton d'Argovie d'élaborer un projet d'harmonisation de la comptabilité publique en Suisse. En juin 1973, la commission déposa son rapport. La Conférence soumit celui-ci à une préconsultation dont les résultats furent discutés par l'assemblée plénière extraordinaire en avril 1974. Avec quelques modifications, la Conférence accepta la conception élaborée en tant que «lignes directrices pour les travaux ultérieurs» et fixa les principes du nouveau modèle, à savoir:

- Définition uniforme du terme de dépense sur la base du seul critère de l'aliénabilité en vue de distinguer le patrimoine financier du patrimoine administratif;
- Subdivision du compte administratif en un compte de fonctionnement et un compte des investissements;
- Plan comptable uniforme;
- Harmonisation des principes de couverture en maintenant la possibilité de financements spéciaux (fonds).

Tandis que les travaux de la commission Weber avaient été limités à l'élaboration des principes d'un nouveau modèle de compte, une nouvelle commission fut chargée d'élaborer les diverses instructions techniques et les documents de référence. En novembre 1974, le comité de la Conférence mit en place cette commission technique - présidée par M. Ernst Buschor, chef de l'administration des finances du canton de Zurich - qui devait travailler dans le sens des décisions du 5 avril 1974.

Il s'avéra avant tout difficile de mettre au point une solution, pratique et satisfaisante du point de vue comptable, tenant compte de toutes les exigences possibles en la matière. En outre, les nombreuses relations existant entre le droit budgétaire, la comptabilité et la gestion financière ont impliqué l'élaboration d'un cadre juridique général. Dans ce but, la commission rédigea une loi-modèle sur les finances des cantons et des communes, concrétisant ainsi un souhait formulé à plusieurs reprises.

En septembre 1976, la commission remit son rapport à la Conférence qui décida une nouvelle préconsultation auprès des cantons, de la Confédération et des milieux intéressés. A la suite de cette procédure, le modèle proposé rencontra un large soutien. En s'inspirant des suggestions faites, la commission amenda son texte.

En date du 2 décembre 1977, la Conférence des directeurs cantonaux des finances approuva le recueil des principes du nouveau modèle de compte, dans le sens d'une recommandation aux cantons et aux communes en vue de son application. Les directives, qui sont parfois très détaillées, doivent être considérées comme des éléments de base pour l'introduction pratique du modèle et son application. La loi-modèle sur les finances doit servir de document de travail pour l'élaboration des lois budgétaires propres à chaque canton. La Conférence a de plus décidé la constitution d'un nouveau groupe de travail pour conseiller et coordonner, sur demande et en accord avec les organes compétents, les travaux d'introduction du nouveau modèle en se fondant sur des échanges d'expériences. Ce groupe devra aussi soumettre à la Conférence d'éventuels compléments au recueil sur la base des expériences pratiques et des questions qu'elle pourrait lui poser. Cette commission se compose comme suit:

D<sup>f</sup> E. Buschor, Finanzverwaltung des Kantons Zürich (Présidence, dès 1970)  
O. Bollhalder, Stadtbuchhaltung St. Gallen (dès 1974)

B. Borer, Gemeinderechnungswesen des Kantons Zürich (dès 1980)  
F. Brignoni, Finanzdirektion der Stadt Bern (dès 1979)  
K. Brönnimann, Finanzkontrolle des Kantons Bern (dès 1974)  
C. Bugnon, Directeur des Finances de la ville de Neuchâtel (dès 1974)  
G. Bürki, Finanzverwaltung der Stadt Köniz (1974-1979)  
R. Fischer, Gemeinderechnungswesen des Kantons Zürich (1974-1977)  
W. Jakob, Finanzkontrolle des Kantons St. Gallen (1978-1980)  
D<sup>f</sup> R. Jequier, Département des Finances du canton de Genève (dès 1970)  
E. Kreis, Finanzverwaltung des Kantons Thurgau (dès 1974)  
A. Locher, Finanzamt der Stadt St. Gallen (dès 1970)  
M. Müller, Gemeindeinspektorat des Kantons Aargau (dès 1974)  
E. Rondi, Segretarlo Dipartimento cantonale delle Finanze, Cantone del Ticino (dès 1974)  
J.P. Salamin, Comptabilité de l'Etat du canton du Valais (dès 1974)  
K. Schmid, Departementssekretariat des Kantons Luzern (1978/1979)  
K. Stalder, Departementssekretariat des Kantons Luzern (dès 1980)  
W. Thonney, Inspectorat des Finances de la ville de Lausanne (dès 1978)  
K. Wyrsh, Finanzverwaltung des Kantons Uri (dès 1970)  
De son côté, la commission remercie les autres collègues ayant collaboré dans les différents groupes de travail.

Cette deuxième édition du manuel est remaniée, notamment en ce qui concerne les communes. Toutefois, nous constatons avec satisfaction que la conception de base du nouveau modèle de comptabilité publique a tait ses preuves. Les compléments figurant ci-après apportent donc surtout des précisions et fournissent certains détails.

Le plan de cette deuxième édition se présente comme suit:

1. Avant-propos, résumé et lexique
2. Présentation du modèle de compte
3. Directives pour le droit budgétaire
4. Plan comptable général
5. Directives comptables par nature
6. Directives comptables par ordre alphabétique (édition allemande seulement)
7. Exemples comptables
8. Prescriptions de consolidation
9. Classification fonctionnelle
10. Modèle de présentation du compte administratif.

Le comité de la Conférence a approuvé le texte de cette deuxième édition du manuel de comptabilité publique en date du 2 juillet 1981. Il remercie les membres des commissions et plus particulièrement M. E. Buschor, pour son grand travail de conception. Il exprime aussi sa reconnaissance à MM. O. Bollhalder, R. Jequier, A. Locher et M. Müller, dont l'appui efficace a permis l'élaboration de ce modèle, ainsi que les fonctionnaires romands MM. Jequier (Genève), Cattin (Neuchâtel), Gay (Lausanne), Lehmann (Neuchâtel) et Thonney (Lausanne) pour la tâche délicate de traduction et d'adaptation en français de ce recueil.

Avec la deuxième édition de ce manuel qui tient compte des expériences faites, la Conférence dispose maintenant de l'instrument adéquat pour promouvoir une harmonisation comptable des budgets et des comptes dans les cantons et les communes, tâche réclamée depuis le siècle dernier et devenue, de plus en plus largement, un postulat des milieux politiques. Il est réjouissant de constater que ce nouveau modèle de comptabilité publique donne satisfaction aux collectivités qui l'appliquent.

La deuxième édition contient de nombreuses améliorations et des précisions pour les communes. La majorité des cantons sont, soit avancés dans l'introduction de ce modèle, soit l'appliquent déjà. D'autres ont commencé les travaux. Du côté

des communes, des progrès semblables sont enregistrés avec satisfaction. Dès lors, la Conférence contribue par cette réalisation à renforcer le fédéralisme coopératif et la collaboration intercantonale.

Conférence des directeurs cantonaux des finances

Le Président:

Lucerne, le 2 juillet 1981

C. Mugglin

## Résumé

### Historique

En Suisse, les efforts consentis en vue d'une harmonisation des comptes publics remontent au XIX<sup>e</sup> siècle. En 1878 et 1892, la Société suisse de statistique essaya de formuler des exigences minimales dans ce domaine. Il en résulta de vives controverses entre les partisans de la comptabilité camérale allemande et ceux de la comptabilité en partie double. A la fin des années 40, pratiquement en même temps, et de manière assez semblable, plusieurs cantons ont introduit un plan comptable décimal pour leurs comptes ordinaire et extraordinaire. La Confédération, qui avait également tenu jusqu'en 1949 un compte ordinaire et un compte extraordinaire, passa au système du compte financier/compte des variations de fortune/compte général. Simultanément, l'Association des fonctionnaires des finances des collectivités et entreprises publiques élaborera un plan de comptes pour les communes. Ce modèle qui se rapproche pour l'essentiel du système comptable de l'économie privée (compte des résultats) influença le système comptable appliqué aux communes, dans plusieurs cantons. Jusque vers la moitié des années 60, les trois systèmes mentionnés ci-avant furent développés et améliorés en parallèle sans qu'un dialogue intercommunal et intercantonal s'instaurât sur la nécessité d'une meilleure coordination en matière comptable, en vue de disposer de données comparables pour la planification et d'améliorer les bases de la péréquation financière inter- et intra-cantonale. Or, l'imbrication croissante entre les collectivités publiques démontra, de façon accrue vers la fin des années 60, la nécessité d'une harmonisation comptable.

En 1970, la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF) chargea une première commission d'experts - présidée par M. L. Weber, alors Conseiller d'Etat - d'établir un projet d'harmonisation des comptes publics. Elle livra en juin 1973 un rapport qui, après une préconsultation, servit de «lignes directrices pour les travaux ultérieurs... Comme la commission Weber avait traité uniquement de l'aspect conceptuel du sujet, une deuxième commission fut chargée d'élaborer les instructions nécessaires et des exemples pour l'introduction du modèle de compte. En novembre 1974, le comité de la Conférence des directeurs cantonaux des finances mit en place une commission technique de spécialistes des administrations cantonales et communales sous la présidence de M. E. Buschor, chef de l'administration des finances du canton de Zurich. Elle termina ses travaux en septembre 1976. En décembre 1977, la Conférence des directeurs cantonaux des finances approuva le modèle de compte en recommandant aux cantons et aux communes d'appliquer ce système. Cette décision implique l'utilisation de directives précisées dans ce manuel. En 1981, sur proposition de la Commission citée, la CDF a accepté la deuxième édition du manuel, complétée surtout à l'intention des communes et tenant compte des expériences positives déjà faites.

### Situation de départ: Les modèles les plus utilisés

#### Contenu du compte administratif

Le nombre et le contenu des postes comptabilisés dans le compte administratif sont très différents d'une collectivité à l'autre. Alors que les hôpitaux, les écoles, les pénitenciers, les services industriels, les usines d'incinération, les abattoirs notamment, sont parfois compris dans le compte administratif de

certaines collectivités, dans d'autres, ces établissements disposent de leur propre comptabilité d'exploitation distincte de celle du compte administratif. De plus, il convient d'ajouter que des délimitations variables existant entre les deux patrimoines, administratif et financier, réduisent sensiblement les possibilités de comparaisons. Ces dernières nécessitent dès lors souvent d'importantes transpositions statistiques, délicates et difficiles, qui ne sont possibles que dans un cadre limité.

### *Comptes ordinaire et extraordinaire*

La plupart des cantons et beaucoup de communes subdivisent le compte administratif en un compte ordinaire et un compte extraordinaire. Ce système est basé sur le principe que les dépenses financées définitivement - c'est-à-dire directement couvertes-par les recettes courantes (périodiques) figurent dans le compte ordinaire alors que les dépenses dont la couverture est postérieure ou préalable forment le compte extraordinaire. La nature des dépenses ne joue aucun rôle car le but principal de ce système réside dans la couverture directe des dépenses, soit l'autofinancement.

Certes, dans la plupart des cantons, il existe des délimitations plus ou moins fixes entre dépenses «ordinaires» et «extraordinaires». En général, la règle suivante est appliquée: les dépenses ayant le caractère d'investissements (investissements propres, subventions à des constructions ou à des communautés d'utilité publique qui dépassent par objet environ 10% du total des recettes fiscales, sont comptabilisées dans le compte extraordinaire. Cette répartition fluctue souvent en fonction de la situation financière.

Le mode d'enregistrement des subventions aux investissements de tiers est particulièrement différencié. Tandis que dans une partie des cantons, elles sont comptabilisées dans le compte ordinaire, dans d'autres- et surtout dans les communes-ces subventions figurent dans le compte extraordinaire.

L'inconvénient de ce système réside dans la comparabilité très limitée des résultats des comptes. On constate souvent une tendance à élargir ou à restreindre le domaine des dépenses extraordinaires, ce qui provoque parfois une «amélioration» ou une «détérioration. du résultat des comptes.

Le fait de s'appuyer sur un critère, variant selon la situation (pour la capacité d'autofinancement), limite nécessairement à long terme la comparabilité des données, non seulement pour la même collectivité, mais aussi pour les collectivités entre elles. Pour ces raisons, ce système du compte ordinaire/ extraordinaire n'a pas été retenu.

### *Le compte administratif en tant que compte de résultats*

Dans le système comptable communal de divers cantons, le compte administratif est tenu sous forme d'un compte de résultats. Ce modèle qui est conçu simplement se rapproche le plus possible de la comptabilité commerciale; il comprend un compte de résultats et un bilan. Les investissements et les autres dépenses ayant ce caractère sont, dans la règle, comptabilisés directement dans le bilan alors que les charges d'amortissement en découlant sont débitées au compte de résultats.

Dans la pratique, ce système est assez proche de celui du compte ordinaire et extraordinaire car, ici aussi, la notion d'investissement est souvent variable et interprétée selon la situation financière. La différence avec le système précité réside dans la renonciation à un compte extraordinaire, les postes correspondants étant comptabilisés directement dans le bilan.

Bien que ce système indique, dans le compte administratif, le taux de couverture, il présente de gros inconvénients car, pour les investissements comptabilisés dans le bilan, il n'est pas établi de budget. Les possibilités d'agir sur ce dernier sont donc limitées, particulièrement pour le pouvoir législatif. Le recours à l'emprunt pour remplir les tâches publiques n'apparaît pas dans la comptabilité, ni lors du budget, ni lors des comptes.

### *Compte financier/compte des variations de fortune/compte général*

Dans ce système, développé par la Confédération, le compte financier montre la somme des encaissements et des paiements, effectués par ou à des tiers, pour

l'accomplissement des tâches publiques (crédits de paiement). Le compte des variations de la fortune comprend les postes de délimitation des exercices, qui sont nécessaires pour l'établissement du compte général, soit les mises à l'actif et au passif, les amortissements, les provisions, etc... Ces postes sont appelés «charges et revenus comptables».

Le compte général se compose à la fois des encaissements et des paiements du compte financier ainsi que des charges et des revenus comptables du compte des variations de la fortune. Le solde qui en résulte exprime la charge nette ou le revenu net qui modifie, au bilan, le découvert ou la fortune nette. Quant à son contenu et à l'objectif ainsi visé, ce solde est identique avec celui de l'excédent de charges ou de revenus du compte de résultats. Le point central de ce système comptable est la distinction entre les opérations de caisse et les opérations comptables.

Par rapport au compte de résultats, ce système a pour avantage le fait que tous les paiements, aussi bien pour le ménage courant que pour les investissements, sont budgétisés et enregistrés dans le compte financier. Comme les montants activés au bilan sont définis d'après la notion d'investissement, le taux de couverture du compte général a une base objective et constante.

Un compte de caisse, comme le compte financier le présente, a toutefois aussi des inconvénients. L'absence de données sur les prestations internes doit particulièrement être soulignée. En général, plus une administration est grande, plus les prestations internes sont fréquemment fournies par des offices centraux: informatique, imprimés, matériel, mobilier, chauffage, constructions, notamment. Ces offices fournissent presque exclusivement leurs prestations à l'administration dont ils dépendent. Dès lors, on peut dire que, de façon variable il est vrai, plus de 10% des paiements totaux à des tiers sont, dans la règle, imputables aux prestations fournies à titre interne; ces montants, souvent élevés, devraient être connus dans les comptes récapitulatifs comme instrument de la gestion et de la politique financière.

### *Compte de fonctionnement/compte de capital*

Une étude objective et complète des possibilités implique aussi l'examen des propositions de solution figurant dans la littérature scientifique et la pratique financière d'autres pays, notamment européens. Cette comparaison offre de précieuses indications, quand bien même une reprise complète d'un modèle étranger déterminé n'est pas possible, vu la situation particulière de chaque pays des points de vue constitutionnel, historique et institutionnel.

Dans cette perspective, il est intéressant de noter que les Nations Unies, dans une recommandation sur la comptabilité publique, notamment pour les pays en voie de développement, font la constatation suivante: la majorité des Etats préfèrent une forme de système distinguant un «compte courant» et un «compte de capital» (voir ONU, Manuel de comptabilité publique, New-York, 1970, p. 51). Si l'on compare les diverses variétés de ce système en usage dans les différents pays, on constate une riche panoplie de variantes. Dans tous ces cas, cependant, il est caractéristique de noter que les dépenses de consommation et d'investissement et les recettes y relatives, forment chacune une partie du compte. Le critère déterminant pour subdiviser le compte administratif est donc la notion d'investissement.

Une étude plus minutieuse de ces solutions aboutit à la conclusion qu'une forme de ce modèle, adaptée aux conditions suisses, est aussi la plus adéquate pour les cantons et les communes. La planche no 1 le montre.

Par investissements, on entend les dépenses effectuées pour l'achat d'actifs administratifs. Ils doivent permettre de fournir des prestations nouvelles et accrues, sur plusieurs années (sous les angles quantitatif et qualitatif). Cette définition s'applique aussi aux subventions d'investissements, car elles permettent de créer des biens durables. Pour distinguer les deux parties du compte administratif, ce critère de base consommation/investissement présente les avantages suivants:

- **Adaptation aux collectivités de toute taille:** Comme le compte administratif consiste en deux comptes partiels se situant sur le même plan,

l'interprétation des résultats peut, selon les conditions économiques ou politiques existantes et l'importance de la collectivité, mettre l'accent sur le taux de couverture (compte de fonctionnement) ou sur les conditions de financement (compte des investissements). Ce modèle met donc l'accent aussi bien sur le taux de couverture que sur les modes de financement.

- **Développement du mode de penser selon les coûts:** Par l'emploi, surtout dans le compte de fonctionnement, des imputations internes entre offices, il existe un parallélisme étroit entre charge et coût. On peut donc renoncer, dans la plupart des cas, pour des raisons d'économie, à la tenue d'une comptabilité industrielle.
- **Orientation vers les décisions et la planification:** Les dépenses de consommation sont dans la règle les coûts annuels découlant des investissements. Cela vaut aussi et de façon non négligeable pour les subventions d'exploitation qui suivent souvent l'octroi de subventions d'investissements. La planification financière concerne déjà aujourd'hui essentiellement les investissements, leur préparation minutieuse, axée selon des priorités et l'adéquation des installations futures d'infrastructure avec les possibilités de financement. Cet aspect est mis en évidence dans la subdivision du compte administratif entre consommation et investissement.
- **Coordination avec les données économiques générales:** Dans la statistique économique, la distinction entre consommation et investissement est primordiale pour des raisons semblables. Le nouveau modèle de compte facilite une telle approche et permet de montrer les relations de complémentarité ou de substitution avec le secteur privé.
- **Adaptation au système comptable de l'économie privée:** Le compte d'exploitation de l'entreprise est conceptuellement identique au compte de fonctionnement. Son taux de couverture est comparable au profit (excédent de revenus) ou à la perte (excédent de charges) du compte d'exploitation et exprime la variation de la fortune nette.

### Structure et principes du nouveau modèle de compte

Le modèle de compte représente un instrument de gestion qui doit fournir une série de données pour des décisions dans les domaines administratif et économique. Pour satisfaire ces exigences, le budget et les comptes doivent être structurés en conséquence et complétés par des statistiques et des analyses. Il convient, notamment, de connaître toutes les transactions financières par centre de responsabilité et par programme, d'intégrer le budget dans une planification à moyen terme, de disposer de chiffres sur les disponibilités de la trésorerie et les autres statistiques financières et de contrôler les crédits d'engagement. Les systèmes comptables actuels manquent spécialement d'instruments pour la planification et les décisions. Au moyen du compte administratif, ces carences peuvent être en grande partie comblées, car le compte de fonctionnement (consommation) est bien distinct des investissements. Les coûts de fonctionnement de ces derniers apparaissent ainsi clairement dans le compte de fonctionnement et la planification financière, ce qui représente une aide importante à la décision lors de l'appréciation de divers projets et de la fixation de priorités.

Le nouveau modèle comptable rend aussi possibles de larges comparaisons entre collectivités. Dans un Etat chargé de fournir de nombreuses prestations, l'administration publique doit recourir davantage aux principes de gestion propres à l'économie d'entreprise. La comptabilité doit dès lors servir à améliorer les contrôles de la rationalité de la gestion et particulièrement des coûts des prestations et de leur couverture. Les modes de procéder en vigueur jusqu'à maintenant ne donnent pas en général une image complète et claire de ces coûts. Le modèle comptable permet la prise en considération différenciée de tous

les principaux facteurs internes de charge et donne une vue d'ensemble des coûts et des revenus selon les unités administratives ou les tâches. Dès lors, le mode de penser en fonction des coûts pourra être développé dans l'administration publique.

De plus, le nouveau modèle de compte facilite et complète l'intégration des données du secteur public dans les statistiques économiques générales (comptabilité nationale, analyses des mouvements de la masse monétaire, par exemple).

La mise en œuvre du modèle de compte nécessite encore des précisions car, même à l'intérieur de certaines collectivités publiques, plusieurs secteurs peuvent s'opposer aussi bien quant à leurs objectifs différents qu'en fonction de leurs modes de comptabilisation particuliers. Ces domaines ne doivent donc pas seulement être cohérents entre eux mais être répartis pour former une structure comptable claire et compréhensible. Le nouveau modèle repose pour l'essentiel sur les 10 principes suivants:

### *1 Harmonisation du droit budgétaire cantonal et communal*

Dans un Etat de droit, il est indispensable d'ancrer un système comptable sur une base juridique qui puisse sauvegarder, dans le temps et l'espace, l'harmonisation voulue. La comptabilité publique est directement touchée par des normes juridiques. Les droits budgétaires cantonaux et communaux qui font apparaître une grande variété de dispositions, reposent sur des lois qui ne concordent pas entre elles et qui révèlent des lacunes. Les directives de droit budgétaire proposent, pour toutes les collectivités, des principes harmonisés et conformes au modèle. En vue de faciliter l'introduction de la réforme, les directives élaborées peuvent être adaptées aux divers ordres juridiques cantonaux. Elles comprennent une loi-modèle pour le ménage cantonal et des thèses concordantes pour le droit budgétaire des communes. Ces deux textes sont accompagnés d'un seul commentaire afin que les cantons et les communes puissent adapter parallèlement leur législation.

Les directives comprennent des prescriptions sur la tenue de la comptabilité, l'élaboration du budget et des comptes, les tâches respectives des organes de l'administration des finances et du contrôle financier. Elles précisent les principes de la gestion financière (légalité, équilibre budgétaire, emploi ménager et judicieux des fonds, etc.) et de la comptabilité (universalité, produit brut, spécialité, échéance, etc.). Les expressions de «dépense nouvelle» et de «dépense liée» sont bien clarifiées car leur interprétation varie sensiblement dans les divers droits cantonaux et communaux. De plus, la mise en place d'un système de crédits d'engagement est recommandée. En outre, il convient de préciser la position du contrôle financier dont l'indépendance doit être renforcée, notamment en le déchargeant de tâches purement administratives-même s'il doit demeurer rattaché à un département-.

En résumé, la concordance entre les droits budgétaires cantonal et communal d'un même territoire est une condition importante de l'harmonisation de la comptabilité publique et de son bon fonctionnement.

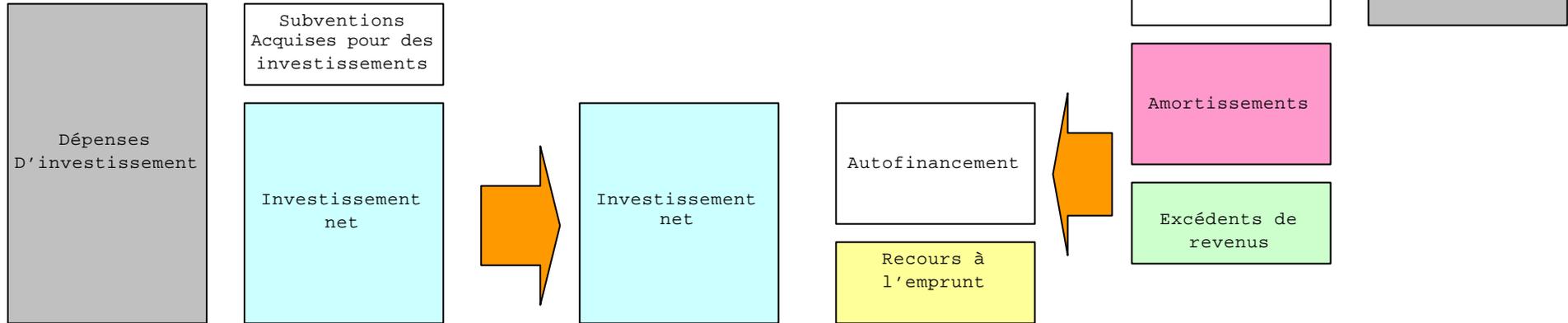
Planche no 1 : Présentation schématique du modèle de comptes

Compte d'investissement

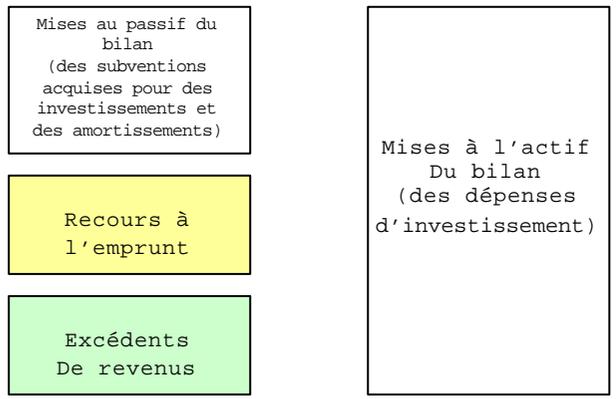
Compte de fonctionnement

1<sup>er</sup> degré  
Investissement net

2<sup>ème</sup> degré  
Financement



3<sup>ème</sup> degré  
Variations de la fortune nette



## *2. Définition uniforme de la dépense dans le compte administratif*

En droit financier on entend par dépense, l'utilisation du patrimoine financier pour remplir des tâches d'utilité publique.

A côté du flux externe de capitaux (recettes et dépenses au sens de l'économie d'entreprise), il faut aussi tenir compte des opérations financières qui sont effectuées entre les divers secteurs comptables de la même collectivité (voir planche No 2); ils forment le flux interne de capitaux, qui n'est pas sans importance. Pour l'essentiel, les secteurs comptables ci-après sont tous liés entre eux par le canal de la trésorerie:

- Compte administratif
- Patrimoine financier (disponibilités, placements) et service de la dette -  
Compte des établissements et entreprises non-autonomes
- Caisses d'assurances avec ou sans la personnalité juridique, intégrées du point de vue trésorerie
- Fondations.

Comme il ressort de la définition du droit financier, les dépenses sont liées au concept du patrimoine financier. Dans la doctrine, la séparation entre patrimoines administratif et financier a donné lieu à des critiques et certains auteurs écartent même une telle distinction. Ces adversaires estiment qu'elle est en contradiction avec les caractéristiques d'un Etat social moderne, fournisseur de prestations, et sans signification du point de vue économique. Cette argumentation méconnaît cependant la signification financière, des points de vue politique et économique, de cette distinction. Des enquêtes de l'Union des villes suisses et de l'Association des communes suisses, il résulte que, dans la règle, 5 à 30% du territoire communal est en possession des communes, en grande partie sous forme de biens du patrimoine financier. Si l'on supprimait cette distinction entre les patrimoines financier et administratif, les terrains devraient être pratiquement affectés au second. Ainsi seul le crédit pour une réalisation, sur un terrain déjà propriété de la collectivité, serait demandé, ce qui ne permettrait plus, dans de tels cas, de connaître le coût total d'un projet. Le montant limite pour le référendum financier, facultatif ou obligatoire, serait aussi passé sous jambe. Dans l'intérêt de la connaissance des coûts effectifs et de la garantie des droits populaires, cette distinction doit être maintenue mais mérite d'être uniformisée afin que le référendum financier, en tant que protection du contribuable à l'égard des charges fiscales non désirées, garde sa pleine signification.

On regroupe dans le patrimoine financier tous les biens dont la collectivité peut disposer selon les principes commerciaux. Le critère d'aliénabilité est déterminant. Des biens sont réalisables (patrimoine financier) quand ils sont cessibles sans porter atteinte à un engagement légal de droit public, c'est-à-dire sans nuire à l'accomplissement de tâches publiques.

Le patrimoine administratif comprend tous les actifs qui servent à remplir les tâches administratives fixées dans la législation. Le patrimoine administratif est caractérisé par une affectation durable pour un but prévu par le droit public.

A la différence du droit financier en usage, l'expression de «patrimoine administratif» est interprétée ici dans un sens large. Que les biens soient utilisés par l'administration proprement dite (bâtiments administratifs, hôpitaux, écoles, etc.) ou par le public (routes, ponts, etc.), cela ne joue aucun rôle; seul est déterminant le fait que les dépenses ainsi effectuées servent à créer des biens pour une utilisation future y compris les subventions aux investissements.

## *3. Subdivision du compte administratif en un compte de fonctionnement et un compte des investissements*

Tandis que le compte de fonctionnement est conçu pratiquement comme un compte de résultats, le compte des investissements s'écarte de la comptabilité commerciale dans ce sens que les opérations ne sont plus passées directement dans le bilan mais sont regroupées dans un compte propre. C'est seulement dans une deuxième

étape que les dépenses et les recettes du compte des investissements sont portées à l'actif ou au passif du bilan.

Le compte des investissements est bouclé en trois étapes. Dans le premier degré, les dépenses d'investissements sont soldées par rapport aux subventions de tiers; il en résulte l'investissement net, soit les dépenses à couvrir par les ressources propres de la collectivité. Ce solde donne, sous l'angle économique et financier, d'importantes informations sur les subventions d'investissement reçues, fixées de manière différenciée selon la péréquation financière.

Le deuxième degré de la clôture du compte des investissements confronte l'investissement net avec les amortissements et un éventuel excédent de revenus, soit l'autofinancement. Le solde fait apparaître le financement par l'emprunt des tâches publiques ou les moyens, résultant du compte administratif, à disposition pour le remboursement de dettes, voire pour effectuer des placements. Ce chiffre ne donne pas la situation globale de trésorerie mais seulement celle résultant de l'activité administrative (voir planche No 1).

Dans le troisième degré, le compte administratif est finalement bouclé et le bilan établi.

#### *4. Plan comptable général des comptes publics*

Le plan comptable général est une des parties essentielles du nouveau modèle; il représente une version du plan comptable usuel en Suisse, mais adaptée aux besoins spécifiques du secteur public. Il comprend les sept classes de comptes ci-après:

Bilan	1 Actifs
	2 Passifs
Compte de fonctionnement	3 Charges
	4 Revenus
Compte des investissements	5 Dépenses
	6 Recettes
Clôture	9 Clôture

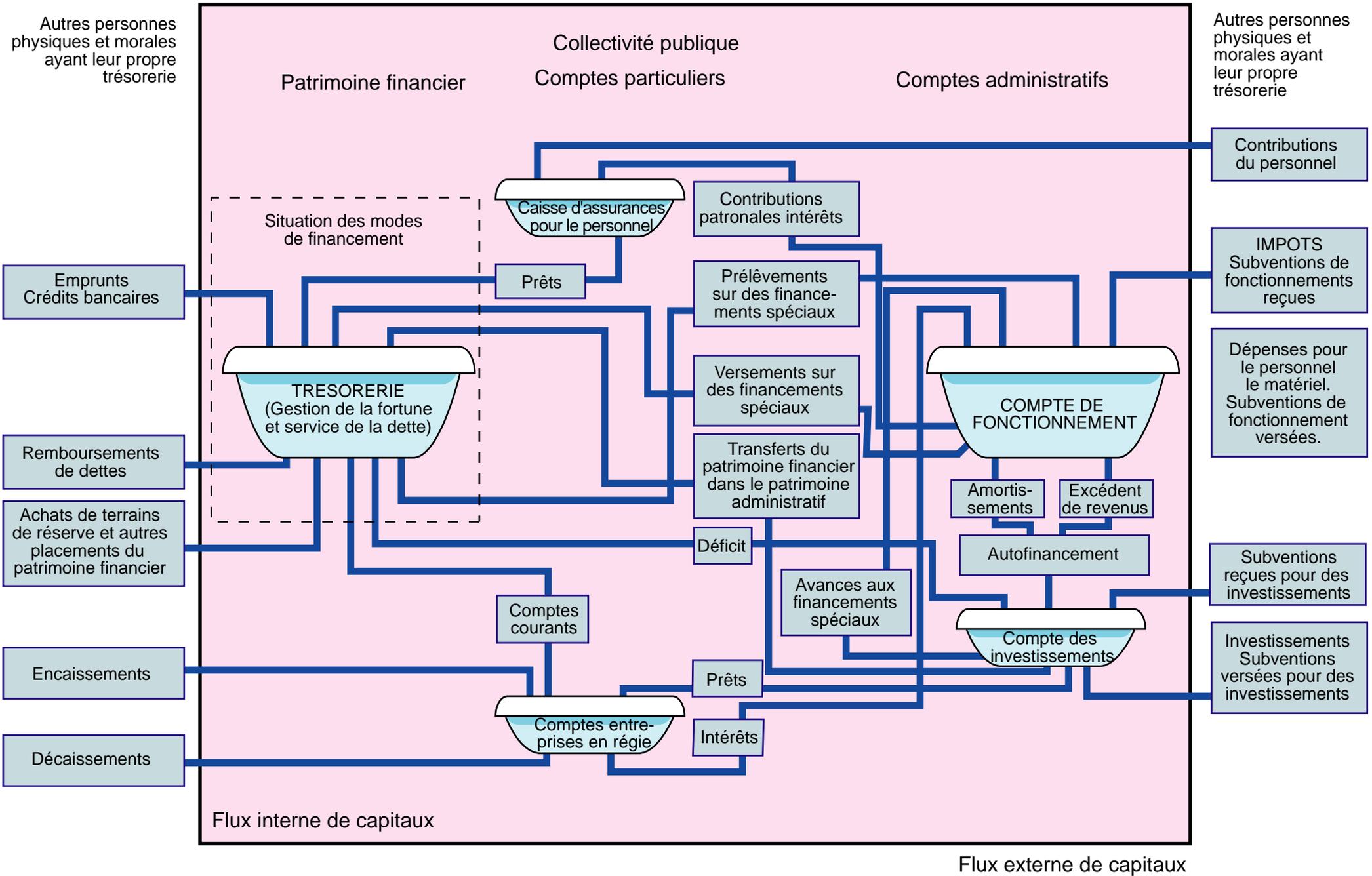
Les classes de comptes sont subdivisées selon les critères financiers et économiques en groupes de comptes (ou chapitres) à deux positions et en comptes (3 positions). Une numérotation à trois positions des comptes permet de venir à bout de nombreux besoins d'ordre pratique, pour l'économie et la statistique financières.

#### *5. Harmonisation des principes de couverture et financements spéciaux*

Les principes de couverture décrivent les règles selon lesquelles les charges sont imputables aux divers exercices comptables. Du point de vue de l'économie et de la politique financières, ils revêtent une triple importance:

- assurer un autofinancement approprié pour les investissements en vue d'éviter un endettement élevé;
- permettre la comparaison des taux de couverture des dépenses;
- stimuler le mode de penser selon les coûts et les comparaisons de prix(entre collectivités) grâce à la concordance possible, déjà citée, entre charge et coût.

# Planche No 4: Les flux de capitaux dans le modèle de comptes



Pour des raisons pratiques, il est apparu que la méthode d'amortissement selon la valeur comptable résiduelle convenait le mieux. Cette méthode qui présente l'avantage d'éviter des cartothèques volumineuses et la tenue de fichiers selon les divers types de biens, est dès lors sensiblement simplifiée. Du point de vue de la politique financière, les amortissements opérés sur la valeur comptable résiduelle sont aussi préférables: avec cette méthode, la charge d'amortissement s'accroît dans une mesure particulièrement sensible dès la réalisation d'un projet; ainsi, l'obligation de couvrir les dépenses peut exercer des effets immédiats sur le taux de l'impôt.

Sur la base de calculs considérables, un taux minimum d'amortissement de 10% (en moyenne pondérée) s'est avéré adéquat. Les fluctuations usuelles des recettes et des dépenses, se produisant dans les collectivités moyennes et grandes, sont ainsi suffisamment régulées, tout en permettant d'atteindre un taux d'autofinancement des investissements de 50 à 70%. L'endettement du secteur public se maintient dès lors dans un cadre économiquement supportable. Spécialement en période de haute conjoncture, il est possible de budgétiser des amortissements supplémentaires qui peuvent servir au remboursement des dettes; ils sont à prévoir dans le budget.

De plus, l'amortissement d'éventuels excédents de charges du compte de fonctionnement est recommandé. En renonçant à une telle opération, on masquerait, de façon indéniable, le fait que cette résorption représente une tâche nécessaire. Cependant, cet amortissement ne doit pas se réduire à une opération comptable sans consistance, conduisant à un nouvel excédent de charges. Finalement, soulignons que la création de réserves (affectées) à partir d'excédents de revenus, n'est pas autorisée car la fortune nette doit servir de réserve générale pour des excédents futurs de charges.

Dans le cadre des principes de couverture, il faut aussi régler la question des financements spéciaux que l'on appelle souvent «fonds fictifs». Le terme de fonds doit être évité car il a plusieurs contenus dans la pratique financière. L'étendue du concept va des sommes accumulées dans le cadre des financements spéciaux (par exemple l'impôt sur les véhicules à moteur pour la construction des routes) jusqu'aux fondations, soit les capitaux autonomes, administrés par la collectivité pour un but déterminé. La réforme du régime des fonds contribue principalement à accroître la transparence de la comptabilité publique, car aujourd'hui encore, sous le même terme, différentes formes de biens et de dettes sont inventoriées.

Dans le nouveau modèle, sous financements spéciaux, on entend l'affectation complète ou partielle de recettes déterminées à des tâches particulières (recettes à affectation spéciale). Les financements spéciaux ne sont créés en principe que dans des secteurs où il existe, entre la tâche à remplir et les versements directement obtenus des bénéficiaires, un lien de causalité (par exemple, taxes de stationnement-parcages).

Dans les autres cas, il convient d'éviter de tels financements car il est à craindre que des tâches soient accomplies d'après le flux probable des suppléments de recettes escomptés et non selon un ordre de priorité approprié. Les financements spéciaux doivent reposer sur une base légale particulière ou un support juridiquement équivalent qui fixe les versements et les prélèvements selon des critères clairs, identiques pour le budget et les comptes.

Les fondations et les legs sont traités de façon distincte dans le modèle. Le bilan ne contient que les avoirs ou les engagements de la collectivité à leur égard.

## **6. Classification des comptes de fonctionnement et des investissements par services et par natures**

Les centres de décision et de responsabilité doivent être clairement définis si l'on veut assurer l'évaluation, le vote et le contrôle des crédits dans un régime comptable. Comme la structure institutionnelle d'une collectivité doit tendre en premier lieu à satisfaire ses besoins économiques et politiques spécifiques - cela est fonction de la grandeur de l'administration - son unification n'est pas un objectif du modèle de compte. Ce dernier comprend donc une classification double des comptes de fonctionnement et des investissements

par centre de charges (classification organique) et selon la nature des opérations financières (plan comptable général à trois positions). Une statistique établie d'après les objectifs ou les tâches (classification fonctionnelle) complète les ventilations. Pour les communes (à l'exclusion des grandes villes), les deux premières positions de la classification fonctionnelle peuvent servir de classification organique.

### *7. Stimulation du mode de penser en fonction des coûts par le moyen des Imputations Internes des charges et des revenus*

En vue d'accroître la transparence des coûts d'un service ou d'une tâche, le modèle de compte prend aussi en considération les prestations internes échangées entre unités administratives. En imputant ainsi la charge totale et le revenu global d'un service ou d'une fonction, on obtient une meilleure connaissance du coût, de l'emploi judicieux et ménager des fonds sans omettre celle du degré d'autofinancement de divers services ou tâches. Les imputations internes sont recommandées pour autant qu'elles fournissent des précisions comptables à l'égard de tiers, sur les charges et les revenus de financements spéciaux et sur la bonne exécution des tâches. Il est possible d'imputer les intérêts, les amortissements, les charges sociales et d'autres facteurs internes d'importance.

### *8. Consolidation des comptabilités financières propres à certaines exploitations avec le compte administratif*

Divers services publics disposent, en lieu et place d'un compte administratif, d'une comptabilité financière spécifique à leur branche, représentant souvent une étape préalable à une comptabilité analytique (par exemple, hôpitaux, forêts, transports). Afin de connaître l'ensemble des dépenses et des recettes d'une collectivité, il est indiqué de consolider les chiffres d'affaires de ces établissements indépendants avec ceux du compte administratif. Dès lors, il convient d'établir des prescriptions de consolidation pour les plus importants plans comptables et pour les statistiques spéciales en usage dans les administrations publiques. De telles directives existent pour le plan comptable VESKA (hôpitaux) et pour la statistique forestière suisse, alors que d'autres devront encore être élaborées (universités, transports).

### *9. Situation statistique des modes de financement*

Des opérations financières importantes sont effectuées en dehors du compte administratif. Dès lors, il convient de regrouper, dans une situation des modes de financement uniforme et complète, toutes les opérations financières sur la base d'un compte des flux de capitaux. Ainsi, sous une forme condensée, apparaissent toutes les provenances et tous les emplois des moyens financiers d'une collectivité.

### *10. Classification statistique du compte administratif d'après les tâches (classification fonctionnelle)*

Dans l'intérêt de la clarté budgétaire ou pour l'établissement de la statistique financière suisse, une classification selon les tâches complète la classification organique. Celle-là peut aussi être utilisée à la place de celle-ci par les communes de moins de 25 000 habitants.

## **Conclusion**

La large diffusion du manuel (1<sup>re</sup> édition) est une preuve que l'harmonisation des comptabilités publiques progresse. De nombreuses collectivités ont entrepris l'introduction du système ou l'ont déjà terminée. Toutefois, pour assurer le plein succès de la réforme, de grands efforts sur les plans politique et administratif sont encore nécessaires. Cependant, ce modèle permet de disposer d'un instrument améliorant la transparence budgétaire, la qualité de la gestion par la mise à disposition d'informations nouvelles plus précises pour les pouvoirs politiques et l'administration, sans oublier des données comparables d'une collectivité à l'autre. Ainsi, de plus en plus, des systèmes comptables encore fortement imprégnés des vieilles règles camérales sont remplacés par un système orienté vers la comptabilité commerciale tenant compte des besoins

actuels de l'économie publique qui doit gérer rationnellement les moyens mis à sa disposition.

## 4. Plan comptable général<sup>1</sup>

### Bilan

#### 1 Actif

##### Patrimoine financier

##### 10 Disponibilités

Avoirs disponibles en tout temps, pouvant servir immédiatement comme moyens de paiement.

###### 100 Caisse

###### 101 Chèques postaux

###### 102 Banques

##### 11 Avoirs

Avoirs fondés sur un droit à caractère public ou privé de la collectivité envers d'autres collectivités publiques ou des privés. Il s'agit de créances qui sont, par nature, réalisables à court terme et convertibles, suivant leurs échéances, en moyens de paiement.

###### 110 Accréditifs

Comptes ouverts à des subdivisions administratives de la collectivité ou à des tiers pour leur permettre de faire face provisoirement à leurs dépenses. Après contrôle, le solde de ces comptes est porté dans le compte administratif.

###### 111 Comptes courants

Créances résultant d'opérations réciproques de règlement (sans les banques).

###### 112 Impôts à encaisser

Impôts non encore recouverts à la fin de la période comptable (Principe de l'échéance).

###### 113 Dédommagements de collectivités publiques

Dédommagements de collectivités publiques à encaisser. La contrepartie intervient dans le chapitre 45 «Dédommagements de collectivités publiques».

###### 114 Subventions de collectivités publiques

Subventions à recevoir des collectivités publiques. La contrepartie apparaît au chapitre 46 «Subventions acquises».

###### 115 Autres débiteurs

Autres créances ne figurant pas sous les rubriques 110 à 114. Les contreparties apparaissent dans les chapitres 41, 42 et 43 (Revenus du compte de fonctionnement).

###### 116 Avoirs à terme fixe

---

<sup>1</sup> Les parties 1, 2 et 3 font l'objet du tome 1.

Capitaux à court terme (moins de trois ans).

**118 Compte de liaison entre deux périodes comptables**  
Délimitation des dettes et des créances entre l'ancien et le nouvel exercice comptable (Exemple comptable: 7ème partie, chiffre 6).

**119 Autres créances**  
Créances ne figurant pas sous les rubriques 110 à 118.

## **12 Placements**

Placements du patrimoine financier. Ils peuvent être aliénés sans nuire à l'exécution des tâches publiques.

**120 Valeurs à revenu fixe**  
Valeurs portant en principe un intérêt déterminé.

**121 Actions et parts sociales**  
Placements à revenus variables n'ayant pas le caractère de participation permanente (participations permanentes: voir sous patrimoine administratif).

**122 Prêts**  
Prêts en tant que placement de capitaux ou prêts au personnel de la collectivité (autres prêts: voir sous patrimoine administratif).

**123 Immeubles**  
Biens immobiliers acquis par la collectivité à titre de placement de fonds ou, dans le cadre de sa politique immobilière, en vue d'une mise en réserve, d'échanges ou de reventes (encouragement à la construction de logements, d'implantations industrielles). On comptabilise aussi sous cette rubrique les biens immobiliers du patrimoine administratif qui ne sont plus nécessaires à l'exécution de tâches publiques (voir aussi les définitions des rubriques 424 et 427 et les exemples comptables 1 à 4, 7ème partie).

**124 Mobilier, machines, véhicules**  
Biens mobiliers qui ne sont pas affectés à l'exécution de tâches publiques.

**125 Marchandises et approvisionnements**  
Stocks dont la constitution et le maintien ne sont pas nécessaires à la collectivité. Les contreparties interviennent au débit ou au crédit des comptes de dépenses correspondants.

**129 Autres placements**  
Placements du patrimoine financier ne figurant pas sous les rubriques 120 à 125.

## **13 Actifs transitoires**

Revenus connus concernant l'exercice en cours à encaisser lors de l'exercice suivant et dépenses faites pendant l'exercice en cours mais concernant l'exercice suivant.

Il s'agit de comptes correctifs qui sont établis avant la clôture de l'exercice en cours et qui doivent être balancés au début de l'exercice suivant.

**130 Intérêts**  
Compte correctif de résultat pour les intérêts actifs courus.

- 131 Loyers, fermages et redevances de droit de superficie**  
Compte correctif de résultat pour les loyers, les fermages et les redevances de droit de superficie qui sont payés d'avance par la collectivité en tant que locataire ou qui lui sont dus en tant que propriétaire mais qui ne sont pas encore encaissés.
- 132 Assurances**  
Compte correctif de résultat pour les primes d'assurances payées d'avance et les indemnités ou ristournes à recevoir.
- 139 Autres comptes transitoires**  
Compte correctif de résultat pour les autres charges payées d'avance et pour les autres revenus à percevoir.

#### **Patrimoine administratif**

#### **14 Investissements**

Valeur comptable des biens non réalisables nécessaires à l'exécution des tâches publiques (prix d'acquisition ou de revient diminué des amortissements).

- 140 Terrains non bâtis**  
Terrains non bâtis affectés à l'exécution de tâches publiques.
- 141 Ouvrages de génie civil**  
Infrastructures indispensables à l'exécution de tâches publiques.
- 143 Terrains bâtis**  
Terrains bâtis affectés à l'exécution de tâches publiques.
- 145 Forêts**  
Les forêts sont toujours incluses dans le patrimoine administratif.
- 146 Mobilier, machines, véhicules**  
Equipements scolaires, de bureau et d'exploitation nécessaires à l'exécution de tâches publiques.
- 147 Marchandises et approvisionnements**  
Stocks obligatoires et stocks nécessaires à l'exécution de tâches publiques.
- 149 Autres biens**  
Biens matériels nécessaires à l'exécution de tâches publiques qui ne figurent pas sous les rubriques 140 à 147.

#### **15 Prêts et participations permanentes**

Prêts et participations nécessaires à l'exécution de tâches publiques. Les participations donnent à la collectivité le droit de prendre part aux décisions.

Dans les cas limites, ou lors de la ventilation de sommes globales avec certains montants de peu d'importance, c'est le principe de la prédominance qui vaut pour l'imputation.

- 151 Cantons**  
Prêts et participations aux cantons et aux institutions qu'ils financent ensemble. Ces organismes exécutent des tâches publiques et

sont partiellement ou totalement financés par des taxes ou des redevances.

**152 Communes**

Prêts et participations aux communes et aux établissements qu'elles financent en commun.

**153 Propres établissements**

Prêts et participations à des entreprises, établissements ou institutions avec ou sans personnalité juridique qui tiennent une comptabilité séparée. Sont considérés comme propres établissements ceux qui sont totalement la propriété de la collectivité publique ou lorsque celle-ci nomme leurs organes dirigeants.

**154 Sociétés d'économie mixte**

Prêts et participations à des établissements et à des sociétés d'économie mixte où les collectivités publiques détiennent la majorité du capital et où elles ont voix prépondérante dans la nomination des organes de direction.

**155 Institutions privées**

Prêts et participations à des entreprises et à des organismes dont le capital et/ou les organes sont totalement ou de manière prépondérante dominés par des privés.

**156 Personnes physiques**

Prêts à des personnes physiques résidant en Suisse et qui n'ont pas d'activité économique en rapport avec ces prêts (les prêts accordés aux propriétaires d'immeubles, locatifs ou commerciaux et aux exploitants agricoles doivent figurer sous la rubrique 155 «Institutions privées»).

**157 Etranger**

Prêts et participations à des personnes physiques ou morales dont la résidence ou le siège est à l'étranger, ainsi qu'aux organisations internationales dont le siège est en Suisse.

**16 Subventions d'investissements**

Subventions accordées par la collectivité à des tiers pour des investissements qu'elle désire promouvoir. Elles figurent donc à l'actif du bilan. Dans les cas limites, ou lors de la ventilation de sommes globales avec certains montants de peu d'importance, c'est le principe de la prédominance qui vaut pour l'imputation.

**160 Confédération**

Subventions d'investissements accordées à la Confédération et à ses établissements.

**161 Cantons**

Subventions d'investissements accordées aux cantons et aux institutions qu'ils financent ensemble. Ces organismes exécutent des tâches publiques et sont partiellement ou totalement financés par des taxes ou des redevances.

**162 Communes**

Subventions d'investissements accordées aux communes et aux établissements qu'elles financent en commun.

**163 Propres établissements**

Subventions d'investissements accordées à des entreprises, établissements ou institutions avec ou sans personnalité juridique qui tiennent une comptabilité séparée. Sont considérés comme propres établissements ceux qui sont totalement la propriété de la collectivité publique ou lorsque celle-ci nomme leurs organes dirigeants.

**164 Sociétés d'économie mixte**

Subventions d'investissements accordées à des établissements et à des sociétés d'économie mixte où les collectivités publiques détiennent la majorité du capital et où elles ont voix prépondérante dans la nomination des organes de direction.

**165 Institutions privées**

Subventions d'investissements accordées à des entreprises ou à des organismes suisses dont le capital et/ou les organes sont totalement ou de manière prépondérante dominés par des privés.

**166 Personnes physiques**

Subventions d'investissements accordées à des personnes physiques résidant en Suisse et qui n'ont pas d'activité économique en rapport avec ces subventions. (Les subventions accordées aux propriétaires d'immeubles, locatifs ou commerciaux, et aux exploitants agricoles doivent figurer sous la rubrique 165 «Institutions privées»).

**167 Etranger**

Subventions d'investissements accordées à des personnes physiques ou morales dont la résidence ou le siège est à l'étranger, ainsi qu'aux organisations internationales dont le siège est en Suisse.

**17 Autres dépenses à amortir**

Autres dépenses destinées à l'exécution de tâches publiques portées à l'actif.

**170 Expropriations**

Indemnités d'expropriation pour cause d'intérêt public.

**Financements spéciaux**

**18 Avances aux financements spéciaux**

On parle de «financement spécial», lorsque, sur la base de dispositions légales ou réglementaires, des recettes particulières sont totalement ou partiellement affectées à l'exécution d'une tâche publique. Dans le cadre de la classification institutionnelle, les charges/dépenses correspondantes sont comptabilisées dans un chapitre relatif à ce financement spécial. Dans le cas où les revenus/recettes affectés sont insuffisants pour couvrir, au cours de la période comptable, les charges/dépenses relatives au financement spécial, l'excédent des charges doit être couvert soit par la diminution des excédents de revenus antérieurs, soit par une avance de la collectivité (comptes 18), soit, le cas échéant, par ces deux solutions simultanément. (Voir aussi les comptes 28, 38 et 48 exemples comptables: 7ème partie, chiffre 5).

Plan comptable général des collectivités publiques

Bilan		Compte de fonctionnement		Compte des investissements		Clôture	
1 Actif	2 Passif	3 Charges	4 Revenus	5 Dépenses	6 Recettes	9 Clôture	
<b>Patrimoine financier</b>	<b>Engagements</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>Impôts</b>	<b>Investissements propres</b>	<b>Transfert au patrimoine financier</b>	<b>9 Compte de fonctionnement</b>	
10 Disponibilités	20 Engagements courants	300 Autorités, commissions et juges	400 Impôts sur le revenu et la fortune	500 Terrains non bâtis	600 Terrains non bâtis	91	<b>Compte des investissements</b>
100 Caisse	200 Créanciers	301 Personnel administratif et d'exploitation	401 Impôts sur le bénéfice et le capital	501 Ouvrages de génie civil	601 Ouvrages de génie civil	910	Investissement net
101 Chèques postaux	201 Dépôts	302 Personnel enseignant	402 Impôts fonciers	503 Terrains bâtis	603 Terrains bâtis	911	Financement
102 Banques	202 Réserves de crise	303 Assurances sociales	403 Impôts sur les gains en capital	505 Forêts	605 Forêts	912	Variation de fortune nette
<b>11 Avoirs</b>	203 Dédommagements à des collectivités publiques	304 Caisses de pensions et de prévoyance	404 Droits de mutation et de timbre	506 Mobilier, machines, véhicules	606 Mobilier, machines, véhicules	<b>92 Bilan</b>	
110 Accréditifs	204 Subventions à verser	305 Assurance-maladie et accidents	405 Impôts sur les successions et les donations	507 Marchandises et approvisionnements	607 Marchandises et approvisionnements	920	Bilan d'ouverture
111 Comptes courants	205 Subventions à redistribuer	306 Prestations en nature	406 Impôts sur la propriété et sur la dépense	509 Autres biens	609 Autres biens	921	Bilan de clôture
112 Impôts à encaisser	206 Comptes courants	307 Prestations aux retraités	407 Impôts sur la consommation	<b>52 Prêts et participations permanentes</b>	<b>61 Contributions de tiers</b>		
113 Dédommagements de collectivités publiques	208 Compte de liaison entre deux périodes comptables	308 Personnel temporaire	<b>41 Patentes, concessions</b>	521 Cantons	62 Remboursements de prêts et de participations permanentes		
114 Subventions de collectivités publiques	209 Autres engagements	309 Autres charges de personnel	<b>42 Revenus des biens</b>	522 Communes	621 Cantons		
115 Autres débiteurs	<b>21 Dettes à court terme</b>	<b>31 Biens, services et marchandises</b>	420 Banques	523 Propres établissements	622 Communes		
116 Avoirs à terme fixe	<b>210 Banques</b>	310 Fourniture de bureau, imprimés et matériel d'enseignement	421 Créances	524 Sociétés d'économie mixte	623 Propres établissements		
118 Compte de liaison entre deux périodes comptables	211 Collectivités publiques	311 Mobilier, machines, véhicules	422 Capitaux du patrimoine financier (sans les immeubles)	525 Institutions privées	624 Sociétés d'économie mixte		
119 Autres créances	212 Entreprises publiques autonomes	312 Eau, énergie, combustibles	423 Immeubles du patrimoine financier	526 Personnes physiques	625 Institutions privées		
<b>12 Placements</b>	213 Placements effectués par le personnel	313 Autres marchandises	424 Gains comptables sur les placements du patrimoine financier	527 Etranger	626 Personnes physiques		
120 Valeurs à revenu fixe	219 Autres dettes à court terme	314 Prestations de tiers pour l'entretien des immeubles	425 Prêts du patrimoine administratif	<b>56 Subventions accordées</b>	627 Etranger		
121 Actions et parts sociales	<b>22 Dettes à moyen et long termes</b>	315 Prestations de tiers pour l'entretien d'objets mobiliers	426 Participations permanentes du patrimoine administratif	560 Confédération	634 Facturation à des tiers		
122 Prêts	220 Emprunts hypothécaires	316 Loyers, fermages et redevances d'utilisation	427 Immeubles du patrimoine administratif	561 Cantons	631 Ouvrages de génie civil		
123 Immeubles	221 Reconnaissances de dettes	317 Dédommagements	428 Autres revenus	562 Communes	633 Terrains bâtis		
124 Mobilier, machines, véhicules	222 Bons de caisse	318 Honoraires et prestations de service	<b>43 Contributions</b>	563 Propres établissements	64 Remboursements de subventions accordées		
125 Marchandises et approvisionnements	223 Emprunts par obligations	319 Frais divers	430 Contributions de remplacement	564 Sociétés d'économie mixte	640 Confédération		
129 Autres placements	228 Dettes en monnaies étrangères	<b>32 Intérêts passifs</b>	431 Emoluments administratifs	565 Institutions privées	641 Cantons		
<b>13 Actifs transitoires</b>	229 Autres dettes à moyen et long termes	320 Engagements courants	432 Recettes hospitalières et d'établissements spécialisés, pensions	566 Personnes physiques	642 Communes		
130 Intérêts	<b>23 Engagements envers des entités particulières</b>	321 Dettes à court terme	433 Ecologies	<b>57 Subventions redistribuées</b>	643 Propres établissements		
131 Loyers, fermages et redevances de droit de superficie	230 Propres établissements	322 Dettes à moyen et long termes	434 Autres redevances d'utilisation et prestations de service	570 Confédération	644 Sociétés d'économie mixte		
132 Assurances	231 Caisses de pensions	323 Dettes envers des entités particulières	<b>44 Parts à des recettes et contributions sans affectation</b>	571 Cantons	645 Institutions privées		
139 Autres comptes transitoires	232 Caisses d'épargne	324 Autres intérêts passifs	440 Part à des recettes fédérales	572 Communes	646 Personnes physiques		
<b>Patrimoine administratif</b>	233 Fonds et fondations	<b>33 Amortissements</b>	441 Part à des recettes cantonales	573 Propres établissements	<b>665 Subventions acquises</b>		
<b>14 Investissements</b>	234 Fonds destinés à couvrir les risques matériels non assurés	330 Patrimoine financier	442 Contributions de remplacement	574 Sociétés d'économie mixte	660 Confédération		
140 Terrains non bâtis	<b>24 provisions</b>	331 Patrimoine administratif - Amortissements ordinaires	443 Recettes hospitalières et d'établissements spécialisés, pensions	575 Institutions privées	661 Cantons		
141 Ouvrages de génie civil	240 Compte de fonctionnement	332 Patrimoine administratif - Amortissements complémentaires	444 Contributions cantonales	576 Personnes physiques	662 Communes		
143 Terrains bâtis	241 Compte des investissements	333 Découvert	445 Contributions communales	<b>58 Autres dépenses à porter à l'actif</b>	663 Propres établissements		
145 Forêts	<b>25 Passifs transitoires</b>	<b>34 Parts et contributions sans affectation</b>	<b>45 Dédommagements de collectivités publiques</b>	580 Expropriations	669 Autres subventions		
146 Mobilier, machines, véhicules	250 Intérêts	340 Parts de recettes destinées à des communes	450 Confédération	<b>59 Report au bilan</b>	<b>67 Subventions à redistribuer</b>		
147 Marchandises et approvisionnements	251 Loyers, fermages et redevances de droit de superficie	341 Contributions à des communes	451 Cantons	590 Recettes	670 Confédération		
149 Autres biens	252 Assurances	<b>35 Dédommagements à des collectivités publiques</b>	452 Communes	591 Amortissements	671 Cantons		
<b>15 Prêts et participations permanentes</b>	253 Sociétés d'économie mixte	350 Confédération	<b>46 Subventions accordées</b>	<b>60 Report au bilan</b>	672 Communes		
151 Cantons	254 Autres comptes transitoires	351 Cantons	460 Confédération	600 Dépenses	673 Propres établissements		
152 Communes	<b>Financements spéciaux</b>	352 Communes	<b>46 Subventions acquises</b>	<b>68 Reprise des amortissements</b>	<b>682 Patrimoine administratif - Amortissements complémentaires</b>		
153 Propres établissements	28 Engagements envers les financements spéciaux	360 Confédération	461 Cantons	681 Patrimoine administratif - Amortissements ordinaires	683 Découvert		
154 Sociétés d'économie mixte	<b>Fortune</b>	361 Cantons	462 Communes	682 Patrimoine administratif - Amortissements complémentaires			
155 Institutions privées	29 Fortune nette	362 Communes	463 Propres établissements	683 Découvert	<b>69 Report au bilan</b>		
156 Personnes physiques		363 Propres établissements	464 Contributions cantonales		690 Dépenses		
157 Etranger		364 Sociétés d'économie mixte	465 Contributions communales				
<b>16 Subventions d'investissements</b>		365 Institutions privées	<b>45 Dédommagements de collectivités publiques</b>				
160 Confédération		366 Personnes physiques	450 Confédération				
161 Cantons		367 Etranger	451 Cantons				
162 Communes		<b>37 Subventions redistribuées</b>	452 Communes				
163 Propres investissements		370 Confédération	<b>46 Subventions acquises</b>				
164 Sociétés d'économie mixte		371 Cantons	460 Confédération				
165 Institutions privées		372 Communes	461 Cantons				
166 Personnes physiques		373 Propres établissements	462 Communes				
167 Etranger		374 Sociétés d'économie mixte	463 Propres établissements				
<b>17 Autres dépenses à amortir</b>		375 Institutions privées	464 Contributions cantonales				
170 Expropriations		376 Personnes physiques	465 Contributions communales				
<b>Financements spéciaux</b>		<b>38 Attributions aux financements spéciaux</b>	<b>45 Dédommagements de collectivités publiques</b>				
<b>18 Avances aux financements spéciaux</b>		377 Etranger	450 Confédération				
<b>Découvert</b>		<b>39 Imputations internes</b>	451 Cantons				
19 Découvert			452 Communes				
			<b>46 Subventions accordées</b>				
			460 Confédération				
			461 Cantons				
			462 Communes				
			463 Propres établissements				
			464 Contributions cantonales				
			465 Contributions communales				
			<b>47 Subventions à redistribuer</b>				
			470 Confédération				
			471 Cantons				
			472 Communes				
			473 Propres établissements				
			<b>48 Prélèvements sur les financements spéciaux</b>				
			480 Confédération				
			481 Cantons				
			482 Communes				
			483 Propres établissements				
			<b>49 Imputations internes</b>				
			490 Confédération				
			491 Cantons				
			492 Communes				
			493 Propres établissements				

## Découvert

### 19 Découvert

Le troisième degré de la clôture du compte des investissements (rubrique 912) aboutit à la variation de la fortune nette. Ce résultat est reporté au bilan. S'il s'agit d'une diminution de fortune, il convient de réduire le poste correspondant au bilan (compte 29). Au cas où cette diminution est supérieure à la fortune existant au début de la période, la différence est à enregistrer dans le présent compte 19. Reste le cas où le bilan comportait un découvert en début de période. Ce découvert sera alors augmenté de l'excédent de charges ou diminué de l'excédent de revenus de l'exercice.

## Pour mémoire

### Engagements conditionnels

Ces engagements doivent figurer au bilan sans pour autant y être comptabilisés. Il s'agit d'engagements de la collectivité en faveur de tiers, dont l'exécution n'intervient que sous certaines conditions. Le montant maximal et la nature de ces engagements sont fixés d'avance (cautions, garanties de déficit).

## 2 Passif

### Engagements

#### 20 Engagements courants

Engagements exigibles à court terme ou susceptibles de l'être, découlant notamment de livraisons, de prestations de tiers ou de l'alimentation de réserves de crise par l'économie privée.

##### 200 Créanciers

Engagements découlant de fournitures ou de prestations de tiers.

##### 201 Dépôts

Dépôts exigibles à vue administrés par la collectivité.

##### 202 Réserves de crise

Impôts bloqués qui devront être rétrocédés aux entreprises en période de crise.

##### 203 Dédommagements à des collectivités publiques

Dédommagements facturés par des collectivités publiques, mais qui n'ont pas encore été payés.

##### 204 Subventions à verser

Subventions accordées par la collectivité pour la période comptable en cours, mais qui n'ont pas encore été payées.

##### 205 Subventions à redistribuer

Subventions versées à la collectivité pour le compte de tiers, mais qui n'ont pas encore été transmises.

##### 206 Comptes courants

Engagements résultant d'opérations réciproques de règlement (sans les banques).

##### 208 Compte de liaison entre deux périodes comptables

Délimitation des dettes et des créances entre l'ancien et le nouvel exercice comptable. (Exemple comptable: 7ème partie, chiffre 6).

**209 Autres engagements**

Autres engagements ne figurant pas sous les rubriques 200 à 208.

**21 Dettes à court terme**

Comptes courants bancaires et emprunts à court terme contractés pour pallier une insuffisance temporaire de trésorerie.

**210 Banques**

Comptes courants et emprunts à court terme.

**211 Collectivités publiques**

Emprunts à court terme contractés auprès d'autres collectivités publiques.

**212 Entreprises publiques autonomes**

Emprunts à court terme contractés auprès d'entreprises publiques dotées de la personnalité juridique et extérieures à la collectivité.

**213 Placements effectués par le personnel**

Emprunts à court terme auprès du personnel.

**219 Autres dettes à court terme**

Autres emprunts à court terme ne figurant pas sous les rubriques 210 à 213.

**22 Dettes à moyen et long termes**

Dettes à moyen et à long termes destinées à financer les placements et les investissements respectivement des patrimoines financier et administratif.

**220 Emprunts hypothécaires**

**221 Reconnaissances de dettes**

Emprunts fondés sur une reconnaissance de dettes sans garantie hypothécaire.

**222 Bons de caisse**

**223 Emprunts par obligations**

**228 Dettes en monnaies étrangères**

Dettes à moyen et à long termes de toute nature qui ne sont pas libellées en francs suisses.

**229 Autres dettes à moyen et long termes**

Autres dettes à moyen et à long termes ne figurant pas sous les rubriques 200 à 223 et 228.

**23 Engagements envers des entités particulières**

Engagements envers les propres établissements de la collectivité qui tiennent une comptabilité séparée, les caisses de pensions et d'épargne, les fondations avec ou sans personnalité juridique gérées par la collectivité ainsi qu'envers le fonds destiné à couvrir les risques non assurés.

- 230 Propres établissements**  
Dettes envers les établissements dépendant de la collectivité qui tiennent une comptabilité séparée.
- 231 Caisses de pensions**  
Dettes envers les caisses de pensions du personnel.
- 232 Caisses d'épargne**  
Dettes envers les caisses d'épargne de la collectivité.
- 233 Fonds et fondations**  
Dettes de toute nature envers les fonds et fondations gérés par la collectivité.
- 234 Fonds destinés à couvrir les risques matériels non assurés**  
Les attributions à ce fonds figurent à la rubrique 319.

**24 Provisions**

Les provisions concernent des engagements existants dont le montant n'est pas encore connu avec précision. Il est nécessaire de tenir compte de ces engagements dans la détermination des charges ou des dépenses à la fin d'une période comptable.

- 240 Compte de fonctionnement**  
Provisions relatives à des charges correspondantes dans le compte de fonctionnement.
- 241 Compte des investissements**  
Provisions relatives à des dépenses correspondantes dans le compte des Investissements.

**25 Passifs transitoires**

Charges connues concernant l'exercice en cours qui seront payées lors de l'exercice suivant et recettes encaissées pendant l'exercice en cours mais qui concernent l'exercice suivant. Il s'agit de comptes correctifs qui sont établis avant la clôture de l'exercice en cours et qui doivent être balancés au début de l'exercice suivant.

- 250 Intérêts**  
Compte correctif de résultat pour les intérêts passifs courus.
- 251 Loyers, fermages et redevances de droit de superficie**  
Compte correctif de résultat pour les loyers, les fermages et les redevances de droit de superficie qui sont dus par la collectivité en tant que locataire ou qui lui ont été payés d'avance en tant que propriétaire.
- 252 Assurances**  
Compte correctif de résultat pour les primes d'assurances concernant l'exercice en cours mais qui seront payées lors de l'exercice suivant.
- 259 Autres comptes transitoires**  
Compte correctif de résultat pour les autres charges à payer et pour les autres revenus payés d'avance.

**Financements spéciaux**

**28 Engagements envers les financements spéciaux**

On parle de «financement spécial» lorsque, sur la base de dispositions légales ou réglementaires, des recettes particulières sont totalement ou partiellement affectées à l'exécution d'une tâche publique. Dans le cadre de la classification institutionnelle, les charges/dépenses correspondantes sont comptabilisées dans un chapitre relatif à ce financement spécial.

Dans le cas où les revenus/recettes affectés dépassent les charges/dépenses du financement spécial au cours de la période comptable concernée, l'excédent de revenus doit être porté soit au crédit du compte «Engagements envers les financements spéciaux» (compte 28), soit au crédit du compte «Avances aux financements spéciaux». Le cas échéant, ces deux solutions devront être pratiquées simultanément. Voir aussi les comptes 18, 38 et 48. (Exemples comptables: 7ème partie, chiffre 5).

## **Fortune**

### **29 Fortune nette**

Le troisième degré de la clôture du compte des investissements (rubrique 912) aboutit à la variation de la fortune nette. Ce résultat est reporté

au bilan. S'il s'agit d'une augmentation de fortune, il convient de réduire le cas échéant le découvert (compte 19). Au cas où le montant est supérieur au découvert existant au début de la période, la différence est à enregistrer dans le compte 29. Reste le cas où le bilan comportait une fortune nette en début de période. La fortune sera alors augmentée de l'excédent de revenus ou diminué de l'excédent de charges de l'exercice.

## **Pour mémoire**

### **Engagements conditionnels**

Ces engagements doivent figurer au bilan sans pour autant y être comptabilisés. Il s'agit d'engagements de la collectivité en faveur de tiers, dont l'exécution n'intervient que sous certaines conditions. Le montant maximal et la nature de ces engagements sont fixés d'avance (cautions, garanties de déficit).

## **Compte de fonctionnement**

### **3 Charges**

#### **30 Charges de personnel**

Charge salariale, assurances, recrutement, formation et information, avantages en nature, indemnités et primes en tous genres ayant trait aux autorités et au personnel dont le versement du salaire est assuré par la collectivité. Les allocations de renchérissement aux autorités et au personnel retraité, ainsi que la rémunération du personnel temporaire sont également considérées comme «Charges du personnel». En revanche, les dédommagements pour frais de déplacements professionnels des autorités et du personnel sont comptabilisés sous la rubrique 317 «Dédommagements».

#### **300 Autorités, commissions et juges**

Traitements, allocations et jetons de présence des membres des autorités et des tribunaux; traitements des scrutateurs ainsi que des autres personnes affectées aux bureaux de vote; jetons de présence des commissions administratives et parlementaires.

- 301 Personnel administratif et d'exploitation**  
Salaires et autres allocations du personnel.
- 302 Personnel enseignant**  
Salaires et autres allocations du personnel enseignant.
- 303 Assurances sociales**  
Contributions de l'employeur.
- 304 Caisses de pensions et de prévoyance**  
Contributions de l'employeur.
- 305 Assurance-maladie et accidents**  
Contributions de l'employeur pour l'assurance des autorités et du personnel contre la maladie et les accidents; contributions à des caisses de secours de groupements professionnels.
- 306 Prestations en nature**  
Allocations en rapport avec l'activité du personnel. Ces allocations font partie du salaire ou en sont un complément. En revanche, les frais de repas des autorités et du personnel sont comptabilisés sous la rubrique 317 «Dédommagements».
- 307 Prestations aux retraités**  
Retraites, pensions et allocations de renchérissement qui sont à la charge de la collectivité.
- 308 Personnel temporaire**  
Personnel temporaire fourni et facturé par des tiers.
- 309 Autres charges du personnel**  
Charges pour le recrutement, l'information, la formation, le perfectionnement du personnel; autres charges de personnel ne figurant pas sous les rubriques 300 à 308.

**31 Biens, services et marchandises**

Consommation de biens et services pour la période comptable considérée. Pour des raisons pratiques, peuvent être considérées comme «consommation de biens et services» les dépenses d'investissements inférieures à Fr. 50 000.- par cas. (Voir sous 2ème partie, chiffres 417 à 423). Rentrent en outre dans ce chapitre l'ensemble des prestations de service (telles que téléphones, taxes CCP, frais bancaires, travaux d'entretien, réparations, etc.) qui ne sont pas exécutées par le personnel.

**310 Fournitures de bureau, Imprimés et matériel d'enseignement**  
Fournitures de bureau et d'enseignement, imprimés, frais d'impression, de reliure et d'annonces (à l'exception des offres d'emploi qui sont comptabilisées sous la rubrique 309). Les équipements de bureau ou le matériel scolaire plus importants sont, selon leur prix et leur nature, comptabilisés sous les rubriques 311 ou 506.

**311 Mobilier, machines, véhicules**  
Équipement en mobilier, machines et véhicules dans la mesure où ils ne tombent pas dans la catégorie des dépenses d'investissements. Pour des raisons pratiques, il est cependant autorisé d'y comptabiliser les dépenses d'investissements inférieures à Fr. 50 000.par cas. (Voir sous 2ème partie, chiffres 417 à 423).

- 312 Eau, énergie, combustibles**  
Consommation d'eau, d'énergie et de combustibles. Achats destinés à la revente. Les stocks importants de combustibles existant à la fin d'une période comptable doivent figurer à l'actif du bilan, sous la rubrique 125.
- 313 Autres marchandises**  
Consommation d'autres marchandises que celles figurant sous les rubriques 310 à 312, y compris les achats destinés à la revente.
- 314 Prestations de tiers pour l'entretien des immeubles**  
Prestations de tiers pour l'entretien des immeubles bâtis et de leurs parties intégrantes, des infrastructures, des espaces verts et des aires de jeu; frais de construction et de rénovation qui ne peuvent être portés à l'actif du bilan. Les marchandises qui sont utilisées par le propre personnel pour l'entretien des immeubles, sont à enregistrer sous la rubrique 313.
- 315 Prestations de tiers pour l'entretien d'objets mobiliers**  
Prestations de tiers pour l'entretien et la réparation du mobilier, d'appareils, d'instruments, de machines, de véhicules ou d'installations, Les pièces de rechange de même que les marchandises qui sont utilisées par le propre personnel pour l'entretien des objets mobiliers sont à enregistrer sous la rubrique 313.
- 316 Loyers, fermages et redevances d'utilisation**  
Loyers, fermages, rentes foncières et autres redevances; location de véhicules, de machines et de matériel. Sous cette rubrique sont compris tous les coûts en relation avec l'objet loué, tels que conciergerie, chauffage, eau, nettoyage, pour autant que le propriétaire les inclue dans sa facture.
- 317 Dédommagements**  
Remboursement des frais de déplacement du personnel et des autorités, de même que remboursement des dépenses en relation avec l'exploitation des collègues notamment.
- 318 Honoraires et prestations de service**  
Ensemble des prestations de service qui ne sont pas assurées par le personnel de la collectivité mais par des tiers (à l'exception des charges figurant sous la rubrique 308).
- 319 Frais divers**  
Attributions au fonds destiné à couvrir les risques matériels non assurés (compte no 234) et autres dépenses qui ne figurent pas sous les rubriques 310 à 318.

**32 Intérêts passifs**

**Intérêts passifs relatifs aux engagements.**

- 320 Engagements courants**  
Intérêts relatifs aux engagements exigibles à court terme découlant notamment de livraisons ou de prestations de tiers.
- 321 Dettes à court terme**  
Intérêts relatifs aux comptes courants bancaires et aux emprunts à court terme contractés pour pallier une insuffisance temporaire de trésorerie.
- 322 Dettes à moyen et long termes**

Intérêts relatifs aux dettes à moyen et à long termes destinées à financer les placements/investissements des patrimoines financier et administratif ainsi que les subventions d'investissements.

**323 Dettes envers des entités particulières**

Intérêts relatifs aux dettes de toute nature envers les propres établissements de la collectivité qui tiennent une comptabilité séparée, les caisses de pensions et d'épargne, les fondations avec ou sans personnalité juridique gérées par la collectivité, ainsi qu'envers le fonds destiné à couvrir les risques non assurés.

**329 Autres Intérêts passifs**

Intérêts ne figurant pas sous les rubriques 320 à 323.

**33 Amortissements**

Amortissements des avoirs et des placements du patrimoine financier ainsi que des éléments du patrimoine administratif.

**330 Patrimoine financier**

Amortissements des avoirs irrécouvrables et des moins-values constatées sur la valeur comptable des placements du patrimoine financier.

**331 Patrimoine administratif - Amortissements ordinaires**

Amortissements des investissements, des prêts et des participations permanentes, des subventions d'investissements ainsi que des autres dépenses du patrimoine administratif à amortir. Ces amortissements doivent atteindre 10% au minimum de la valeur comptable de l'ensemble du patrimoine administratif.

**332 Patrimoine administratif - Amortissements complémentaires**

Part des amortissements du patrimoine administratif excédant les amortissements ordinaires. (Cette part doit figurer au budget).

**333 Découvert**

Ce compte enregistre l'amortissement budgétisé du découvert. Un amortissement complémentaire n'est effectué que dans la mesure où le résultat de l'exercice le permet.

**34 Parts et contributions sans affectation**

Part légale d'autres collectivités aux recettes particulières et autres contributions dont l'affectation est laissée au libre choix de la collectivité bénéficiaire.

**340 Parts de recettes destinées à des communes**

Parts affectées d'impôts cantonaux ou d'autres recettes.

**341 Contributions à des communes**

Contributions à des communes qui sont libres de les affecter.

**35 Dédommagements à des collectivités publiques**

Dédommagements à une collectivité publique qui se substitue partiellement ou en totalité dans l'exécution d'une tâche incombant à la propre collectivité. Le dédommagement est calculé en fonction du prix de revient.

Dans les cas limites, ou lors de la ventilation de sommes globales avec certains montants de peu d'importance, c'est le principe de la prédominance qui vaut pour l'imputation. Les charges résultant de

prestations effectuées par une collectivité publique, mais sans rapport avec l'exécution d'une tâche publique, doivent être traitées comme les prestations de tiers.

**350 Confédération**

Dédommagements versés à la Confédération et à ses établissements.

**351 Cantons**

Dédommagements versés à des cantons et à des établissements qu'ils financent ensemble (concordat).

**352 Communes**

Dédommagements versés à des communes et à des établissements qu'elles financent en commun.

**36 Subventions accordées**

Subventions de fonctionnement accordées par la collectivité à des tiers. Elles sont octroyées sans contre-prestation directe. Les subventions à l'exploitation, les couvertures de déficit, de même que les contributions de péréquation horizontale entrent également dans ce chapitre. Dans les cas limites, ou lors de la ventilation de sommes globales avec certains montants de peu d'importance, c'est le principe de la prédominance qui vaut pour l'imputation.

Les rétrocessions de subventions devenues sans objet sont à porter en déduction des charges, même si elles ont été accordées lors d'exercices précédents.

**360 Confédération**

Subventions de fonctionnement accordées à la Confédération et à ses établissements.

**361 Cantons**

Subventions de fonctionnement accordées aux cantons et aux institutions qu'ils financent ensemble. Ces organismes exécutent des tâches publiques et sont partiellement ou totalement financés par des taxes, des redevances ou des contributions de péréquation.

**362 Communes**

Subventions de fonctionnement accordées aux communes et aux établissements qu'elles financent en commun.

**363 Propres établissements**

Subventions de fonctionnement accordées à des entreprises, établissements ou Institutions avec ou sans personnalité juridique qui tiennent une comptabilité séparée. Sont considérés comme propres établissements ceux qui sont totalement la propriété de la collectivité publique ou lorsque celle-ci nomme leurs organes dirigeants.

**364 Sociétés d'économie mixte**

Subventions de fonctionnement accordées à des établissements et à des sociétés d'économie mixte où les collectivités publiques détiennent la majorité du capital et où elles ont voix prépondérante dans la nomination des organes de direction.

**365 Institutions privées**

Subventions de fonctionnement accordées à des entreprises et à des organismes dont le capital et/ou les organes sont totalement ou de manière prépondérante dominés par des privés.

**366 Personnes physiques**

Subventions de fonctionnement accordées à des personnes physiques résidant en Suisse et qui n'ont pas d'activité économique en rapport avec ces subventions. (Les subventions accordées aux propriétaires d'immeubles locatifs ou commerciaux et aux exploitants agricoles doivent figurer sous la rubrique 365 «Institutions privées»).

**367 Etranger**

Subventions de fonctionnement accordées à des personnes physiques ou morales dont la résidence ou le siège est à l'étranger, ainsi qu'aux organisations internationales dont le siège est en Suisse.

**37 Subventions redistribuées**

Subventions de fonctionnement provenant d'une collectivité et destinées à d'autres collectivités ou à des tiers. Les recettes correspondantes sont comptabilisées dans les comptes 47. A la fin de la période comptable, les totaux des comptes 37 et 47 doivent être égaux.

Dans les cas limites, ou lors de la ventilation de sommes globales avec certains montants de peu d'importance, c'est le principe de la prédominance qui vaut pour l'imputation.

**370 Confédération**

Subventions de fonctionnement redistribuées à la Confédération et à ses établissements.

**371 Cantons**

Subventions de fonctionnement redistribuées aux cantons et aux institutions qu'ils financent ensemble. Ces organismes exécutent des tâches publiques et sont partiellement ou totalement financés par des taxes ou des redevances.

**372 Communes**

Subventions de fonctionnement redistribuées aux communes et aux établissements qu'elles financent en commun.

**373 Propres établissements**

Subventions de fonctionnement redistribuées à des entreprises, établissements ou Institutions avec ou sans personnalité juridique qui tiennent une comptabilité séparée. Sont considérés comme propres établissements ceux qui sont totalement la propriété de la collectivité publique ou lorsque celle-ci nomme leurs organes dirigeants.

**374 Sociétés d'économie mixte**

Subventions de fonctionnement redistribuées à des établissements et à des sociétés d'économie mixte où les collectivités publiques détiennent la majorité du capital et où elles ont voix prépondérante dans la nomination des organes de direction.

**375 Institutions privées**

Subventions de fonctionnement redistribuées à des entreprises et à des organismes dont le capital et/ou les organes sont totalement ou de manière prépondérante dominés par des privés.

**376 Personnes physiques**

Subventions de fonctionnement redistribuées à des personnes physiques résidant en Suisse et qui n'ont pas d'activité économique en rapport avec ces subventions. (Les subventions redistribuées aux

propriétaires d'immeubles locatifs ou commerciaux et aux exploitants agricoles doivent figurer sous la rubrique 375 «Institutions privées»).

### **38 Attributions aux financements spéciaux**

On parle de «financement spécial» lorsque, sur la base de dispositions légales ou réglementaires, des recettes particulières sont totalement ou partiellement affectées à l'exécution d'une tâche publique. Dans le cadre de la classification institutionnelle, les charges/dépenses correspondantes sont comptabilisées dans un chapitre relatif à ce financement spécial. Dans le cas où, au cours de la période comptable, la charge relative au financement spécial est inférieure aux recettes affectées, l'excédent de recettes sera soit viré à un compte d'engagement ouvert à cet effet, soit porté en déduction totale ou partielle de l'avance faite par la collectivité. Cette écriture, destinée à égaliser les charges et revenus des financements spéciaux, intervient par le débit du compte de fonctionnement (compte no 38) et le crédit du compte correspondant au bilan (no 18 et/ou 28). (Voir aussi les comptes 18, 28 et 48) - Exemples comptables: 7ème partie, chiffre 5.

### **39 Imputations Internes**

Dans le cadre de la classification institutionnelle du compte de fonctionnement, des imputations internes sont effectuées entre les différentes subdivisions administratives. Les imputations internes sont portées au débit de ce chapitre. A la fin de la période comptable, ces sommes doivent correspondre à celles créditées au chapitre 49.

## **4 Revenus**

### **40 Impôts**

Impôts classés par nature (y compris amendes pour soustraction). Les répartitions d'impôts sont à porter en augmentation ou en diminution des revenus.

#### **400 Impôts sur le revenu et la fortune**

Impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques. Les personnes morales, telles que les associations et les fondations, qui ont le statut fiscal des personnes physiques, entrent également sous cette rubrique.

#### **401 Impôts sur le bénéfice et le capital**

Impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales.

#### **402 Impôts fonciers**

Impôts périodiques particuliers sur la propriété foncière.

#### **403 Impôts sur les gains en capital**

Impôts sur les gains Immobiliers ainsi que sur les plus-values réalisées sur les papiers-valeurs.

#### **404 Droits de mutation et de timbre**

Impôts sur les transactions immobilières, timbre d'émission et de négociation de papiers-valeurs, droit de timbre sur les quittances de primes d'assurance, droits de timbre cantonaux.

#### **405 Impôts sur les successions et donations**

Impôts sur les successions, les legs et les donations.

**406 Impôts sur la propriété et sur la dépense**  
Impôts cantonaux ou communaux sur la propriété de biens particuliers et sur la dépense.

**407 Impôts sur la consommation**  
Impôts fédéraux sur la création, la fabrication, la livraison et les transactions de marchandises.

**41 Patentes, concessions**

Recettes des régales, monopoles, patentes et concessions.

**42 Revenus des biens**

Intérêts actifs, revenus des biens mobiliers et immobiliers des patrimoines financier et administratif, bénéfiques des établissements autonomes ou non.

**420 Banques**  
Intérêts actifs sur les comptes courants et placements à vue (voir rubrique 102).

**421 Créances**  
Intérêts actifs sur les comptes courants (sans les banques) et les créances. Les intérêts moratoires y figurent également. (Voir rubriques 111 à 119).

**422 Capitaux du patrimoine financier (sans les immeubles)**  
Intérêts actifs et bénéfiques sur les placements du patrimoine financier (voir les rubriques 120 à 122).

**423 Immeubles du patrimoine financier**  
Loyers, fermages et redevances de droit de superficie des immeubles du patrimoine financier (voir rubrique 123).

**424 Gains comptables sur les placements du patrimoine financier**  
Gains comptables correspondant à la différence entre la valeur comptable et le prix de vente des biens du patrimoine financier. (Exemples comptables: 7ème partie, chiffres 1, 3 et 4).

**425 Prêts du patrimoine administratif**  
Intérêts actifs sur les prêts du patrimoine administratif (voir chapitre 15).

**426 Participations permanentes du patrimoine administratif**  
Revenus des participations permanentes du patrimoine administratif, y compris le bénéfice des propres établissements (voir compte 15).

**427 Immeubles du patrimoine administratif**  
Loyers, fermages, redevances de droit de superficie et autres revenus des immeubles du patrimoine administratif. Il ne peut y avoir de gains comptables sur la vente de biens du patrimoine administratif, ces derniers devant être transférés avant la vente, à leur valeur comptable, dans le patrimoine financier. Les gains comptables sur les placements du patrimoine financier sont enregistrés sous la rubrique 424 (voir rubrique 424 et compte 60).

**429 Autres revenus**  
Autres revenus des patrimoines financier et administratif qui ne figurent pas sous les rubriques 420 à 427.

### 43 Contributions

Revenus résultant des prestations et livraisons effectuées par la collectivité pour des tiers, ainsi que les recettes provenant des amendes, des dédommagements et des prestations effectuées par la collectivité pour ses propres investissements.

#### 430 Contributions de remplacement

Contributions destinées à compenser l'exemption partielle ou totale d'un service qu'un tiers est censé rendre à la collectivité.

#### 431 Emoluments administratifs

Emoluments administratifs ou d'utilisation que la collectivité perçoit dans le cadre de sa souveraineté administrative.

#### 432 Recettes hospitalières et d'établissements spécialisés, pensions

Facturation des prestations médicales et des soins aux patients. Frais de pensions du personnel, des prisonniers et des écoliers.

#### 433 Ecolages

Participation de privés aux frais d'instruction et de perfectionnement des élèves et des étudiants. (Pour les participations versées par d'autres collectivités publiques, voir compte 45).

#### 434 Autres redevances d'utilisation et prestations de service

Taxes relatives à l'utilisation particulière d'équipements publics. Recettes provenant de la facturation de prestations de service.

#### 435 Ventes

Recettes provenant de la vente de matériaux, de marchandises, d'énergie, de mobilier, de machines, d'outillage, de véhicules et d'installations dont le montant de l'achat avait été porté au débit du compte de fonctionnement (rubriques 310 à 313). En cas de vente, les biens du patrimoine administratif figurant au bilan sont préalablement transférés au patrimoine financier (compte 12) à leur valeur comptable. Le bénéfice éventuel doit apparaître sous la rubrique 424, qui comprend également les gains comptables réalisés lors de l'aliénation de biens du patrimoine financier.

#### 436 Dédommagements de tiers

Pour garantir le principe du produit brut, il est nécessaire de comptabiliser les remboursements de frais comme des recettes et non pas de les déduire de la charge correspondante. Cette charge, remboursée partiellement ou totalement, a pu être débitée dans le compte de fonctionnement lors d'une période comptable antérieure.

#### 437 Amendes

Recettes provenant des différentes catégories d'amendes (amendes pour soustractions d'impôt exceptées).

#### 438 Prestations effectuées par le personnel de la collectivité pour ses investissements

Prestations effectuées par la collectivité et prélèvement de marchandises sur ses propres stocks pour des investissements dont la contrepartie figure au compte des investissements (compte 50).

#### 439 Autres contributions

Autres contributions qui ne figurent pas sous les rubriques 430 à 438.

#### **44 Parts à des recettes et contributions sans affectation**

Part légale au produit de certaines contributions encaissées par d'autres collectivités publiques ainsi que subventions pour lesquelles aucune affectation n'est imposée.

Les parts aux recettes grevées d'affectation doivent figurer sous le chapitre .Subventions acquises...

Le principe du produit brut doit être respecté par la collectivité qui perçoit la contribution.

##### **440 Parts à des recettes fédérales**

Parts cantonales sans affectation à des recettes fédérales.

##### **441 Parts à des recettes cantonales**

Parts communales sans affectation à des recettes cantonales.

##### **444 Contributions cantonales**

Contributions cantonales à des communes qui sont libres de les affecter.

#### **45 Dédommagements de collectivités publiques**

Dédommagements versés par une collectivité tierce pour laquelle la propre collectivité se substitue partiellement ou totalement dans l'exécution d'une tâche. Le dédommagement est calculé en fonction du prix de revient.

Dans les cas limites, ou lors de la ventilation de sommes globales avec certains montants de peu d'importance, c'est le principe de la prédominance qui vaut pour l'imputation. Les revenus provenant de prestations effectuées pour une collectivité publique, mais sans rapport avec l'exécution d'une tâche publique, doivent être traités comme les prestations à des tiers (compte 43).

##### **450 Confédération**

Dédommagements versés par la Confédération et par ses établissements.

##### **451 Cantons**

Dédommagements versés par des cantons et par des établissements qu'ils financent ensemble (concordat).

##### **452 Communes**

Dédommagements versés par des communes et par des établissements qu'elles financent en commun.

#### **46 Subventions acquises**

Subventions de fonctionnement acquises à la collectivité en vue d'une affectation déterminée. Elles sont accordées sur la base de dispositions légales.

##### **460 Confédération**

Subventions de fonctionnement acquises de la Confédération et de ses établissements.

##### **461 Cantons**

Subventions de fonctionnement acquises des cantons et des institutions qu'ils financent ensemble. Ces organismes exécutent des

tâches publiques et sont partiellement ou totalement financés par des taxes ou des redevances.

**462 Communes**

Subventions de fonctionnement acquises des communes et des établissements qu'elles financent en commun de même que contributions reçues dans le cadre de la péréquation financière.

**463 Propres établissements**

Subventions de fonctionnement acquises des entreprises, établissements ou institutions avec ou sans personnalité juridique qui tiennent une comptabilité séparée. Sont considérés comme propres établissements ceux qui sont totalement la propriété de la collectivité publique ou lorsque celle-ci nomme leurs organes dirigeants.

**469 Autres subventions**

Autres subventions de fonctionnement acquises à la collectivité.

**47 Subventions à redistribuer**

Subventions de fonctionnement provenant d'une collectivité et destinées à d'autres collectivités ou à des tiers. Les charges correspondantes sont comptabilisées dans le compte 37, A la fin de la période comptable, les totaux des comptes 37 et 47 doivent être égaux. L'imputation comptable s'effectue en fonction de la provenance des subventions.

**470 Confédération**

Subventions de fonctionnement à redistribuer provenant de la Confédération et de ses établissements. Leur redistribution intervient sous le compte 37.

**471 Cantons**

Subventions de fonctionnement à redistribuer provenant des cantons et des institutions qu'ils financent ensemble. Ces organismes exécutent des tâches publiques et sont partiellement ou totalement financés par des taxes ou des redevances. Leur redistribution intervient sous le compte 37.

**472 Communes**

Subventions de fonctionnement à redistribuer provenant des communes et des établissements qu'elles financent en commun. Leur redistribution intervient sous le compte 37.

**473 Propres établissements**

Subventions de fonctionnement à redistribuer provenant des entreprises, établissements ou institutions avec ou sans personnalité juridique qui tiennent une comptabilité séparée. Sont considérés comme propres établissements ceux qui sont totalement la propriété de la collectivité publique ou lorsque celle-ci nomme leurs organes dirigeants. Leur redistribution intervient sous le compte 37.

**48 Prélèvements sur les financements spéciaux**

On parle de «financement spécial» lorsque, sur la base de dispositions légales ou réglementaires, des recettes particulières sont totalement ou partiellement affectées à l'exécution d'une tâche publique. Dans le cadre de la classification institutionnelle, les charges/dépenses correspondantes sont comptabilisées dans un chapitre relatif à ce financement spécial.

Dans le cas où, au cours de la période comptable, la charge relative au financement spécial est supérieure aux recettes affectées, l'excédent de charge sera couvert soit par prélèvement au compte d'engagement constitué par des excédents de recettes antérieures, soit par l'ouverture d'un compte d'avance. Cette écriture, destinée à égaliser les charges et revenus des financements spéciaux, intervient par le débit du compte correspondant du bilan (no 18 et/ou 28) et par le crédit du compte de fonctionnement (compte no 48) (voir aussi les comptes 18, 28 et 38 - Exemples comptables: 7ème partie, chiffre 5).

#### **49 Imputations internes**

Dans le cadre de la classification institutionnelle du compte de fonctionnement, des imputations internes sont effectuées entre les différentes subdivisions administratives. Les imputations internes sont portées au crédit de ce chapitre. A la fin de la période comptable, ces sommes doivent correspondre à celles débitées au compte 39.

## **Compte des investissements**

### **5 Dépenses**

#### **50 Investissements propres**

Dépenses d'investissements pour l'acquisition ou la création de biens nécessaires à l'exécution de tâches publiques. Ces dépenses seront portées à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (débit des rubriques 140 à 149 par le crédit de la rubrique 690). Pour des raisons pratiques, il est autorisé de comptabiliser sous la rubrique 311 du compte de fonctionnement les dépenses d'investissements inférieures à Fr. 50 000. par cas (voir chiffres 417 à 423, 1<sup>ère</sup> partie).

##### **500 Terrains non bâtis**

Dépenses d'investissements pour des terrains non bâtis affectés à l'exécution de tâches publiques.

##### **501 Ouvrages de génie civil**

Dépenses d'investissements pour des infrastructures indispensables à l'exécution de tâches publiques.

##### **503 Terrains bâtis**

Dépenses d'investissements pour des terrains bâtis affectés à l'exécution de tâches publiques.

##### **505 Forêts**

Les dépenses d'investissements relatives aux forêts sont toujours incluses dans le patrimoine administratif.

##### **506 Mobilier, machines, véhicules**

Dépenses d'investissements pour des équipements scalaires, de bureau et d'exploitation nécessaires à l'exécution de tâches publiques.

##### **507 Marchandises et approvisionnements**

Dépenses d'investissements pour les stocks obligatoires, ainsi que pour les stocks nécessaires à l'exécution de tâches publiques.

##### **509 Autres biens**

Dépenses d'investissements pour les biens matériels nécessaires à l'exécution de tâches publiques qui ne figurent pas sous les rubriques 500 à 507.

## **52 Prêts et participations permanentes**

Dépenses d'investissements pour des prêts et des participations nécessaires à l'exécution des tâches publiques. Ces dépenses sont portées à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (débit des rubriques 151 à 157 par le crédit de la rubrique 690).

Dans les cas limites, ou lors de la ventilation de sommes globales avec certains montants de peu d'importance, c'est le principe de la prédominance qui vaut pour l'imputation.

### **521 Cantons**

Dépenses d'investissements sous forme de prêts et participations aux cantons et aux institutions qu'ils financent ensemble. Ces organismes exécutent des tâches publiques et sont partiellement ou totalement financés par des taxes ou des redevances.

### **522 Communes**

Dépenses d'investissements sous forme de prêts et participations aux communes et aux établissements qu'elles financent en commun.

### **523 Propres établissements**

Dépenses d'investissements sous forme de prêts et participations à des entreprises, établissements ou institutions avec ou sans personnalité juridique qui tiennent une comptabilité séparée. Sont considérés comme propres établissements ceux qui sont totalement la propriété de la collectivité publique ou lorsque celle-ci nomme leurs organes dirigeants.

### **524 Sociétés d'économie mixte**

Dépenses d'investissements sous forme de prêts et participations à des établissements et à des sociétés d'économie mixte où les collectivités publiques détiennent la majorité du capital et où elles ont voix prépondérante dans la nomination des organes de direction.

### **525 Institutions privées**

Dépenses d'investissements sous forme de prêts et participations à des entreprises et à des organismes suisses dont le capital et/ou les organes sont totalement ou de manière prépondérante dominés par des privés.

### **526 Personnes physiques**

Dépenses d'investissements sous forme de prêts à des personnes physiques résidant en Suisse et qui n'ont pas d'activité économique en rapport avec ces subventions. (Les prêts accordés aux propriétaires d'immeubles locatifs ou commerciaux et aux exploitants agricoles doivent figurer sous la rubrique 525 «Institutions privées».)

### **527 Etranger**

Dépenses d'investissements sous forme de prêts et participations à des personnes physiques ou morales dont la résidence ou le siège est à l'étranger, ainsi qu'aux organisations internationales dont le siège est en Suisse.

## **56 Subventions accordées**

Subventions d'investissements accordées par la collectivité à des tiers. Elles s'effectuent sans contre-prestation. Ces dépenses sont portées à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (débit des rubriques 160 à 167 par le crédit de la rubrique 690).

Dans les cas limites, ou lors de la ventilation de sommes globales avec certains montants de peu d'importance, c'est le principe de la prédominance qui vaut pour l'imputation.

**560 Confédération**

Dépenses d'investissements pour des subventions accordées à la Confédération et à ses établissements.

**561 Cantons**

Dépenses d'investissements pour des subventions accordées aux cantons et aux institutions qu'ils financent ensemble. Ces organismes exécutent des tâches publiques et sont partiellement ou totalement financés par des taxes ou des redevances.

**562 Communes**

Dépenses d'investissements pour des subventions accordées aux communes et aux établissements qu'elles financent en commun.

**563 Propres établissements**

Dépenses d'investissements pour des subventions accordées à des entreprises, établissements ou institutions avec ou sans personnalité juridique qui tiennent une comptabilité séparée. Sont considérés comme propres établissements ceux qui sont totalement la propriété de la collectivité publique ou lorsque celle-ci nomme leurs organes dirigeants.

**564 Sociétés d'économie mixte**

Dépenses d'investissements pour des subventions accordées à des établissements et à des sociétés d'économie mixte où les collectivités publiques détiennent la majorité du capital et où elles ont voix prépondérante dans la nomination des organes de direction.

**565 Institutions privées**

Dépenses d'investissements pour des subventions accordées à des entreprises et à des organismes suisses dont le capital et/ou les organes sont totalement ou de manière prépondérante dominés par des privés.

**566 Personnes physiques**

Dépenses d'investissements pour des subventions accordées à des personnes physiques résidant en Suisse et qui n'ont pas d'activité économique en rapport avec ces subventions. (Les subventions accordées aux propriétaires d'immeubles locatifs ou commerciaux et aux exploitants agricoles doivent figurer sous la rubrique 565 «Institutions privées».)

**567 Etranger**

Dépenses d'investissements pour des subventions accordées à des personnes physiques ou morales dont la résidence ou le siège est à l'étranger, ainsi qu'aux organisations internationales dont le siège est en Suisse.

**57 Subventions redistribuées**

Subventions d'investissements provenant d'une collectivité et destinées à d'autres collectivités ou à des tiers. Les recettes correspondantes sont comptabilisées dans le compte 67. A la fin de la période comptable, les totaux des comptes 57 et 67 doivent être égaux. Les subventions détenues par la collectivité, mais qui n'auraient pas encore été redistribuées, doivent être inscrites dans les engagements courants (rubrique 205).

Dans les cas limites, ou lors de la ventilation de sommes globales avec certains montants de peu d'importance, c'est le principe de la prédominance qui vaut pour l'imputation.

**570 Confédération**

Subventions d'investissements redistribuées à la Confédération et à ses établissements.

**571 Cantons**

Subventions d'investissements redistribuées aux cantons et aux institutions qu'ils financent ensemble. Ces organismes exécutent des tâches publiques et sont partiellement ou totalement financés par des taxes ou des redevances.

**572 Communes**

Subventions d'investissements redistribuées aux communes et aux établissements qu'elles financent ensemble.

**573 Propres établissements**

Subventions d'investissements redistribuées aux entreprises, établissements ou institutions avec ou sans personnalité juridique qui tiennent une comptabilité séparée. Sont considérés comme propres établissements ceux qui sont totalement la propriété de la collectivité publique ou lorsque celle-ci nomme leurs organes dirigeants.

**574 Sociétés d'économie mixte**

Subventions d'investissements redistribuées à des établissements et à des sociétés d'économie mixte où les collectivités publiques détiennent la majorité du capital et où elles ont voix prépondérante dans la nomination des organes de direction.

**575 Institutions privées**

Subventions d'investissements redistribuées à des entreprises et à des organismes suisses dont le capital et/ou les organes sont totalement ou de manière prépondérante dominés par des privés.

**576 Personnes physiques**

Subventions d'investissements redistribuées à des personnes physiques résidant en Suisse et qui n'ont pas d'activité économique en rapport avec ces subventions. (Les subventions accordées aux propriétaires d'immeubles locatifs ou commerciaux et aux exploitants agricoles doivent figurer sous la rubrique 575 «Institutions privées».)

**58 Autres dépenses à porter à l'actif**

Autres dépenses d'investissements nécessaires à l'exécution de tâches publiques. Ces dépenses sont portées à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

**580 Expropriations**

Indemnités d'expropriation pour cause d'intérêt public. Ces dépenses doivent être portées à l'actif à la fin de l'exercice.

## 59 Report au bilan

Ensemble des recettes et amortissements du compte des investissements portés au bilan en diminution du patrimoine administratif.  
Une exception concerne le compte 67 «Subventions à redistribuer» lequel est compensé par le compte 57 «Subventions redistribuées».

### 590 Recettes

Les recettes des comptes 60 à 64 et 66 sont à porter en diminution du patrimoine administratif (comptes 14 à 18).

### 591 Amortissements

Amortissements repris du compte de fonctionnement (compte 68) portés en diminution du patrimoine administratif et du découvert (comptes 14 à 19). La méthode des amortissements directs est appliquée.

## 6 Recettes

### 60 Transferts au patrimoine financier

Transferts, à la valeur comptable, des biens du patrimoine administratif au patrimoine financier lorsque ceux-ci ne sont plus nécessaires à l'exécution de tâches publiques. L'éventuel gain comptable n'apparaît dès lors que dans le patrimoine financier (voir rubrique 424, ainsi que les exemples comptables 1, 2 et 4, 7ème partie).

#### 600 Terrains non bâtis

Transfert de terrains non bâtis du patrimoine administratif au patrimoine financier (rubrique 123).

#### 601 Ouvrages de génie civil

Transfert d'ouvrages de génie civil du patrimoine administratif au patrimoine financier (rubrique 123).

#### 603 Terrains bâtis

Transfert de terrains bâtis du patrimoine administratif au patrimoine financier (rubrique 123).

#### 605 Forêts

Transfert des forêts du patrimoine administratif au patrimoine financier (rubrique 123).

#### 606 Mobilier, machines, véhicules

Transferts d'équipements scolaires, de bureau et d'exploitation du patrimoine administratif au patrimoine financier (rubrique 124).

#### 607 Marchandises et approvisionnements

Transfert des stocks du patrimoine administratif au patrimoine financier (rubrique 125).

#### 609 Autres biens

Transferts des biens qui ne figurent pas sous les rubriques 601 à 607 du patrimoine administratif au patrimoine financier (rubrique 129).

### 61 Contributions de tiers

Contributions en relation avec les investissements de la collectivité. Elles sont estimées sur la base des avantages particuliers obtenus par des tiers. Leur montant ne doit pas dépasser celui de l'investissement.

## **62 Remboursements de prêts et de participations permanentes**

Remboursement des prêts et participations qui ne sont plus nécessaires à l'exécution de tâches publiques.

### **621 Cantons**

Remboursement des prêts et participations par les cantons et par les institutions qu'ils financent ensemble. Ces organismes exécutent des tâches publiques et sont partiellement ou totalement financés par des taxes ou des redevances.

### **622 Communes**

Remboursement des prêts et participations par les communes et les établissements qu'elles financent en commun.

### **623 Propres établissements**

Remboursement des prêts et participations par les entreprises, établissements ou institutions avec ou sans personnalité juridique, qui tiennent une comptabilité séparée. Sont considérés comme propres établissements ceux qui sont totalement la propriété de la collectivité publique ou lorsque celle-ci nomme leurs organes dirigeants.

### **624 Sociétés d'économie mixte**

Remboursement des prêts et participations des établissements et des sociétés d'économie mixte où les collectivités publiques détiennent la majorité du capital et où elles ont voix prépondérante dans la nomination des organes de direction.

### **625 Institutions privées**

Remboursement des prêts et participations des entreprises et des organismes suisses dont le capital et/ou les organes sont totalement ou de manière prépondérante dominés par des privés.

### **626 Personnes physiques**

Remboursement des prêts accordés à des personnes physiques résidant en Suisse et qui n'ont pas d'activité économique en rapport avec ces subventions. (Les remboursements aux propriétaires d'immeubles locatifs ou commerciaux et aux exploitants agricoles doivent figurer sous la rubrique 625 «Institutions privées»)

### **627 Etranger**

Remboursement de prêts et participations aux personnes physiques ou morales dont la résidence ou le siège est à l'étranger, ainsi qu'aux organisations internationales dont le siège est en Suisse.

## **63 Facturation à des tiers**

Facturation des dépenses d'investissements effectuées dans le cadre de la réalisation de projets propres à la collectivité. Ces travaux sont effectués sur demande des bénéficiaires (privés ou collectivités publiques) et sont à leur charge.

### **631 Ouvrages de génie civil**

### **633 Terrains bâtis**

## **64 Remboursement de subventions accordées**

Rétrocession de subventions d'investissements à fonds perdu, dont le but n'est plus rempli.

### **640 Confédération**

Rétrocession des subventions d'investissements par la Confédération et ses établissements.

### **641 Cantons**

Rétrocession des subventions d'investissements par les cantons et les institutions qu'ils financent ensemble. Ces organismes exécutent des tâches publiques et sont partiellement ou totalement financés par des taxes ou des redevances.

### **642 Communes**

Rétrocession des subventions d'investissements par les communes et les établissements qu'elles financent en commun.

### **643 Propres établissements**

Rétrocession des subventions d'investissements par des entreprises, établissements ou institutions avec ou sans personnalité juridique qui tiennent une comptabilité séparée. Sont considérés comme propres établissements ceux qui sont totalement la propriété de la collectivité publique ou lorsque celle-ci nomme leurs organes dirigeants.

### **644 Sociétés d'économie mixte**

Rétrocession des subventions d'investissements par des établissements et des sociétés d'économie mixte où les collectivités publiques détiennent la majorité du capital et où elles ont voix prépondérante dans la nomination des organes de direction.

### **645 Institutions privées**

Rétrocession de subventions d'investissements par des entreprises ou des organismes suisses dont le capital et/ou les organes sont totalement ou de manière prépondérante dominés par des privés.

### **646 Personnes physiques**

Rétrocession de subventions d'investissements par des personnes physiques résidant en Suisse et qui n'ont pas d'activité économique en rapport avec ces subventions. (Les remboursements de subventions accordées aux propriétaires d'immeubles locatifs ou commerciaux et aux exploitants agricoles doivent figurer sous la rubrique 645 «Institutions privées»)

## **66 Subventions acquises**

Subventions d'investissements acquises à la collectivité en vue d'une affectation déterminée.

### **660 Confédération**

Subventions d'investissements acquises de la Confédération et de ses établissements.

### **661 Cantons**

Subventions d'investissements acquises des cantons et des institutions qu'ils financent ensemble. Ces organismes exécutent des tâches publiques et sont partiellement ou totalement financés par des taxes ou des redevances.

**662 Communes**  
Subventions d'investissements acquises des communes et des établissements qu'elles financent en commun.

**663 Propres établissements**  
Subventions d'investissements acquises des entreprises, établissements ou institutions avec ou sans personnalité juridique qui tiennent une comptabilité séparée. Sont considérés comme propres établissements ceux qui sont totalement la propriété de la collectivité publique ou lorsque celle-ci nomme leurs organes dirigeants.

**669 Autres subventions**  
Autres subventions d'investissements acquises à la collectivité.

**67 Subventions à redistribuer**

Subventions d'investissements provenant d'une collectivité et destinées à d'autres collectivités ou à des tiers. Les charges correspondantes sont comptabilisées dans le compte 57. A la fin de la période comptable, les totaux des comptes 57 et 67 doivent être égaux. Lors de la classification des comptes selon les institutions, l'origine immédiate des subventions est seule déterminante.

**670 Confédération**  
Subventions d'investissements à redistribuer, provenant de la Confédération et de ses établissements.

**671 Cantons**  
Subventions d'investissements à redistribuer, provenant des cantons et des institutions qu'ils financent ensemble. Ces organismes exécutent des tâches publiques et sont partiellement ou totalement financés par des taxes ou des redevances.

**672 Communes**  
Subventions d'investissements à redistribuer, provenant des communes et des établissements qu'elles financent en commun.

**673 Propres établissements**  
Subventions d'investissements à redistribuer, provenant des entreprises, établissements ou institutions avec ou sans personnalité juridique qui tiennent une comptabilité séparée. Sont considérés comme propres établissements ceux qui sont totalement la propriété de la collectivité publique ou lorsque celle-ci nomme leurs organes dirigeants.

**68 Reprise des amortissements**

Contrepartie des amortissements du patrimoine administratif enregistrée au débit du compte de fonctionnement (rubriques 331, 332, 333). Ces amortissements sont virés en fin d'année au compte de clôture du compte des investissements (financement). Augmentés ou diminués par le résultat du compte de fonctionnement, ils constituent l'autofinancement (voir exemple comptable no 8, 7ème partie).

**681 Patrimoine administratif - Amortissements ordinaires**  
Reprise des amortissements ordinaires des investissements, des prêts et participations permanentes, des subventions d'investissements, ainsi que des autres dépenses à amortir du patrimoine administratif (voir rubrique 331).

**682 Patrimoine administratif- Amortissements complémentaires**

Reprise des amortissements complémentaires des investissements, des prêts et participations permanentes, des subventions d'investissements, ainsi que des autres dépenses à amortir du patrimoine administratif (voir rubrique 332).

**683 Découvert**

Reprise de l'amortissement budgétisé du découvert.

**69 Report au bilan**

Ensemble des dépenses du compte des investissements portées au bilan en augmentation du patrimoine administratif.

Une exception concerne le compte 57 ..Subventions redistribuées, lequel est compensé par le compte 67 «Subventions à redistribuer».

**690 Dépenses**

Les dépenses des comptes 50, 52, 56 et 58 sont à porter en augmentation du patrimoine administratif (comptes 14 à 17 du bilan).

## Clôture

### 9 Clôture

**90 Compte de fonctionnement**

Le solde des comptes de charges et de revenus est viré dans ce compte en vue de déterminer l'excédent de charges ou de revenus. Ce résultat est reporté dans le deuxième degré de la clôture du compte des investissements (compte 911 «Financement») (voir exemple no 7, 7ème partie).

**91 Compte des investissements**

La clôture du compte des investissements intervient en trois degrés qui déterminent l'investissement net (1<sup>er</sup> degré), son financement (2ème degré) et la variation de la fortune nette ou du découvert (3ème degré) (voir exemple no 8, 7ème partie).

**910 Investissement net**

Le premier degré, qui comprend le solde des comptes 50 à 58 et 60 à 67, indique l'accroissement ou la diminution de l'investissement net. Ce résultat est repris dans le deuxième degré.

**911 Financement**

Le deuxième degré, qui comprend le solde du compte 68 ainsi que l'excédent de revenus ou de charges du compte de fonctionnement, indique le niveau de l'autofinancement. Ce résultat est repris dans le troisième degré.

**912 Variation de la fortune nette**

Le troisième degré, qui comprend le solde des comptes 59 et 69, indique l'accroissement ou la diminution de la fortune nette ou du découvert. Ce résultat est repris au bilan. S'il s'agit d'une diminution de fortune, il convient de réduire le cas échéant la fortune correspondante (compte 29). Au cas où cette diminution est supérieure à la fortune existant au début de la période, la différence est à enregistrer dans le découvert (compte 19). Reste le cas où le bilan comportait un découvert au début de la période. Le

découvert sera alors augmenté ou diminué par le résultat de l'exercice.

## **92 Bilan**

Ce chapitre comprend l'ensemble des comptes de l'actif et du passif.

### **920 Bilan d'ouverture**

Contrepartie de l'ouverture des comptes du bilan (classes 1 et 2).

### **921 Bilan de clôture**

Contrepartie des soldes des comptes du bilan (classes 1 et 2) à la fin de l'exercice. Au cas où la clôture intervient avant la comptabilisation au bilan de la variation de fortune, le solde du compte correspond à celui du compte 912.

## **5. Directives comptables par nature**

### **Bilan**

#### **1 Actif**

Patrimoine financier

#### **10 Disponibilités**

##### **100 Caisse**

Espèces  
Timbres-poste

##### **101 Chèques postaux**

Avoirs en compte de chèques postaux

##### **102 Banques**

Argent à vue  
Comptes courants bancaires

#### **11 Avoirs**

##### **110 Accréditifs**

Organisation de manifestations occasionnelles autofinancées

##### **111 Comptes courants**

Associations  
Autres comptes courants  
Collectivités publiques  
Communes bourgeoisiales  
Communes ecclésiastiques  
Etat  
Privés (sans les banques)  
Propres établissements  
Services fédéraux de caisse et de comptabilité

##### **112 Impôts à encaisser**

**113 Dédommagements de collectivités publiques**

Dédommagements à recevoir de cantons  
Dédommagements à recevoir de communes  
Dédommagements à recevoir de la Confédération

**114 Subventions de collectivités publiques**

Subventions à recevoir d'autres organismes  
Subventions à recevoir de cantons  
Subventions à recevoir de communes  
Subventions à recevoir de la Confédération

**115 Autres débiteurs**

Débiteurs  
Décompte d'impôts

**116 Avoirs à terme fixe**

Capitaux ayant une échéance inférieure à trois ans

**118 Compte de liaison entre deux**

périodes comptables  
Compte de liaison avec l'ancien exercice  
Compte de liaison avec le nouvel exercice

**119 Autres créances**

Acomptes aux fournisseurs  
Autres avoirs

**12 Placements**

**120 Valeurs à revenu fixe**

Lettres de gage  
Livrets de dépôt  
Livrets d'épargne  
Livrets de placement  
Obligations  
Obligations de caisse  
Reconnaissance de dettes

**121 Actions et parts sociales**

Placements sous forme d'actions  
Placements sous forme de parts sociales

**122 Prêts**

Placements sous forme de prêts  
Placements sous forme de prêts hypothécaires  
Prêts à titre d'assistance  
Prêts au personnel

**123 Immeubles**

Domaines  
Immeubles locatifs  
Terrains à bâtir  
Terrains de réserve

**124 Mobilier, machines,**

véhicules  
Appareils  
Cheptel  
Installations  
Machines  
Meubles

Véhicules

**125 Marchandises et approvisionnements**

Approvisionnements pour le chauffage  
Approvisionnements de guerre  
Bois  
Céréales  
Chèques de voyage  
Combustibles  
Effets militaires  
Fourrage  
Lessives  
Matériel agricole  
Matériel de bureau  
Matériel de construction  
Matériel d'enseignement  
Matériel pour le jardinage  
Matériel de nettoyage  
Matériel de premier secours  
Matériel de protection civile  
Matériel scolaire  
Matériel de signalisation  
Médicaments  
Papier  
Pièces de rechange  
Sel  
Vivres

**129 Autres placements**

Autres placements

**13 Actifs transitoires**

**130 Intérêts**

Intérêts courus sur placements à terme fixe  
Intérêts courus sur prêts  
intérêts courus sur valeurs à revenus fixes

**131 Loyers, fermages et redevances de droit de superficie**

Fermages à percevoir  
Loyers à percevoir  
Redevances à percevoir

**132 Assurances**

indemnités d'assurance à recevoir  
Primes payées d'avance

**139 Autres comptes transitoires**

Patrimoine administratif

**14 Investissements**

**140 Terrains non bâtis**

Etangs  
Gravières  
Parcs  
Places de sports  
Plages  
Réserves naturelles  
Terrains affectés à des constructions ou installations  
publiques

Zones protégées  
Zones vertes

**141 Ouvrages de génie civil**

Aéroports  
Antennes collectives  
Autres aménagements  
Canalisations  
Chemins de fer  
Chemins forestiers  
Chemins pédestres  
Cimetières  
Colombariums  
Correction des eaux  
Décharges  
Dépôts d'ordures  
Eclairage public  
Endiguements  
Installations hydrauliques  
Installations sportives  
Parois antibruit  
Passages à piétons  
Places de parc  
Ponts  
Ports  
Protection contre les avalanches  
Réservoirs  
Routes  
Routes cantonales  
Routes communales  
Routes forestières  
Routes nationales  
Stations d'épuration des eaux  
Traversées de communes  
Télé réseaux  
Trottoirs  
Voies Industrielles  
Zones industrielles

**143 Terrains bâtis**

Abris  
Arsenaux  
Ateliers  
Bâtiments  
Bâtiments administratifs  
Cabanes forestières  
Casernes  
Casernes des pompiers  
Centres funéraires  
Chapelles  
Constructions militaires  
Crèches  
Crématoires  
Cures  
Ecoles  
Ecoles d'agriculture  
Ecoles professionnelles  
Eglises  
Halles de gymnastique  
Homes d'enfants  
Homes pour personnes âgées

Hôpitaux  
Immeubles administratifs  
Jardins d'enfants  
Maisons de retraite  
Monuments  
Musées  
Ouvrages de protection civile  
Palais des sports  
Parkings couverts  
Patinoires artificielles  
Piscines  
Préfectures  
Refuges  
Stands  
Théâtres  
Usines d'incinération des ordures ménagères  
W.C. publics

**145 Forêts**

Achats de forêts  
Boisements  
Drainages  
Reboisements

**146 Mobilier, machines, véhicules**

Appareils  
Equipements  
Equipements Informatiques  
Instruments  
Machines  
Meubles  
Mobilier  
Véhicules

**147 Marchandises et approvisionnements**

Stocks obligatoires

**149 Autres biens**

**15 Prêts et participations permanentes**

**151 Cantons**

**152 Communes**

Associations de communes  
Fondations intercommunales  
Groupements intercommunaux  
Syndicats intercommunaux

**153 Propres établissements**

Abattoirs  
Banques cantonales  
Centrales électriques  
Chemins de fer publics  
Ecoles  
Homes pour personnes âgées  
Hôpitaux  
Service des eaux  
Transports publics  
Usines électriques  
Usines à gaz

Usines d'incinération des ordures ménagères

**154 Sociétés d'économie mixte**

Abattoirs  
Banque nationale  
Banques privées  
Centrales électriques  
Centres informatiques  
Chemins de fer privés  
Coopératives agricoles  
Ecoles  
Entreprises de transports  
Etablissements thermaux  
Garages  
Homes pour personnes âgées  
Hôpitaux  
Patinoires artificielles  
Salines  
Service des eaux  
Sociétés des eaux  
Sociétés gazières  
Sociétés pétrolières  
Swissair  
Usines électriques  
Usines à gaz  
Usines d'incinération des ordures ménagères

**155 Institutions privées**

Chemins de fer  
Cliniques  
Coopératives immobilières  
Ecoles  
Etablissements sportifs  
Etablissements thermaux  
Exploitations agricoles  
Homes pour personnes âgées  
Hôpitaux  
Institutions culturelles  
Institutions sociales  
Patinoires artificielles  
Propriétaires d'immeubles commerciaux ou locatifs  
Téléphériques  
Téléskis  
Télésièges

**156 Personnes physiques**

Bourses d'études

**157 Etranger**

Participations permanentes à l'étranger  
Prêts à l'étranger

**16 Subventions d'Investissements**

**160 Confédération**

Gares  
Installations ferroviaires  
Réseaux régionaux

**161 Cantons**

Ecoles techniques

Routes cantonales

**162 Communes**

Associations de communes  
Installations intercommunales

**163 Propres établissements**

Abattoirs  
Centrales électriques  
Chemins de fer publics  
Ecoles  
Entreprises de transports  
Homes pour personnes âgées  
Hôpitaux  
Service des eaux  
Usines électriques  
Usines à gaz  
Usines d'incinération des ordures ménagères

**164 Sociétés d'économie mixte**

Abattoirs  
Centrales électriques  
Chemins de fer privés  
Coopératives agricoles  
Ecoles  
Entreprises de transports  
Etablissements thermaux  
Homes pour personnes âgées  
Hôpitaux  
Installations ferroviaires  
Patinoires artificielles  
Service des eaux  
Syndicats d'améliorations foncières  
Usines électriques  
Usines à gaz  
Usines d'incinération des ordures ménagères

**165 Institutions privées**

Abris privés  
Chemins de fer privés  
Cliniques  
Coopératives  
Coopératives immobilières  
Ecoles  
Etablissements sportifs  
Etablissements thermaux  
Exploitations agricoles  
Homes pour personnes âgées  
Hôpitaux  
Institutions culturelles  
Institutions sociales  
Protection des sites  
Propriétaires d'immeubles  
commerciaux ou locatifs  
Service des eaux  
Sociétés  
Téléphériques  
Téléskis  
Télésièges

**166 Personnes physiques**

Abris de protection civile  
Monuments historiques (subventions pour leur conservation)  
Oeuvres d'art  
Protection des sites

**167 Etranger**

Subventions d'investissements versées à l'étranger

**17 Autres dépenses à amortir**

**170 Expropriations**

Indemnités d'expropriation  
Financements spéciaux

**18 Avances aux financements spéciaux**

Découvert

**19 Découvert**

Pour mémoire  
Cautions  
Engagements conditionnels  
Garanties

**2 Passif**

Engagements

**20 Engagements courants**

**200 Créanciers**

AVS-AI-APG-AF-Assurance chômage, cotisations des salariés  
AVS-AI-APG-AF-Assurance chômage, cotisations de l'employeur  
AVS-AI-APG-Participation aux frais administratifs  
Factures des fournisseurs  
Impôt anticipé dû sur décomptes d'intérêts  
Impôts dus à d'autres collectivités publiques ou corporations  
Intérêts échus, non payés

**201 Dépôts**

Cautions  
Dépôts communaux  
Dépôts pour le paiement d'impôts  
Garanties de tiers  
Provisions pour l'entretien de tombes  
Retenues de garantie

**202 Réserves de crise**

Réserves de crise des entreprises privées

**203 Dédommagements à des collectivités publiques**

Communes  
Cantons  
Confédération

**204 Subventions à verser**

Communes  
Cantons  
Confédération

Etranger  
Institutions privées  
Personnes physiques  
Propres établissements  
Sociétés d'économie mixte

**205 Subventions à redistribuer**

Communes  
Cantons  
Confédération  
Institutions privées  
Personnes physiques  
Propres établissements  
Sociétés d'économie mixte

**206 Comptes courants**

Associations  
Autres comptes courants  
Etat  
Collectivités publiques  
Communes bourgeoisiales  
Communes ecclésiastiques  
Paroisses  
Privés (sans les banques)  
Propres établissements  
Recette de l'Etat  
Services fédéraux de caisse et de comptabilité

**208 Compte de liaison entre deux périodes comptables**

Compte de liaison avec l'ancien exercice  
Compte de liaison avec le nouvel exercice

**209 Autres engagements**

Acomptes de débiteurs  
Retenues de salaire (cession) à payer à des tiers

**21 Dettes à court terme**

**210 Banques**

Comptes courants  
Crédits de construction  
Crédits de couverture

**211 Collectivités publiques**

Associations de communes  
Communes  
Cantons  
Confédération  
Communes ecclésiastiques  
Communes scolaires

**212 Entreprises publiques autonomes**

**213 Placements effectués par le personnel**

Comptes de placement du personnel  
Placements du personnel

**219 Autres dettes à court terme**

**22 Dettes à moyen et long termes**

**220 Emprunts hypothécaires**

**221 Reconnaissances de dettes**

Reconnaissances de dettes envers les banques  
Reconnaissances de dettes envers des caisses d'assurances  
Reconnaissances de dettes envers le fonds de compensation de l'AVS  
Reconnaissances de dettes envers des prêteurs privés  
Reconnaissances de dettes envers des compagnies d'assurances

**222 Bons de caisse**

**223 Emprunts par obligations**

**228 Dettes en monnaies étrangères**

**229 Autres dettes à moyen et long termes**

**23 Engagements envers des entités particulières**

**230 Propres établissements**

Abattoirs  
Centrales électriques  
Chemins de fer  
Ecoles  
Homes pour personnes âgées  
Hôpitaux  
Service des eaux  
Transports publics  
Usines électriques  
Usines à gaz  
Usines d'incinération des ordures ménagères

**231 Caisses de pensions**

**232 Caisses d'épargne**

**233 Fonds et fondations**

**234 Fonds destinés à couvrir les risques matériels non assurés**

**24 Provisions**

**240 Compte de fonctionnement**

Provisions du compte de fonctionnement

**241 Compte des Investissements**

Provisions du compte des investissements

**25 Passifs transitoires**

**250 Intérêts**

Intérêts courus sur bons de caisse  
Intérêts courus sur crédits de couverture  
Intérêts courus sur crédits  
hypothécaires  
Intérêts courus sur emprunts par obligations  
Intérêts courus sur reconnaissances de dettes

**251 Loyers, fermages et redevances de droit de superficie**

Fermages à payer  
Loyers à payer

Redevances de droit de superficie à payer

**252 Assurances**

Primes d'assurances à payer

**259 Autres comptes**

transitoires  
Dépenses en suspens  
Financements spéciaux

**28 Engagements envers les financements spéciaux**

Fortune

**29 Fortune nette**

Pour mémoire  
Cautiionnements  
Engagements conditionnels  
Garanties  
Compte de fonctionnement

**3 Charges**

**30 Charges de personnel**

**300 Autorités, commissions et juges**

Allocations complémentaires  
Allocations pour enfants  
Allocations familiales  
Allocations de naissance  
Allocations de renchérissement  
Autorités (jetons de présence)  
Autorités (traitement, allocations complémentaires, allocations sociales, allocations de renchérissement, jetons de présence)  
Bureau des élections  
Cadeaux d'ancienneté  
Commissions administratives (jetons de présence)  
Commission des comptes  
Commissions extraparlimentaires (jetons de présence)  
Commission des finances  
Commission fiscale  
Commission de gestion  
Commissions (jetons de présence)  
Commission parlementaire  
Commission scolaire (traitement, allocations)  
Conseil d'Etat, (traitement, allocations)  
Conseil fédéral, (traitement, allocations)  
Conseil municipal (jetons de présence, traitement, allocations)  
Conseil national (indemnités)  
Conseil paroissial (traitement, allocations)  
Délégation d'autorités (jetons de présence)  
Exécutif (traitement, allocations)  
Grand Conseil (jetons de présence)  
Gouvernement  
Juges (traitements, allocations)  
Législatif (jetons de présence)  
Maire (traitement, allocations)  
Présidents de commissions (jetons de présence)  
Présidents de commune (traitement, allocations)  
Remboursement de frais de représentation  
Scrutateurs (rémunération)

Syndic (traitement, allocations)  
Tribunaux (traitement, honoraires)

**301 Personnel administratif et d'exploitation**

Aides  
Allocations pour enfants  
Allocations familiales  
Allocations de naissance  
Allocations de renchérissement  
Allocations de résidence  
Allocations de secours  
Apprentis  
Cadeaux d'ancienneté  
Chefs de service  
Concierges  
Corps de police  
Directeurs  
Employés  
Employés à temps partiel  
Fonctionnaires  
Heures supplémentaires  
Indemnités en cas d'accident  
Indemnités pour Inconvénients de fonction (corps de police)  
Indemnités pour jours fériés  
Indemnités de maladie  
Indemnités de piquet  
Indemnités pour travaux à l'extérieur  
Indemnités de risque (prime de recherche)  
Indemnités de vacances  
Indemnités pour service de nuit ou du dimanche  
Indemnités pour service militaire  
Indemnités pour travaux supplémentaires ou spéciaux  
Logopédistes  
Mandataires  
Médecins  
Médecins d'hôpitaux et d'établissements  
Orientateurs professionnels  
Ouvriers  
Pasteurs  
Personnel administratif  
Personnel d'exploitation  
Personnel de maison  
Personnel de nettoyage  
Personnel soignant  
Primes de fidélité  
Primes pour suggestion de rationalisation  
Psychologues  
Salaires  
Sœur visitante  
Stagiaires  
Traitements  
Travailleurs sociaux

**302 Personnel enseignant**

Aides  
Allocations pour enfants  
Allocations familiales  
Allocations de naissance  
Allocations de renchérissement  
Allocations de secours  
Assistants à l'Université

Bibliothécaires  
Cadeaux d'ancienneté  
Corps pastoral  
Directeurs de collections et d'instituts  
Heures supplémentaires  
Indemnités en cas d'accidents  
Indemnités pour jours fériés  
Indemnités de maladie  
Indemnités de résidence pour enseignants  
Indemnités pour service militaire  
Indemnités pour travaux supplémentaires ou spéciaux  
Indemnités de vacances  
Jardinières d'enfants  
Lecteurs  
Maîtres d'appui  
Maîtres et maîtresses  
Présidents de commissions  
Primes de fidélité  
Primes pour suggestion de rationalisation  
Professeurs  
Professeurs assistants à l'Université  
Recteurs  
Remplaçants  
Responsables des plans d'étude  
Vice-recteurs

### **303 Assurances sociales**

AVS, AI, APG et AF pour le personnel administratif et d'exploitation  
AVS, AI, APG et AF pour les autorités  
AVS, AI, APG et AF pour le personnel enseignant  
Assurance chômage pour les autorités  
Assurance chômage pour le personnel administratif et d'exploitation  
Assurance chômage pour le personnel enseignant  
Contributions sociales des ouvriers agricoles  
Participation aux frais administratifs  
Timbres de cotisations AVS

### **304 Caisses de pensions et de prévoyance**

Contributions de l'employeur à d'autres caisses de pensions  
Cotisations à la caisse d'assurance pour le personnel administratif et d'exploitation  
Cotisations à la caisse d'assurance pour le personnel enseignant  
Cotisations à la caisse de pensions pour le personnel administratif et d'exploitation  
Cotisations à la caisse de pensions pour le personnel enseignant  
Cotisations à la caisse de retraite des autorités

### **305 Assurance maladie et accidents**

Cotisations d'assurance accidents pour le personnel administratif et d'exploitation, le personnel enseignant et les autorités  
Cotisations à la caisse maladie pour les autorités  
Cotisations à la caisse maladie des fonctionnaires  
Cotisations à la mutuelle suisse des pompiers  
Primes d'assurances pour les accidents professionnels  
Primes d'assurances pour les accidents non-professionnels  
Primes aux caisses maladie

### **306 Prestations en nature**

Abonnements de repas  
Chèques-repas, participation aux frais

Frais de déménagement  
Indemnités de résidence  
Indemnités de subsistance  
Logements de service  
Ravitaillement en cas de dépassement d'horaire  
Ravitaillement en nature  
Subsides à des cantines  
Uniformes  
Vêtements de fonction  
Vêtements de protection

**307 Prestations aux retraités**

Allocations de renchérissement aux pensionnés et aux rentiers  
Pensions  
Pensions de retraite  
Pensions complémentaires de retraite  
Rentes  
Rentes en cas d'accident  
Rentes partielles  
Rentes de remplacement  
Suppléments temporaires

**308 Personnel temporaire**

**309 Autres charges de personnel**

Annonces pour la recherche de personnel  
Associations de personnel  
Autres charges de personnel  
Cadeaux de départ  
Cadeaux pour le personnel  
Campagne de radiographie  
Chèques-voyages en faveur du personnel  
Commissions de placement  
Cours pour apprentis  
Cours, examens et consultations  
Cours d'instruction et de perfectionnement  
Débours des postulants  
Ecole des cadres  
Ecolages de toute nature  
Equipement de sécurité pour le personnel  
Finances de cours des apprentis  
Finances d'examens  
Formation complémentaire du personnel  
Formation complémentaire du personnel manuel à l'extérieur  
Fournitures sanitaires pour le personnel  
Frais de convalescence en cas d'accident professionnel  
Frais de formation  
Frais de mise au courant du personnel  
Frais d'obsèques  
Heures de conduite  
Infirmerie du personnel  
Instruction au tir  
Journal du personnel  
Participation à des séjours de convalescence et de cure  
Recherche de personnel  
Recrutement et formation des futur(e)s membres des corps de police  
Recrutement et formation des aspirants  
Séjours d'études, participation aux frais  
Séminaires de préparation à la retraite  
Sociétés de perfectionnement du personnel, contribution  
Sport pour les membres du corps de police, participation

Vaccination préventive du personnel  
Visites médicales  
Voyages d'études, participation  
Voyages du personnel

### **31 Biens, services et marchandises**

#### **310 Fournitures de bureau,**

Imprimés et matériel d'enseignement  
Abonnements de journaux  
Agendas  
Agrafeuses  
Annonces (sans la recherche de personnel)  
Annuaire  
Annuaire téléphonique  
Bandes magnétiques  
Bibliothèques  
Billets (frais d'impression)  
Blocs-notes  
Boîtes d'archives  
Boîtes de compas  
Brochures  
Calendriers  
Cartes  
Cartes perforées  
Cassettes pour diapositives  
Cassettes pour dictaphones  
Catalogues  
Ciseaux  
Classeurs  
Classeurs à anneaux  
Clichés  
Colleuses  
Diapositives  
Documentation  
Ecrivoires  
Enveloppes  
Formules  
Fournitures scolaires  
Frais d'impression du registre  
du commerce  
Héliographies  
Humidificateurs  
Imprimés  
Imprimés et affiches pour la  
diffusion (matériel publicitaire)  
Lois  
Littérature spécialisée  
Livres  
Livrets de compte de chèques postaux  
Livrets scolaires  
Manuels d'enseignement  
Manuels d'utilisateur  
Marchandises pour l'enseignement ménager  
Marchandises et matériel pour les travaux manuels  
Matériel de bureau  
Matériel de bricolage pour  
écoles et jardins d'enfants  
Matériel d'enseignement  
Matériel de dessin  
Matériel Informatique (papier)

Matériel de jeux pour les  
jardins d'enfants  
Matériel pour la photocopie  
Matériel de prophylaxie et documentation  
Matériel scolaire  
Matériel scolaire à vendre  
Matériel de votation  
Mètres à ruban  
Microfilms  
Moniteur de police (frais d'impression)  
Moyens d'enseignement  
Numéroteurs  
Ouvrages spécialisés  
Papeterie  
Papiers  
Papier millimétré  
Perforatrices  
Petits meubles de bureau  
Photocopies  
Pièces d'identité (stock)  
Plans  
Produits chimiques pour l'enseignement  
Programmes d'enseignement  
Publications officielles  
Règles à calcul  
Reliure pour collections  
Revue  
Revue spécialisée  
Rubans de machines à écrire  
Stencils  
Tampons  
Textes juridiques  
Travaux de reliure

**311 Mobilier, machines,**

véhicules  
Achat de bétail  
Aiguiseuses  
Appareils  
Appareils d'anesthésie  
Appareils d'éclairage  
Appareils et instruments médicaux  
Appareils à microfilmer  
Appareils photographiques  
Appareils radio  
Armes  
Armoires  
Armoires à outils  
Aspirateurs  
Bancs publics  
Boules pour machines à écrire  
Caisses à sable  
Calculatrices électroniques  
Calculateurs de table  
Chaises  
Conteneurs  
Corbeilles à papier  
Dictaphones  
Dispositif de lutte contre l'incendie  
Drapeaux  
Draps de lit

Echelles  
Ecrans  
Engins de gymnastique  
Enregistreurs  
Equipement agricole  
Equipement de bureau  
Equipement de défense contre les hydrocarbures  
Equipement de laboratoire  
Equipement des pompiers et du corps de police  
Equipement pour la protection civile  
Equipement de sport  
Etablis  
Etaux  
Imprimantes  
Installations d'alarme  
Installations de jeux  
Installations de radio  
Instruments  
Instruments de mesure  
Instruments de musique  
Lampadaires  
Linges  
Linges de bain  
Linges de cuisine  
Machines  
Machines de bureau  
Machines à calculer  
Machines à coudre  
Machines à dupliquer  
Machines à écrire  
Machines à laver  
Machines pour le marquage des routes  
Marteaux-pilons  
Massicots  
Matériel de corps pour la police  
Meubles de bureau  
Meubles de jardin  
Microscopes  
Miroirs  
Mobilier d'hôpital  
Mobilier scolaire  
Monuments funéraires  
Oeuvres d'art  
Outillage  
Parcomètres  
Perceuses  
Perforeuses  
Petits véhicules à moteur  
Photocopieuses  
Pianos  
Porte-documents  
Projecteurs  
Projecteurs de cinéma  
Projecteurs de diapositives  
Pupitres  
Réchauds  
Rideaux  
Serviettes  
Signalisation routière  
Tapisseries  
Véhicules

Véhicules de service  
Visionneuses de microfilms

**312 Eau, énergie, combustibles**

Bois de chauffage  
Charbon  
Chauffage électrique  
Coke  
Combustibles solides et liquides  
Courant-force, éclairage  
Eau  
Eclairage public  
Energie  
Gaz  
Huile de chauffage

**313 Autres marchandises**

Alimentation  
Ampoules  
Balais  
Bidons  
Bois  
Boissons  
Cantine du personnel, marchandises  
Cercueils  
Chaînes à neige  
Couronnes mortuaires  
Décorations florales  
Désherbants  
Ecuries, matériel  
Engrais  
Essence  
Explosifs  
Fil de fer  
Films  
Foin  
Fourrage  
Gaz lacrymogène  
Gravier  
Haches  
Lait pour l'élevage du bétail  
Lubrifiants  
Lunettes de protection  
Marchandises  
Marchandises et matériel pour la revente  
Matériau de construction  
Matériau pour la défense contre les hydrocarbures  
Matières premières  
Matériel de couture  
Matériel de démonstration  
Matériel de désinfection  
Matériel électrique  
Matériel d'essai  
Matériel d'exploitation  
Matériel de lutte contre l'incendie  
Matériel pour les loisirs  
Matériel de nettoyage  
Matériel pour la peinture  
Matériel photographique  
Matériel de production  
Matériel pour la protection civile

Matériel sanitaire  
Matériel de secours  
Médailles pour chiens  
Médicaments  
Mousse et poudre pour l'extinction des incendies  
Munition  
Numéros d'immeubles  
Paille  
Panneaux  
Peinture pour marquage routier  
Pelles  
Pharmacie  
Pièces de rechanges  
Plantes  
Pneus  
Produits pharmaceutiques  
Sel  
Semences  
Service anthropométrique, fournitures  
Subsistance  
Terre végétale  
Textiles  
Tubes de néon  
Vaccins  
Vêtements funéraires  
Vêtements des pensionnaires

**314 Prestations de tiers pour l'entretien des Immeubles**

Arsenaux  
Ateliers  
Bâtiments administratifs  
Cabanes forestières  
Canalisations  
Cantonnements  
Casernes  
Casernes de police  
Casernes des pompiers  
Chemins  
Cimetières  
Clôtures  
Constructions militaires  
Constructions de la protection civile  
Correction des eaux  
Corrections de routes  
Crèches  
Cures  
Décharges publiques  
Déneigement  
Dépoussiérage  
Eclairage public  
Ecoles  
Ecoles d'agriculture  
Eglises  
Entretien courant des routes  
Entretien hivernal des routes  
Entretien des tombes  
Etangs  
Fontaines  
Garages  
Goudronnage  
Gravières

Haies  
Hôpitaux  
Infrastructure routière  
Installations de chauffage  
Installations sportives  
Jardins d'enfants  
Lavage des vitres  
Machines à laver  
Marquage des routes  
Monuments  
Nettoyages effectués par des tiers  
Nettoyage des routes  
Parkings  
Places d'exercices (militaire)  
Places de jeu  
Places de parc  
Ponts  
Poteaux indicateurs  
Protection contre les avalanches  
Ramonages  
Remparts  
Remplacement des bornes incendie  
Réparations  
Rives  
Routes  
Sable à neige  
Salles de gymnastique  
Sel à neige  
Sentiers  
Signalisation, entretien  
Station d'épuration des eaux  
Systèmes d'alarme  
Terrains  
Travaux de maintenance  
Travaux de réfection  
Travaux de rénovation sans plus-value  
Trottoirs  
Zones protégées  
Zones vertes

**315 Prestations de tiers pour l'entretien d'objets mobiliers**

Aiguiseuses  
Ampoules  
Appareils  
Appareils d'anesthésie  
Appareils à microfilmer  
Appareils photographiques  
Appareils pour la régulation du trafic  
Armes  
Bancs publics  
Blanchissage  
Calculateurs de table  
Casques de pompiers  
Chaises  
Cheptel  
Drapeaux  
Drapes de lit  
Echelles  
Enregistreurs  
Equipement agricole  
Equipement de bureau

Equipement de défense contre les hydrocarbures  
Equipement Informatique  
Equipement de laboratoire  
Equipement des pompiers et du corps de police  
Equipement de sport  
Etablis  
Imprimantes  
Installations de jeux  
Installations de radio  
Instruments et appareils médicaux  
Instruments de mesure  
Instruments de musique  
Lampadaires  
Lingerie  
Linges de bain  
Machines  
Machines d'atelier  
Machines de bureau  
Machines à calculer  
Machines à coudre  
Machines à dupliquer  
Machines à écrire  
Machines pour le marquage routier  
Machines de nettoyage  
Marteaux-pilons  
Massicots  
Matériel de corps pour la police  
Matériel de guerre  
Matériel de gymnastique  
Matériel informatique  
Matériel de lutte contre l'incendie  
Meubles de bureau  
Meubles de jardin  
Microscopes  
Mobilier  
Mobilier de bureau  
Mobilier d'hôpital  
Mobilier scolaire  
Monuments funéraires  
Nettoyages effectués par des tiers  
Nettoyages des vêtements  
Oeuvres d'art  
Parcomètres  
Photocopieuses  
Pianos  
Projecteurs  
Pupitres  
Réparations  
Restauration d'œuvres d'art  
Révision de citernes  
Rideaux  
Signalisation routière  
Stands d'exposition  
Véhicules  
Véhicules à moteur  
Véhicules de service  
Vêtements  
Vêtements de travail  
Visionneuses de microfilms

### **316 Loyers, fermages et redevances d'utilisation**

Appartements, location  
Ateliers, location  
Bâtiments, location  
Boîte pour animaux (y.c. alimentation)  
Bureaux, loyers  
Cantonnements, indemnités  
Coffres, location  
Cuisines scolaires, loyers  
Dédommagements à des tiers  
Dépôts, location  
Droit de superficie, redevances  
Garages, location  
Immeubles, loyers et fermages  
Indemnités pour utilisation d'équipement  
Indemnités pour utilisation de matériel de corps  
Indemnités pour utilisation d'outillage  
Indemnités pour utilisation d'installations  
Indemnités pour utilisation de voies industrielles  
Inspection militaire, location de salles  
Locaux scolaires, loyers  
Locaux de vote, loyers  
Loyers  
Machines, location  
Machines de bureau, location  
Matériel d'exploitation, location  
Matériel informatique, location  
Matériel en leasing  
Mobilier, location  
Photocopieuses  
Places d'armes, indemnités  
Places de jeux, location  
Places de parc, location  
Places de sport, location  
Postes de police, loyer  
Salles de conférence, location  
Salles de gymnastique, location  
Terminaux, location  
Tracteurs, location  
Utilisation de biens mobiliers privés  
Véhicules, location

### **317 Dédommagements**

Camps scolaires  
Camps de ski  
Congrès  
Courses d'école  
Débours des autorités  
Débours du personnel  
Débours des tuteurs  
Dépenses pour l'école à la montagne, les camps de sports et les colonies de vacances  
Ecoles en plein air  
Entrées de cinéma  
Entrées dans les musées, les stades, etc. (Classes d'écoles)  
Excursions  
Frais de déplacement  
Frais de repas  
Frais de représentation  
Frais de voyages  
Indemnités de représentation

Indemnités kilométriques  
Indemnités de téléphones  
Indemnités pour utilisation de véhicules privés  
Piscines, utilisation par les classes d'écoles  
Séances de cinéma  
Voyages des autorités

### **318 Honoraires et prestations de service**

Abonnements  
Affranchissement à forfait  
Alimentation du gibier  
Analyses effectuées par des tiers  
Analyses de sang effectuées par des tiers  
Assurance casco du personnel  
Assurance responsabilité civile du personnel  
Avis de droit  
Clichés photographiques  
Concessions  
Conseils agronomiques  
Contrôle des poids et mesures  
Contrôle vétérinaire  
Commission de paiement de coupons  
Commission de paiement d'obligations  
Corrections d'auteur  
Crémations effectuées par des tiers  
Curage de fosse  
Défense économique mesures prévisionnelles  
Désinfection  
Droits de douane  
Droits de timbres fédéraux  
Emoluments pour l'établissement de documents officiels  
Enlèvement des ordures ménagères  
Enquêtes effectuées par des tiers  
Entretien de tombes effectué par des tiers  
Expertises effectuées par des tiers  
Extraits du casier judiciaire  
Factage  
Fête nationale  
Frais bancaires  
Frais de bourse de toutes sortes  
Frais du compte de chèques postaux  
Frais de cotation  
Frais de distribution  
Frais d'émission  
Frais d'émissions d'emprunts  
Frais d'étalonnage  
Frais d'établissement de bilans actuariels  
Frais d'enterrement  
Frais d'experts  
Frais d'expropriation  
Frais d'examens  
Frais d'exécution des peines  
Frais d'inhumation  
Frais de gestion du portefeuille de titres  
Frais de placement de capitaux  
Frais de port  
Frais de procès  
Frais de réception  
Frais de recrutement effectués par des tiers  
Frais de servitude  
Frais de transport

Frais de traductions effectuées par des tiers  
Frais de transport de tiers  
Frais de surveillance  
Frais de vestiaire  
Honoraires  
Honoraires d'avocats et de notaires  
Honoraires pour conférences  
Honoraires pour l'établissement de projets  
Honoraires pour l'inspection du bétail  
Honoraires de médecin (sauf pour le personnel)  
Impôts payés à d'autres collectivités  
Incinérations effectuées par des tiers  
Inspections forestières  
Inspecteur des ruchers (dédommagements)  
Levés topographiques  
Médecins d'arrondissement, dédommagements  
Mesures de lutte contre les épizooties  
Microfilmage des dossiers, des fiches comptables, etc.  
Mises en bière  
Participation aux frais des partis politiques  
Patentes  
Péages d'autoroutes  
Pécules des prisonniers  
Permis de circulation  
Permis de conduire pour véhicules à moteur  
Permis provisoire pour véhicules à moteur  
Plaques d'immatriculation des véhicules à moteur  
Prestations de service effectuées par des tiers  
Prestations de transport effectuées par des tiers  
Primes d'assurance (sans assurance-maladie et accidents du personnel)  
Primes d'assurance des bâtiments  
Radio de la police-abonnement, concession, location  
Ramassage d'ordures effectué par des tiers  
Recensement du bétail  
Recherche agronomique  
Remboursement aux établissements hospitaliers privés  
Sociétés de sauvetage  
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères  
Taxe d'entreposage  
Taxes PTT  
Taxe de radio  
Taxes téléphoniques  
Taxe de télévision  
Taxes sur les véhicules à moteur  
Télex  
Traitements médicaux (élèves, pensionnaires, prisonniers)  
Transports de corps  
Transports de malades effectués par des tiers  
Travaux d'estimation effectués par des tiers  
Travaux informatiques effectués par des tiers  
Vidange de fosses

### **319 Frais divers**

Auto-assurance pour risques matériels  
Cadeaux à des tiers (sans le personnel)  
Cotisations  
Dédommagements en cas d'incendie  
Dédommagements pour perte de gains  
Indemnités d'accidents payées à des tiers  
Indemnités pour dommages causés aux cultures  
Indemnités à des prévenus acquittés

Indemnités payées lors de pertes de matériel  
Rentes payées à des victimes d'accident

### **32 Intérêts passifs**

#### **320 Engagements courants**

Intérêts aux créanciers  
Intérêts sur cautions  
Intérêts sur les dépôts  
Intérêts de retard

#### **321 Dettes à court terme**

Banques  
Comptes courants avec des collectivités publiques  
Entreprises publiques autonomes  
Placements du personnel

#### **322 Dettes à moyen et long termes**

Bons de caisse  
Disagios  
Dettes en monnaies étrangères  
Emprunts hypothécaires  
Emprunts obligataires  
Perte de cours sur emprunts  
Prêts de l'Etat  
Prêts de la Caisse nationale suisse d'assurances contre les accidents  
Prêts du Fonds de compensation de l'AVS  
Reconnaissances de dettes

#### **323 Dettes envers des entités particulières**

Caisse d'épargne  
Caisse de pensions  
Fonds destiné à couvrir les risques matériels non assurés  
Fonds et fondations  
Propres établissements

#### **329 Autres Intérêts passifs**

Acomptes d'Impôts

### **33 Amortissements**

#### **330 Patrimoine financier**

Actions et parts sociales  
Cheptel  
Créances d'Impôt  
Débiteurs  
Immeubles  
Inventaires  
Machines  
Mobilier  
Obligations  
Pertes comptables  
Pertes de cours sur titres  
Prêts

#### **331 Patrimoine administratif - Amortissements ordinaires**

Bâtiments  
Equipements  
Forêts  
Indemnités d'expropriation  
Inventaires

Machines  
Mobilier  
Ouvrages de génie civil  
Subventions d'investissements  
Terrains  
Véhicules

**332 Patrimoine administratif- Amortissements complémentaires**  
(v. exemples sous rubrique 331)

**333 Découvert**  
Amortissement du découvert

**34 Parts et contributions sans affectation**

**340 Parts de recettes destinées à des communes**  
Impôt sur les chiens (parts)  
Impôt fédéral direct (parts)  
Impôt sur les divertissements (parts)  
Impôt sur les gains immobiliers (parts)  
Impôt sur les successions (parts)  
Patentes (parts)

**341 Contributions à des communes**  
Contributions de péréquation

**35 Dédommagements à des collectivités publiques**

**350 Confédération**  
Participation aux frais relatifs à la patente de marchand de bétail

**351 Cantons**  
Frais de détention dans des casernes cantonales  
Frais de détention dans des prisons cantonales  
Frais d'écolage  
Participation aux frais relatifs à la patente de marchand de bétail

**352 Communes**  
Ecolages à des communes ou à des ententes intercommunales  
Frais de perception d'amendes  
Frais de perception des impôts cantonaux  
Frais de perception de l'impôt fédéral direct  
Frais de perception de la taxe de remplacement du service militaire  
Frais relatifs aux malades soignés dans des établissements d'autres communes  
Remboursement de frais de gestion

**36 Subventions accordées**

**360 Confédération**  
Assurances sociales  
Entreprises en régie  
Etablissements avec ou sans personnalité juridique  
Registre du Commerce, participation aux frais de la Confédération

**361 Cantons**  
Fédération des Eglises protestantes de Suisse, participation aux frais  
Office intercantonal de contrôle des médicaments (OICM)

**362 Communes**  
Communes ecclésiastiques

Ecoles  
Groupements Intercommunaux  
Etablissements communaux  
Syndicats intercommunaux

**363 Propres établissements**

Abattoirs  
Chemins de fer  
Ecoles  
Ecoles d'infirmières  
Entreprises électriques  
Entreprises de transport  
Homes pour personnes âgées  
Hôpitaux  
Usines électriques  
Usines à gaz  
Usines d'incinération des ordures ménagères  
Service des eaux

**364 Sociétés d'économie mixte**

Abattoirs  
Chemins de fer privés  
Coopératives agricoles  
Ecoles  
Entreprises électriques  
Entreprises de transport  
Etablissements thermaux  
Homes pour personnes âgées  
Hôpitaux  
Patinoires artificielles  
Service des eaux  
Syndicats d'amélioration  
foncière  
Théâtres  
Usines électriques  
Usines à gaz  
Usines d'incinération des ordures ménagères

**365 Institutions privées**

Associations  
Associations culturelles  
Chemins de fer privés  
Cliniques  
Ecoles  
Etablissements thermaux  
Exploitations agricoles  
Homes pour personnes âgées  
Hôpitaux  
Institutions à caractère social  
Organisations sportives  
Propriétaires d'immeubles locatifs et commerciaux  
Protection des sites  
Sociétés coopératives d'habitation  
Téléphériques  
Télésièges  
Téléskis

**366 Personnes physiques**

Boursiers  
Personnes indigentes

**367 Etranger**

**37 Subventions redistribuées**

**370 Confédération**

Entreprises en régie  
Etablissements avec ou sans personnalité juridique

**371 Cantons**

Contributions AI de la Confédération

**372 Communes**

Ententes Intercommunales  
Fondations  
Syndicats intercommunaux

**373 Propres établissements**

Abattoirs  
Chemins de fer  
Ecoles  
Entreprises électriques  
Entreprises de transport  
Homes pour personnes âgées  
Hôpitaux  
Service des eaux  
Usines électriques  
Usines à gaz  
Usines d'incinération des ordures ménagères

**374 Sociétés d'économie mixte**

Abattoirs  
Chemins de fer privés  
Coopératives agricoles  
Ecoles  
Entreprises électriques  
Entreprises de transport  
Homes pour personnes âgées  
Hôpitaux  
Service des eaux  
Usines électriques  
Usines à gaz  
Usines d'incinération des ordures ménagères

**375 Institutions privées**

Associations  
Associations culturelles  
Chemins de fer privés  
Cliniques  
Ecoles  
Etablissements thermaux  
Exploitations agricoles  
Homes pour personnes âgées  
Hôpitaux  
Institutions à caractère social  
Monuments historiques  
Organisations sportives  
Propriétaires d'immeubles locatifs ou commerciaux  
Protection des sites  
Sociétés coopératives d'habitation  
Téléphériques  
Télésièges

Téléskis

**376 Personnes physiques**

**38 Attributions aux financements spéciaux**

**39 Imputations Internes**

## **4 Revenus**

**40 Impôts**

**400 Impôts sur le revenu et la fortune**

- Amendes fiscales
- Impôt sur la fortune
- Impôt personnel
- Impôt récupéré
- Impôt sur le revenu
- Impôt à la source

**401 Impôt sur le bénéfice et le capital**

- Impôt sur le bénéfice
- Impôt sur le capital

**402 Impôts fonciers**

**403 Impôts sur les gains en capital**

- Bénéfices en capital
- Bénéfices de liquidation
- Gains immobiliers
- Plus-values sur titres

**404 Droits de mutations et de timbre**

- Droit de mutation
- Droit de timbre
- Droit de timbre fédéral

**405 Impôts sur les successions et donations**

- Impôts sur les donations
- Impôts sur les successions

**406 Impôt sur la propriété et sur la dépense**

- Impôt sur les chiens
- Impôt sur les cycles
- Impôt sur les divertissements
- Impôt sur les véhicules à moteur
- Taxe de séjour

**407 Impôts sur la consommation**

- Droits sur les carburants
- Impôt sur la bière
- Impôt sur le chiffre d'affaires
- Impôt sur le tabac
- Taxe à la valeur ajoutée

**41 Patentes, concessions**

- Affichage
- Autres patentes professionnelles
- Banque nationale
- Boissons

Carburants  
Chasse  
Cinémas  
Colporteurs  
Concession pour la télévision par câble  
Dentistes  
Dépôts  
Détaillants  
Drogueries  
Eaux  
Entreprises électriques  
Exploitation de carrières  
Forains  
Gravières  
Grossistes  
Marchands de bétail  
Médecins  
Participation au bénéfice des loteries nationales  
Participation au bénéfice du Sport-toto et de la loterie à numéros  
Patentes d'alcool  
Pêche  
Pharmacies  
PTT  
Publicité  
Régale des sels  
Sages-femmes  
Salines  
Taxis  
Voyageurs de commerce

#### **42 Revenus des biens**

##### **420 Banques**

Comptes courants  
Comptes à vue

##### **421 Créances**

Avoirs à terme fixe  
Comptes courants (sans les banques)  
Créances (intérêts de retard)  
Débiteurs (intérêts de retard)  
Impôts (intérêts de retard)

##### **422 Capitaux du patrimoine financier**

Cédules hypothécaires  
Dépôts  
Dividendes  
Hypothèques  
Obligations  
Parts sociales  
Prêts

##### **423 Immeubles du patrimoine financier**

Fermages  
Loyers  
Redevances de droits de superficie

##### **424 Gains comptables sur les placements du patrimoine financier**

Actions et parts sociales  
Immeubles  
Inventaires

Machines  
Mobilier  
Obligations  
Remboursement de prêts déjà amortis  
Véhicules

**425 Prêts du patrimoine administratif**

Cantons  
Communes  
Entreprises d'économie mixte  
Entreprises privées  
Etranger  
Habitations à loyers modérés  
Institutions privées  
Propres établissements

**426 Participations permanentes du patrimoine administratif**

Banques cantonales, participation au bénéfice  
Bénéfice des propres  
établissements  
Entreprises d'économie mixte  
Entreprises privées  
Etablissements cantonaux  
Etablissements communaux  
Etablissements étrangers  
Propres établissements

**427 Immeubles du patrimoine administratif**

Fermages  
Location des installations de protection civile  
Loyers dans des bâtiments du patrimoine administratif  
Parcomètres  
Places de stationnement  
Redevances de droits de superficie  
Redevances relatives aux emplacements de marché  
Redevances d'utilisation du domaine public  
Remboursements du personnel

**429 Autres revenus**

Agios  
Part au bénéfice de la BNS

**43 Contributions**

**430 Contributions de remplacement**

Contribution relative à la dispense de construction de locaux de protection  
Taxe d'exemption du service militaire  
Taxe d'exemption du service des pompiers

**431 Emoluments administratifs**

Actes de notoriété  
Attestations diverses  
Autorisations de pose d'enseignes  
Certificats de bonne vie et mœurs  
Contrôle des denrées  
Déclaration de domicile  
Emoluments de chancellerie  
Emoluments de la police des constructions  
Emoluments de la police des étrangers  
Emoluments de recours  
Emoluments pour reproduction de documents

Extraits de registres  
Finances d'admission à la bourgeoisie  
Finances pour contrôles  
Finances pour déclarations  
Finances de renseignement  
Frais de convocation (Tribunal)  
Frais de sommation  
Inspection des marchandises  
Permis de construire provisoires  
Permis d'habiter anticipés  
Permis pour manifestations diverses  
Permis de séjour, d'établissement  
Permis pour spectacles  
Permissions pour forains  
Taxes d'artistes  
Taxes d'autorisation  
Taxes d'examen  
Taxes d'expédition  
Taxes de financements spéciaux  
Taxes de police  
Taxes professionnelles  
Taxes de recouvrement des créances  
Taxes du Registre du commerce

**432 Recettes hospitalières et d'établissements spécialisés, pensions**

Forfait à la charge des patients  
Frais de traitement aux rayons  
Participation du personnel aux frais de repas  
Pensions  
Soins aux patients  
Utilisation des salles d'opération, d'accouchement

**433 Ecolages**

Contributions des parents aux cours spéciaux  
Contributions des parents aux examens psychologiques  
Contributions des parents aux séances de logopédie  
Contributions des parents pour traitements  
Ecolages  
Ecolages des élèves provenant de l'extérieur  
Finances de cours

**434 Autres redevances d'utilisation et prestations de service**

Abattoirs, taxes  
Analyse des eaux, facturation  
Canalisations, taxes  
Cantonnements (non militaires)  
Concessions de cimetière  
Décharges publiques, taxes  
Désinfections, facturation  
Enlèvement des ordures, taxe  
Entreposages, taxes  
Entretien des haies, facturation  
Entretien d'immeubles, facturation  
Epuration des eaux usées, taxe  
Expertises, facturation  
Finances d'entrée  
Fourrière, taxes  
Frais d'entretien des tombes, facturation  
Frais d'obsèques, facturation  
Garderies, facturation aux parents  
Gaz, taxe d'abonnement

Incinérations, facturation  
Installations de protection civile, facturation de prestations  
Marquages routiers, facturation  
Mensurations, taxes  
Mise à disposition de fichiers d'adresses  
Mise à disposition d'installations à des privés  
Mise à disposition de matériel d'instruction  
Nettoyage de canalisations, facturation  
Pesages, taxes  
Piscines, finances d'entrée  
Prestations du corps de police, facturation  
Prestations de service en faveur de tiers  
Protection de l'environnement, taxe  
Revisions, indemnités  
Service dentaire scolaire, facturation  
Service de garde des pompiers, facturation  
Service de nettoyage, facturation  
Taxes d'utilisation  
Taxes d'amarrage  
Traitement des huiles usées, taxe  
Traitements informatiques, facturation  
Transports de malades  
Transports de personnes, facturation  
Travaux de surveillance, facturation  
Travaux effectués par des tiers  
Travaux de jardinage, facturation  
Travaux de statistiques, facturation  
W.C. publics, recettes

#### **435 Ventes**

Abonnements aux publications de la collectivité  
Appareils  
Bois  
Carburants  
Cheptel  
Distributeurs automatiques, recettes  
Gravier  
Imprimés  
installations  
Instruments  
Marchandises de toutes nature  
Matériaux  
Matériel de bureau  
Matériel de désinfection  
Matériel de dessin  
Matériel pédagogique  
Matériel usagé  
Médicaments  
Mobilier  
Monuments funéraires  
Numéros d'immeubles  
Numéros de tombes  
Outillage  
Plans  
Produits agricoles  
Produits alimentaires  
Produit des forêts  
Produit des vignes  
Véhicules  
Verre récupéré  
Vieux papier

**436 Dédommagements de tiers**

Affranchissements à forfait, ristourne  
Assurance-invalidité, remboursement  
Blanchissage, remboursement  
Camps scolaires, participation des parents  
Chauffage, remboursement  
Cotisations sociales, remboursement  
Débours, remboursement  
Dédommagements à la suite de dégâts  
Dégâts dus à la grêle, indemnités  
Démissionnaires, remboursement de frais de formation  
Droits de douane, rétrocession  
Eau, remboursement  
Electricité, remboursement  
Frais d'entretien, remboursement  
Frais de gestion, remboursement  
Frais d'impression, remboursement  
Frais de téléphone, remboursement  
Habillement, remboursement  
Impression de billets, remboursement  
Lutte contre les dégâts causés par le gibier, contribution des chasseurs  
Photocopies, remboursement  
Ports, remboursement  
Prestations des assurances  
Primes d'assurances, remboursement  
Produits alimentaires, remboursement  
Réparations, remboursement  
Subventions, remboursement  
Vols, remboursement

**437 Amendes (les amendes fiscales sont attribuées aux rubriques 400 à 409)**

Amendes électorales  
Amendes d'ordre  
Amendes de police  
Amendes de la police des constructions  
Amendes du Service du feu  
Amendes scolaires

**438 Prestations effectuées par le personnel de la collectivité pour ses investissements**

Bureau technique  
Exécution des travaux par le personnel  
Surveillance des travaux  
Utilisation du propre matériel

**439 Autres contributions**

Autres recettes  
Ristournes des sociétés d'assurance

**44 Parts à des recettes et contributions sans affectation****440 Parts à des recettes fédérales**

Amendes fédérales  
Droit de timbre fédéral  
Impôt fédéral direct  
Patente de voyageurs de commerce  
Régie des alcools  
Taxe d'exemption du service militaire

#### **441 Parts à des recettes cantonales**

- Impôt fédéral direct
- Impôt sur les chiens
- Impôt sur les divertissements
- Impôt sur les donations
- Impôt sur les gains en capital
- Impôt sur les gains immobiliers
- Impôt sur les successions
- Patentes
- Patentes de cinéma
- Permis de chasse
- Taxe sur les distributeurs automatiques
- Taxe sur les véhicules

#### **444 Contributions cantonales**

- Péréquation

#### **45 Dédommagements de collectivités publiques**

##### **450 Confédération**

- Dédommagements pour le cantonnement des troupes
- Dédommagements du commissariat central des guerres pour examens sanitaires
- Dédommagements pour le registre des étrangers
- Dédommagements pour la surveillance des distilleries
- Dédommagements pour travaux de mensurations
- Indemnités pour les frais d'inspection
- Indemnités pour les frais de recrutement
- Indemnités de perception de l'impôt fédéral direct
- Indemnités de perception pour la taxe d'exemption du service militaire
- Indemnités pour la vente de timbres fédéraux
- Participation aux frais du personnel s'occupant des affaires militaires

##### **451 Cantons**

- Contributions pour l'entretien des bornes-incendie
- Dédommagements pour campagnes de vaccination
- Dédommagements pour le corps de police
- Dédommagements pour la lutte contre le chômage
- Dédommagements pour travaux d'inventaire
- Ecolages versés par d'autres cantons
- Indemnités pour la perception des impôts cantonaux
- Participations aux frais d'entretien de routes cantonales
- Participation aux recettes de la patente de marchand de bétail
- Participation à la rémunération des chefs de section

##### **452 Communes**

- Dédommagements pour marquages routiers
- Ecolages versés par d'autres communes
- Entretien des routes, facturation
- Indemnités pour communication des éléments nécessaires pour les répartitions d'impôts
- Indemnités de perception des droits de mutation
- Indemnités pour la taxation des impôts
- Matériel de protection civile, participation
- Participation d'autres collectivités aux frais administratifs
- Participations de communes aux charges d'établissements intercommunaux
- Participations aux frais d'enseignement

#### **46 Subventions acquises**

##### **460 Confédération**

- Agriculture

Construction de routes  
Correction des eaux  
Ecolages pris en charge par l'AI  
Ecoles d'agriculture  
Enseignement ménager  
Enseignement professionnel  
Entretien des routes nationales  
Forêts  
Garde-pêche  
Matériel et cours de protection civile  
Orientation professionnelle  
Part aux droits sur les carburants  
Participation de l'AI aux frais d'exploitation  
Participation de l'AI aux frais de transports  
Participation de la Confédération aux frais d'exploitation  
Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI  
Prophylaxie  
Santé publique  
Technicums  
Universités

**461 Cantons**

Enseignement  
Epuration des eaux  
Registre du commerce, participation aux recettes de la Confédération  
Transports publics

**462 Communes**

Associations de communes  
Communes ecclésiastiques  
Ecoles  
Groupements intercommunaux  
Fondations  
Syndicats intercommunaux

**463 Propres établissements**

Abattoirs  
Chemins de fer  
Entreprises électriques  
Entreprises de transports  
Service des eaux  
Usines électriques  
Usines à gaz  
Usines d'incinération des ordures ménagères

**469 Autres subventions**

Cadeaux  
Donations de fondations  
Dons  
Legs  
Troncs

**47 Subventions à redistribuer**

**470 Confédération**

Contributions de l'AI  
Etablissements avec ou sans personnalité juridique  
Logement des troupes, indemnités à verser aux particuliers  
Primes à l'agriculture  
Régies

**471 Cantons**

Primes à l'agriculture

**472 Communes**

Associations de communes

Groupements intercommunaux

**473 Propres établissements**

Abattoirs

Chemins de fer

Entreprises électriques

Entreprises de transports

Service des eaux

Usines électriques

Usines à gaz

Usines d'incinération des ordures ménagères

**48 Prélèvements sur les financements spéciaux****49 Imputations Internes**

Compte des Investissements

**5 Dépenses****50 Investissements propres****500 Terrains non bâtis**

Etangs

Gravières

Parcs

Plages

Réserves naturelles

Terrains affectés à des

constructions ou des installations publiques

Zones protégées

Zones vertes

**501 Ouvrages de génie civil**

Aéroports

Antennes collectives

Autres aménagements

Canalisations

Chemins de fer

Chemins forestiers

Chemins pédestres

Cimetières

Colombariums

Correction des eaux

Décharges

Dépôts d'ordures

Eclairage public

Endiguements

Installations hydrauliques

Installations sportives

Parois antibruit

Passages à piétons

Places de parc

Ponts

Ports

Protection contre les avalanches

Réservoirs  
Routes  
Routes communales  
Routes cantonales  
Routes forestières  
Routes nationales  
Stations d'épuration des eaux  
Téléréseaux  
Traversées de communes  
Trottoirs  
Voies industrielles  
Zones industrielles

**503 Terrains bâtis**

Abris  
Arsenaux  
Ateliers  
Bâtiments  
Bâtiments administratifs  
Cabanes forestières  
Casernes  
Casernes de pompiers  
Centres funéraires  
Chapelles  
Constructions militaires  
Crèches  
Crématoires  
Cures  
Ecoles  
Ecoles d'agriculture  
Ecoles professionnelles  
Eglises  
Halles de gymnastique  
Homes d'enfants  
Homes pour personnes âgées  
Hôpitaux  
Immeubles administratifs  
Jardins d'enfants  
Maisons de retraite  
Monuments  
Musées  
Ouvrages de protection civile  
Palais des sports  
Parkings couverts  
Patinoires artificielles  
Piscines  
Préfectures  
Refuges  
Stands  
Théâtres  
Usines d'incinération des ordures ménagères  
W.C. publics

**505 Forêts**

Achats de forêts  
Boisements  
Drainages  
Reboisements

**506 Mobilier, machines, véhicules**

Appareils

Equipements  
Equipements Informatiques  
Instruments  
Machines meubles  
Mobilier  
Véhicules

**507 Marchandises et approvisionnements**

Stocks obligatoires

**509 Autres biens**

**52 Prêts et participations permanentes**

**521 Cantons**

**522 Communes**

Associations de communes  
Groupements Intercommunaux  
Fondations  
Syndicats intercommunaux

**523 Propres établissements**

Abattoirs  
Banques cantonales  
Centrales électriques  
Chemins de fer publics  
Ecoles  
Homes pour personnes âgées  
Hôpitaux  
Service des eaux  
Transports publics  
Usines électriques  
Usines à gaz  
Usines d'incinération des ordures ménagères

**524 Sociétés d'économie mixte**

Abattoirs  
Banque nationale  
Banques privées  
Centrales électriques  
Centres informatiques  
Chemins de fer privés  
Coopératives agricoles  
Ecoles  
Entreprises de transports  
Etablissements thermaux  
Garages  
Homes pour personnes âgées  
Hôpitaux  
Patinoires artificielles  
Salines  
Service des eaux  
Sociétés des eaux  
Sociétés gazières  
Sociétés pétrolières  
Swissair  
Usines électriques  
Usines à gaz  
Usines d'incinération des ordures ménagères

**525 Institutions privées**

Chemins de fer  
Cliniques  
Coopératives immobilières  
Ecoles  
Etablissements sportifs  
Etablissements thermaux  
Exploitations agricoles  
Homes pour personnes âgées  
Hôpitaux  
Institutions culturelles  
Institutions sociales  
Patinoires artificielles  
Propriétaires d'immeubles commerciaux ou locatifs  
Téléphériques  
Téléskis  
Télésièges

**526 Personnes physiques**

Bourses d'études

**527 Etranger**

Participation permanentes à l'étranger  
Prêts à l'étranger

**56 Subventions accordées**

**560 Confédération**

Gares  
Installations ferroviaires  
Réseaux régionaux

**561 Cantons**

Ecoles techniques  
Routes cantonales

**562 Communes**

Associations de communes  
Installations intercommunales

**563 Propres établissements**

Abattoirs  
Centrales électriques  
Chemins de fer publics  
Ecoles  
Entreprises de transports  
Homes pour personnes âgées  
Hôpitaux  
Services des eaux  
Usines électriques  
Usines à gaz  
Usines d'incinération des ordures ménagères

**564 Sociétés d'économie mixte**

Abattoirs  
Centrales électriques  
Chemins de fer privés  
Coopératives agricoles  
Ecoles  
Entreprises de transports  
Etablissements thermaux

Homes pour personnes âgées  
Hôpitaux  
Installations ferroviaires  
Patinoires artificielles  
Service des eaux  
Syndicats d'améliorations foncières  
Usines électriques  
Usines à gaz  
Usines d'incinération des ordures ménagères

**565 Institutions privées**

Abris privés  
Chemins de fer privés  
Cliniques  
Coopératives  
Coopératives Immobilières  
Ecoles  
Etablissements sportifs  
Etablissements thermaux  
Exploitations agricoles  
Homes pour personnes âgées  
Institutions culturelles  
Institutions sociales  
Protection des sites  
Propriétaires d'immeubles commerciaux ou locatifs  
Service des eaux  
Sociétés  
Téléphériques  
Téléskis  
Télésièges

**566 Personnes physiques**

Abris de protection civile  
Monuments historiques (subventions pour leur conservation)  
Oeuvres d'art  
Protection des sites

**567 Etranger**

Subventions d'investissements versées à l'étranger

**57 Subventions redistribuées**

**570 Confédération**

**571 Cantons**

**572 Communes**

Associations de communes  
Installations intercommunales

**573 Propres établissements**

Abattoirs  
Centrales électriques  
Chemins de fer publics  
Ecoles  
Entreprises de transports  
Homes pour personnes âgées  
Hôpitaux  
Service des eaux  
Usines électriques  
Usines à gaz

Usines d'incinération des ordures ménagères

**574 Sociétés d'économie mixte**

Abattoirs  
Centrales électriques  
Chemins de fer privés  
Coopératives agricoles  
Ecoles  
Entreprises de transports  
Etablissements thermaux  
Homes pour personnes âgées  
Hôpitaux  
Installations ferroviaires  
Patinoires artificielles  
Service des eaux  
Syndicats d'améliorations foncières

**575 Institutions privées**

Abris privés  
Chemins de fer privés  
Cliniques  
Coopératives  
Coopératives immobilières  
Ecoles  
Etablissements sportifs  
Etablissements thermaux  
Exploitations agricoles  
Homes pour personnes âgées  
Hôpitaux  
Institutions culturelles  
Institutions sociales  
Protection des sites  
Propriétaires d'immeubles commerciaux ou locatifs  
Service des eaux  
Sociétés  
Téléphériques  
Téléskis

Télésièges

**576 Personnes physiques**

Abris de protection civile  
Monuments historiques (subventions pour leur conservation)  
Oeuvres d'art  
Protection des sites

**58 Autres dépenses à porter à l'actif**

**580 Expropriations**

Indemnités d'expropriation

**59 Report au bilan**

**590 Recettes**

**591 Amortissements**

**6 Recettes**

**60 Transferts au patrimoine financier**

**600 Terrains non bâtis**

Etangs  
Gravières  
Parcs  
Places de sports  
Plages  
Réserves naturelles  
Terrains affectés à des constructions ou installations publiques  
Zones protégées  
Zones vertes

**601 Ouvrages de génie civil**

Aéroports  
Décharges publiques  
Divers aménagements routiers  
Installations hydrauliques  
Installations sportives  
Places de parc  
Stations d'épuration des eaux  
Voies industrielles

**603 Terrains bâtis**

Arsenaux  
Ateliers  
Bâtiments  
Cabanes forestières  
Casernes  
Chapelles  
Constructions militaires  
Crèches  
Cures  
Ecoles  
Ecoles d'agriculture  
Ecoles professionnelles  
Eglises  
Halles de gymnastique  
Homes d'enfants  
Homes pour personnes âgées  
Hôpitaux  
Jardins d'enfants  
Ouvrages de génie civil  
Palais des sports  
Parkings couverts  
Patinoires artificielles  
Piscines  
Refuges  
Stands  
Théâtres

**605 Forêts**

Ventes de forêts

**606 Mobilier, machines, véhicules**

Appareils  
Equipements  
Equipements informatiques  
Instruments  
Machines  
Meubles  
Mobilier  
Véhicules

**607 Marchandises et approvisionnements**

Stocks obligatoires

**609 Autres biens**

**61 Contributions de tiers**

Contributions de plus-values

Taxes d'adduction à l'égout au canal

Taxes de raccordement

Travaux de fouilles

**62 Remboursements de prête et de participations permanentes**

**621 Cantons**

**622 Communes**

Ententes de communes

Installations Intercommunales

Fondations

**623 Propres établissements**

Abattoirs

Banques cantonales

Centrales électriques

Chemins de fer publics

Ecoles

Homes pour personnes âgées

Hôpitaux

Service des eaux

Transports publics

Usines électriques

Usines à gaz

Usines d'incinération des ordures ménagères

**624 Sociétés d'économie mixte**

Abattoirs

Banque nationale

Banques privées

Centrales électriques

Centres informatiques

Chemins de fer privés

Coopératives agricoles

Ecoles

Entreprises de transports

Etablissements thermaux

Garages

Homes pour personnes âgées

Hôpitaux

Patinoires artificielles

Salines

Service des eaux

Sociétés de eaux

Sociétés gazières

Sociétés pétrolières

Swissair

Usines électriques

Usines à gaz

Usines d'incinération des ordures ménagères

**625 Institutions privées**

Chemins de fer  
Cliniques  
Coopératives immobilières  
Ecoles  
Etablissements sportifs  
Etablissements thermaux  
Exploitations agricoles  
Homes pour personnes âgées  
Hôpitaux  
Institutions culturelles  
Institutions sociales  
Patinoires artificielles  
Propriétaires d'immeubles commerciaux ou locatifs  
Téléphériques  
Téléskis  
Télésièges

**626 Personnes physiques**

Bourses d'études

**627 Etranger**

Participations permanentes à l'étranger  
Prêts à l'étranger

**63 Facturation à des tiers**

**631 Ouvrages de génie civil**

Goudronnage pour des privés

**633 Terrains bâtis**

Installations de protection civile dans des constructions cantonales nouvelles

**64 Remboursement de subventions accordées**

**640 Confédération**

**641 Cantons**

**642 Communes**

**643 Propres établissements**

**644 Sociétés d'économie mixte**

**645 Institutions privées**

Constructions à caractère social

**646 Personnes physiques**

**66 Subventions acquises**

**660 Confédération**

Bâtiments universitaires  
Correction des eaux  
Ecoles d'agriculture  
Enseignement professionnel  
Forêts  
Nouvelles routes  
Office d'orientation professionnelle

Ouvrages de protection civile  
Routes nationales  
Routes principales  
Stations d'épuration des eaux

**661 Cantons**

Approvisionnement en eau  
Constructions scolaires  
Stations d'épuration des eaux  
Subventions d'investissements- péréquation

**662 Communes**

Associations de communes  
Ententes intercommunales

**663 Propres établissements**

Abattoirs  
Chemins de fer  
Entreprises électriques  
Entreprises de transports  
Service des eaux  
Usines électriques  
Usines à gaz  
Usines d'incinération des ordures ménagères

**669 Autres subventions**

Cadeaux  
Contributions de fondations  
Contributions de privés  
Dons  
Legs

**67 Subventions à redistribuer**

**670 Confédération**

**671 Cantons**

**672 Communes**

Associations de communes  
Ententes intercommunales

**673 Propres établissements**

Abattoirs  
Chemins de fer  
Entreprises électriques  
Entreprises de transports  
Service des eaux  
Usines électriques  
Usines à gaz  
Usines d'incinération des ordures ménagères

**68 Reprise des amortissements**

**681 Patrimoine administratif - Amortissements ordinaires**

**682 Patrimoine administratif-**

Amortissements  
complémentaires

683 Découvert

69 Report au bilan

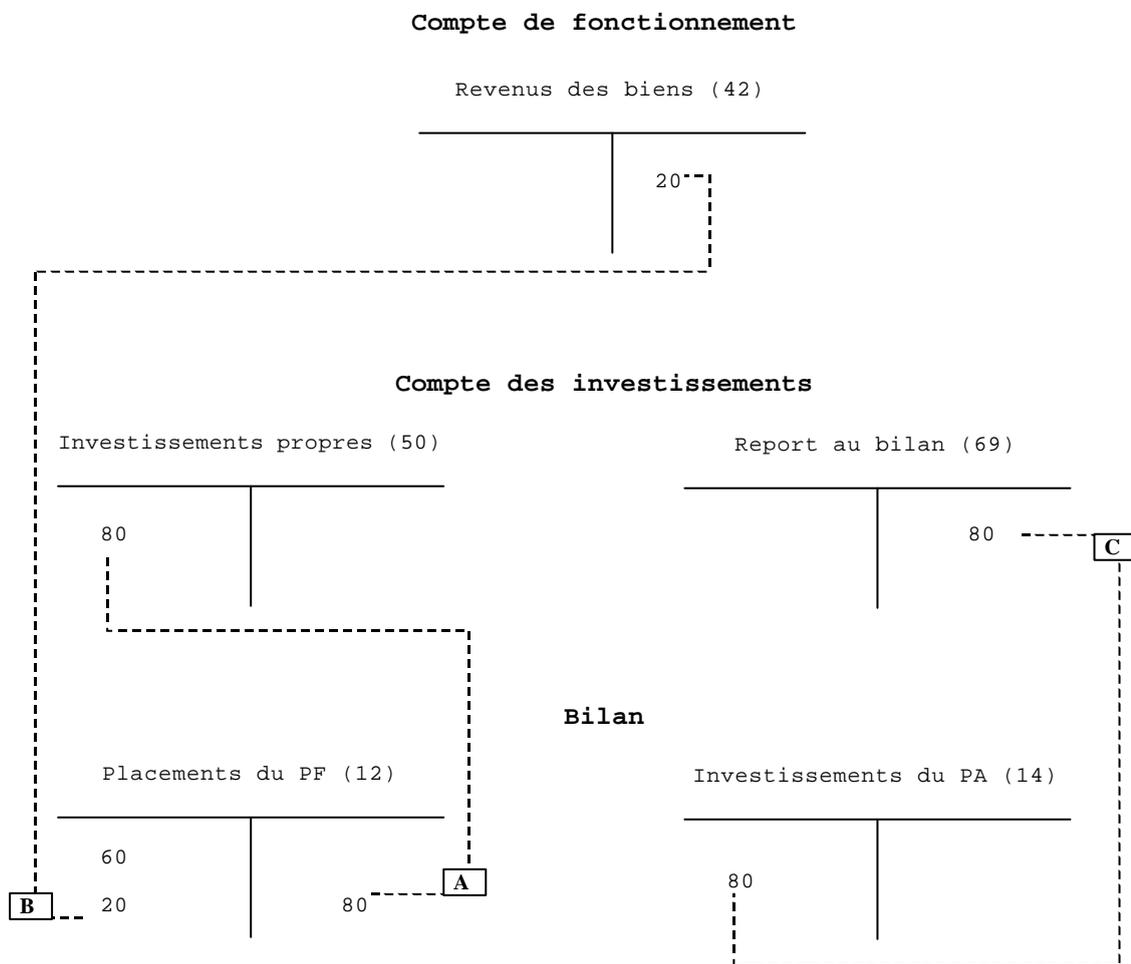
690 Dépenses

## 7. Exemples comptables

### *Transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif*

Exemple 1

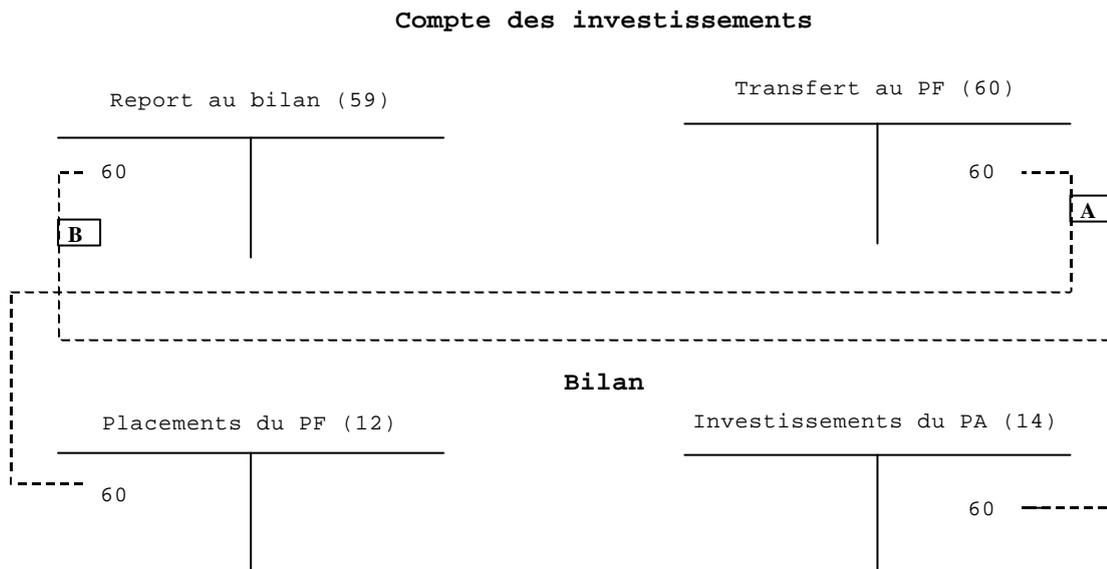
Un immeuble du patrimoine financier dont la valeur comptable se monte à 60 est transféré pour une valeur de 80 au patrimoine administratif. Le bénéfice comptable de 20 apparaît au compte de fonctionnement.



## Transfert du patrimoine administratif au patrimoine financier

### Exemple 2

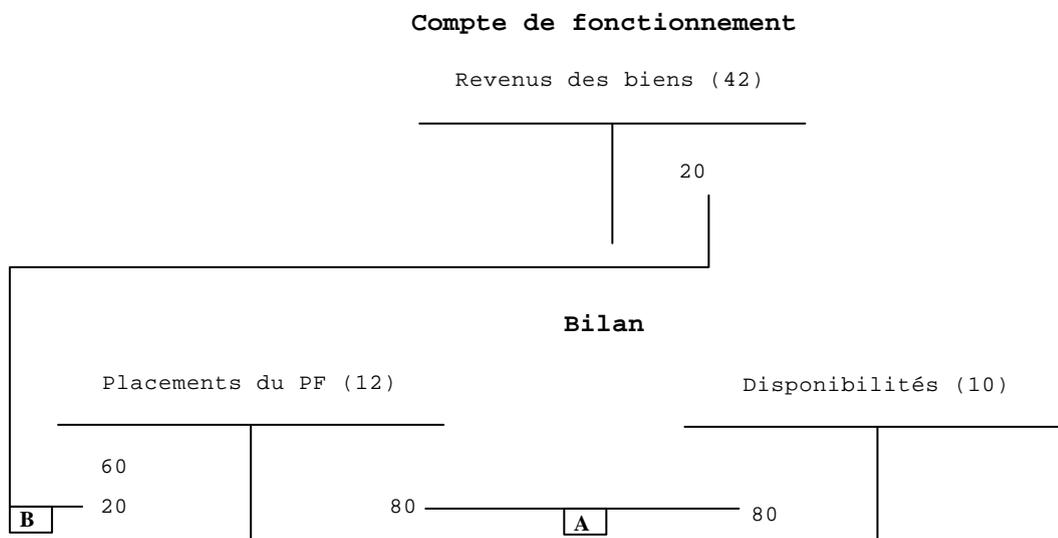
Un immeuble du patrimoine administratif est transféré à la valeur comptable de 60 au patrimoine financier. Le transfert se fait toujours à la valeur comptable. Aucun bénéfice comptable ne peut dès lors résulter de cette opération.



## Aliénation de biens du patrimoine financier

### Exemple 3

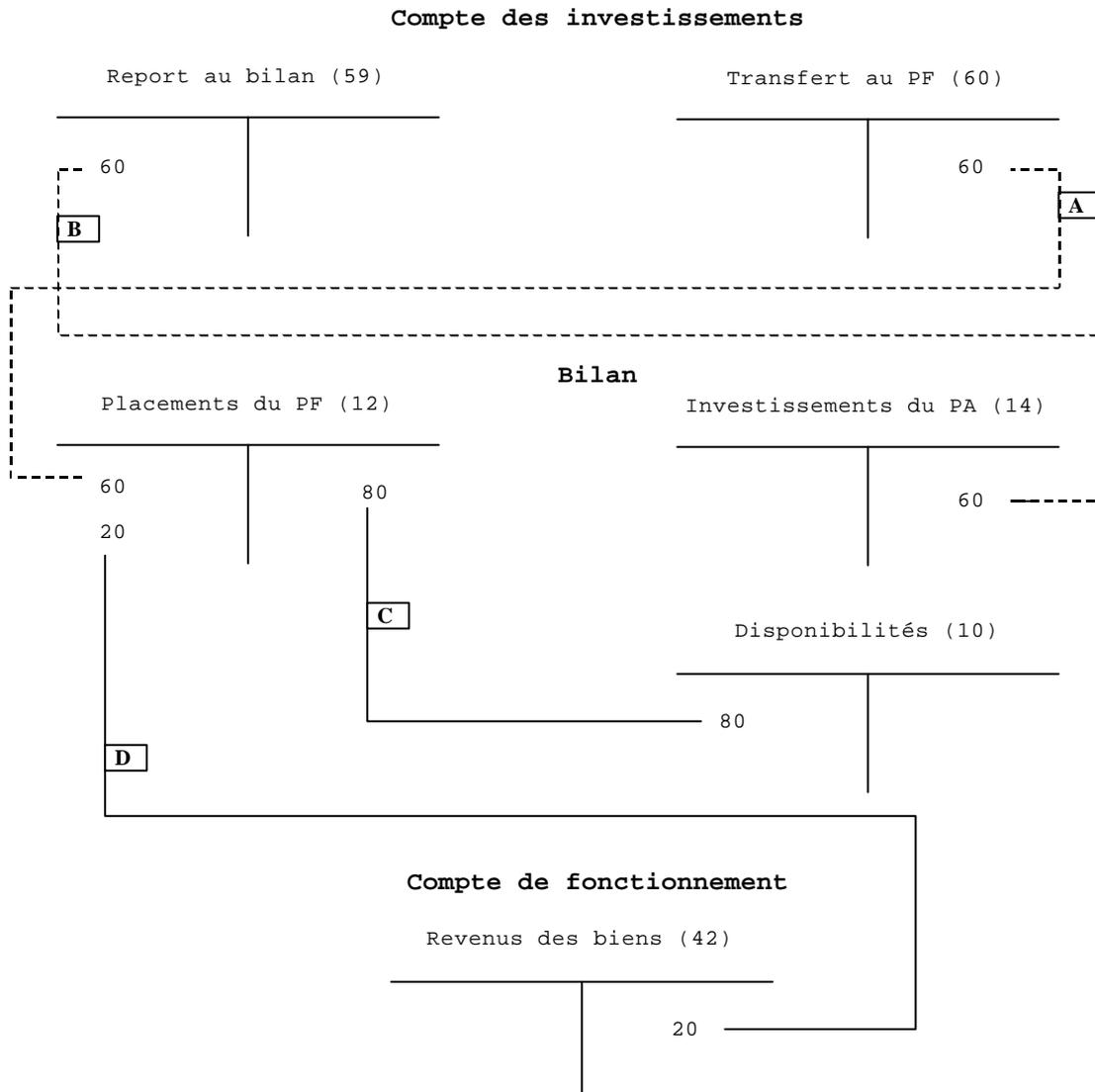
Un immeuble du patrimoine financier, dont la valeur comptable se monte à 60, est vendu au prix de 80. Le gain comptable de 20 apparaît au compte de fonctionnement.



## Aliénation de biens du patrimoine administratif

### Exemple 4

Un immeuble du patrimoine administratif d'une valeur comptable de 60 doit être aliéné. Cette opération nécessite le transfert préalable de l'immeuble, à la valeur comptable, du patrimoine administratif au patrimoine financier. Le prix de vente s'élève à 80. Le gain comptable réalisé est enregistré au compte de fonctionnement.



## Financement spécial

### Exemple 5

Une collectivité publique a un financement spécial pour les parkings. Les charges de fonctionnement, y compris les intérêts et les amortissements, sont comptabilisées dans le compte de fonctionnement comme les taxes de parking. Les dépenses de construction pour les parkings sont enregistrées dans le compte d'investissement et activées au bilan.

Ci-après sont présentées les différentes possibilités de comptabilisation lors d'excédents de charges ou de revenus :

<b>5.1 Excédent de revenus</b>	«Attribution au compte d'engagement envers le financement spécial»
<b>5.2 Excédent de charges</b>	«Prélèvement du compte d'engagement envers le financement spécial»
<b>5.3 Excédent de charges</b>	«Prélèvement du compte d'engagement envers le financement spécial et mise à charge du compte d'avance au financement spécial»
<b>5.4 Excédent de charges</b>	«Mise à charge du compte d'avance au financement spécial»
<b>5.5 Excédent de revenus</b>	«Restitution d'une partie de l'avance au financement spécial»
<b>5.6 Excédent de revenus</b>	«Restitution du solde de l'avance au financement spécial et attribution au compte d'engagement envers le financement spécial»

## 5.1 Attribution au compte d'engagement envers le financement spécial pour parcsages

<b>Compte de fonctionnement</b>													
Financement spécial pour parcsages													
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Charges de personnel</td> <td style="width: 20%; text-align: right;">50</td> </tr> <tr> <td>Biens, services et marchandises</td> <td style="text-align: right;">40</td> </tr> <tr> <td>Intérêts imputés</td> <td style="text-align: right;">20</td> </tr> <tr> <td>Amortissements</td> <td style="text-align: right;">30</td> </tr> <tr> <td>Attribution au compte d'engagement</td> <td style="text-align: right;">20</td> </tr> </table>	Charges de personnel	50	Biens, services et marchandises	40	Intérêts imputés	20	Amortissements	30	Attribution au compte d'engagement	20	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Recettes affectées (taxes de parcage)</td> <td style="width: 20%; text-align: right;">160</td> </tr> </table>	Recettes affectées (taxes de parcage)	160
Charges de personnel	50												
Biens, services et marchandises	40												
Intérêts imputés	20												
Amortissements	30												
Attribution au compte d'engagement	20												
Recettes affectées (taxes de parcage)	160												
<p style="text-align: center; margin: 0;"><b>Compte des investissements</b></p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; border-bottom: 1px solid black;"> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="border: 1px solid black; padding: 5px;">Construction de parcsages</td> </tr> </table> </td> <td style="width: 50%; border-bottom: 1px solid black;"></td> </tr> </table>				<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="border: 1px solid black; padding: 5px;">Construction de parcsages</td> </tr> </table>	Construction de parcsages								
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="border: 1px solid black; padding: 5px;">Construction de parcsages</td> </tr> </table>	Construction de parcsages												
Construction de parcsages													
<b>Bilan</b>													
<i>Actif</i>			<i>Passif</i>										
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;"><i>Patrimoine administratif</i></td> </tr> <tr> <td style="border: 1px solid black; padding: 5px;">Valeur résiduelle des parcsages</td> <td></td> </tr> </table>	<i>Patrimoine administratif</i>		Valeur résiduelle des parcsages		<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;"><i>Financements spéciaux</i></td> </tr> <tr> <td style="border: 1px solid black; padding: 5px;">Engagements envers le financement spécial pour parcsages</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="border: 1px solid black; padding: 5px;"></td> <td style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: right;">Attribution 20</td> </tr> </table>	<i>Financements spéciaux</i>		Engagements envers le financement spécial pour parcsages			Attribution 20		
<i>Patrimoine administratif</i>													
Valeur résiduelle des parcsages													
<i>Financements spéciaux</i>													
Engagements envers le financement spécial pour parcsages													
	Attribution 20												

## 5.2 Prélèvement du compte d'engagement envers le financement spécial pour parcs

<b>Compte de fonctionnement</b>			
Financement spécial pour parcs			
Charges de personnel	50	Recettes affectées (taxes de parcage)	130
Biens, services et marchandises	40	Prélèvement du compte d'engagement	10
Intérêts imputés	20		
Amortissements	30		

<b>Compte des investissements</b>	
Construction de parcs	

Actif	<b>Bilan</b>	Passif
<i>Patrimoine administratif</i>		<i>Financements spéciaux</i>
Valeur résiduelle des parcs		Engagements envers le financement spécial pour parcs
		Prélèvement 10      Ancien solde 20

5.3 Prélèvement du compte d'engagement envers le financement spécial pour parcsages et mise à charge du compte d'avance au financement spécial pour parcsages

Compte de fonctionnement			
Financement spécial pour parcsages			
Charges de personnel	50	Recettes affectées	120
Biens, services et marchandises	40	(taxes de parcage)	
Intérêts imputés	20	Prélèvement du compte d'engagement	10
Amortissements	30	Mise à la charge du compte d'avance	10

Compte des investissements			
Construction de parcsages			
Actif		Passif	
<i>Patrimoine administratif</i>		<i>Financements spéciaux</i>	
Valeur résiduelle des parcsages		Engagements envers le financement spécial pour parcsages	
<i>Financements spéciaux</i>		Prélèvement 10    Ancien solde 10	
Avances pour le financement spécial pour parcsages			
Avance	10		

## 5.4 Mise à charge du compte d'avance au financement spécial pour parcages

<b>Compte de fonctionnement</b>			
Financement spécial pour parcages			
Charges de personnel	50	Recettes affectées	125
Biens, services et marchandises	40	(taxes de parcage)	
Intérêts imputés	20	Mise à la charge du	
Amortissements	30	compte d'avance	15

<b>Compte des investissements</b>			
Construction de parcages			

Actif	<b>Bilan</b>	Passif
<i>Patrimoine administratif</i>		
Valeur résiduelle des parcages		
<i>Financements spéciaux</i>		
Avances pour le financement spécial pour parcages		
Ancien solde	10	
Avance complémentaire	15	

## 5.5 Restitution d'une partie de l'avance au financement spécial pour parcages

### Compte de fonctionnement

Financement spécial pour parcages			
Charges de personnel	50	Recettes affectées	155
Biens, services et marchandises	40	(taxes de parcage)	
Intérêts imputés	20		
Amortissements	30		
Restitution au compte d'avance	15		

### Compte des investissements

Construction de parcages
--------------------------

Actif

### Bilan

Passif

*Patrimoine administratif*

Valeur résiduelle des parcages
--------------------------------

*Financements spéciaux*

Avances pour le financement spécial pour parcages
---------------------------------------------------

Ancien solde 25
-----------------

Restitution 15
----------------



## Délimitation entre périodes comptables

### Exemple 6

La clôture de la période comptable intervient à la fin de l'année civile. Toutefois, en règle générale, on enregistre encore après le 31 décembre un mouvement d'espèces intensif se rapportant à l'exercice écoulé et dont il faut tenir compte. La clôture effective a lieu, dès lors, au cours de la nouvelle période comptable, ce qui nécessite la tenue parallèle de la comptabilité des 2 exercices.

Les comptes des disponibilités (caisse, chèques postaux, banque, etc.) se soldent au 31 décembre et sont reportés à l'exercice nouveau. L'ouverture de comptes de liaison (comptes réfléchis) permet l'enregistrement correct des opérations de trésorerie intervenant après le 31 décembre en faveur ou à charge de l'ancien exercice.

Les écritures ci-après servent d'exemple permettant de démontrer la technique comptable relative à ces chevauchements entre les exercices.

Écriture comptable	Période comptable	Débit	Crédit
<b>a</b> Report au bilan des disponibilités au 31.12	A	Bilan de clôture	Bilan d'ouverture
<b>b</b> Bilan d'ouverture au 1.1	N	Disponibilités	Bilan d'ouverture
<b>c</b> Charges de l'ancienne période comptable	A	Charges	Passifs transitoires (cpte de liaison à la nouvelle période)
Mouvement d'espèces de la nouvelle période comptable	N	Passifs transitoires (cpte de liaison à l'ancienne période)	Disponibilités
<b>d</b> Charges de la nouvelle période comptable/ Mouvement d'espèces de la nouvelle période comptable	N	Charges	Disponibilités
<b>e</b> Revenus de l'ancienne période comptable	A	Actifs transitoires (cpte de liaison à la nouvelle période)	Revenus
Mouvement d'espèces de la nouvelle période comptable	N	Disponibilités	Actifs transitoires (cpte de liaison à l'ancienne période)
<b>f</b> Revenus de la nouvelle période comptable/Mouvement d'espèces de la nouvelle période comptable	N	Disponibilités	Revenus
<b>g</b> Clôture par le bilan Actifs transitoires	A	Bilan de clôture	Cpte de liaison à la nouvelle période
<b>h</b> Clôture par le bilan, Passifs transitoires	A	Cpte de liaison à la nouvelle période	Bilan de clôture
<b>i</b> Bilan d'ouverture: Passifs transitoires	N	Bilan d'ouverture	Cpte de liaison à l'ancienne période
<b>k.</b> Bilan d'ouverture: Actifs transitoires	N	Cpte de liaison à l'ancienne période	Bilan d'ouverture

A = ancienne période comptable

N = nouvelle période comptable

**Ancienne période comptable**

**Disponibilités**

Solde au 31.12	50	Clôture par le bilan	50 a)
----------------	----	----------------------	-------

**Charges**

**Revenus**

c) Charges* avec mouvement d'espèces dans la nouvelle période comptable	30	Revenus* avec mouvement d'espèces dans la nouvelle période comptable	10 e)
-------------------------------------------------------------------------	----	----------------------------------------------------------------------	-------

**Actifs transitoires : Compte de liaison nouvelle période comptable**

e) Revenus* avec mouvement d'espèces dans la nouvelle période comptable	10	Clôture par le bilan	10 g)
-------------------------------------------------------------------------	----	----------------------	-------

**Passifs transitoires : Compte de liaison nouvelle période comptable**

h) Clôture par le bilan	30	Charges* avec mouvement d'espèces dans la nouvelle période comptable	30 c)
-------------------------	----	----------------------------------------------------------------------	-------

**Bilan de clôture**

a) Disponibilités	50	Passifs transitoires	30 h)
g) Actifs transitoires	10		

\* de l'ancienne période

## Nouvelle période comptable

### Bilan d'ouverture

i) Passifs transitoires	30	Disponibilités	50 b)
		Actifs transitoires	10 k)

### Disponibilités

b) Solde à nouveau	50	Dépenses à la charge de l'ancienne période comptable	30 c)
e) Recettes* en faveur de l'ancienne période comptable	10	Dépenses à la charge de la nouvelle période comptable	45 d)
f) Recettes* en faveur de la nouvelle période comptable	20		

### Charges

### Revenus

d) Charges** avec mouvement d'espèces dans la nouvelle période comptable	45	Revenus** avec mouvement d'espèces dans la nouvelle période comptable	20 f)
--------------------------------------------------------------------------	----	-----------------------------------------------------------------------	-------

### Actifs transitoires : Compte de liaison nouvelle période comptable

k) Ouverture actifs transitoires	10	Revenus de l'ancienne période comptable avec mouvement d'espèces dans la nouvelle période comptable	10 e)
----------------------------------	----	-----------------------------------------------------------------------------------------------------	-------

### Passifs transitoires : Compte de liaison nouvelle période comptable

c) Charges de l'ancienne période comptable avec mouvement d'espèces dans la nouvelle période comptable	30	Ouverture passifs transitoires	30 i)
--------------------------------------------------------------------------------------------------------	----	--------------------------------	-------

\* dans la nouvelle période

\*\* de la nouvelle période



## Les 3 degrés du compte des investissements

Exemple 8

### Investissements nets (910)

Investissements (50-58)	100	Subvention des investissements Et autres recettes (60-67)	30
Diminution des Investissements nets	---	Augm. Des investissements nets	70

### Financement (911)

Augm. des investissements nets (report)	70	Reprise des amortissements (68)	7
Excédent de financement	--	Reprise des excédents de revenus Du compte de fonctionnement (90)	3
		Insuffisance de financement	60

### Variation de la fortune nette (912)

Insuffisance de financement (report)	60	Report au bilan (69)	100
Report au bilan (59)	37	Diminution de la fortune nette	---
Augm. De la fortune nette (virement au compte 29)	3		

## Comptabilisation de la clôture (Exemple comptable simple)

### Exemple 9

Regroupement des opérations comptables:	Ecriture comptable	Montant
1) Émission de fonds à long terme (par ex. emprunt)	Disponibilités à dettes à long terme	90
2) Rentrée des revenus de fonctionnement (par ex. impôts)	Disponibilités à revenus	200
3) Opération de charges de fonctionnement (par ex. salaires)	Charges de fonctionnement à disponibilités	190
4) Opération de dépenses d'investissements (par ex. constructions propres)	Dépenses d'investissements à disponibilités	100
5) Rentrée de recettes d'investissements (par ex. subventions de tiers)	Disponibilités à recettes d'investissements	30
6) Report à l'actif des investissements	Patrimoine administratif à report au bilan	100
7) Report au bilan des recettes d'investissements	Report au bilan à patrimoine administratif (P.A.)	30
8) Amortissements des investissements du patrimoine administratif	Amortissements du P.A. à reprise des amortissements	7
9) Report au bilan des amortissements du patrimoine administratif	Report au bilan à P.A.	7

Regroupement des opérations comptables:	Ecriture comptable	Montant
a) Clôture des charges (groupe de comptes 30-38)	Cpte de fonctionnement à charges courantes	190
b) Clôture des amortissements du P.A. (groupe de comptes 331, 332, 333)	Cpte de fonctionnement à amortissements du P.A.	7
c) Clôture des revenus (groupe des comptes 40-48)	Revenus à cpte de fonctionnement	200
d) Clôture des dépenses d'investissements (groupe de comptes 50-58)	Investissement net à dépenses d'investissements	100
e) Clôture des recettes d'investissements (groupe de comptes 60-67)	Recettes d'investissements à investissement net	30
f) Reprise des amortissements sur le compte «financement»	Reprise des amortissements à financement	7
g) Clôture du compte «Report au bilan» (59)	Variations de la fortune nette à report au bilan	37
h) Clôture du compte «Report au bilan» (69)	Report au bilan à variations de la fortune nette	100
i) Reprise dans le compte «financement» de l'excédent de revenus	Cpte de fonctionnement à financement	3
k) Reprise dans le compte «financement» de l'investissement net	Financement à investissement net	70
l) Reprise dans le compte «variations de la fortune nette» de l'insuffisance de financement	Variations de la fortune nette à financement	60

Regroupement des opérations comptables:	Ecriture comptable	Montant
m) Reprise dans le compte «fortune nette» des variations de la fortune nette <sup>1</sup>	Variations de la fortune nette à fortune nette	3
n) Clôture du groupe de compte «Disponibilités»	Bilan de clôture à disponibilités	30
o) Clôture du groupe de comptes «patrimoine administratif»	Bilan de clôture à patrimoine administratif	63
p) Clôture du groupe de comptes «dettes à moyen et long terme»	Dettes à moyen et long termes à bilan de clôture	90
q) Clôture du compte «fortune nette»	Fortune nette à bilan de clôture	3

<sup>1</sup> Lors de la clôture, le double résultat apparaît (même solde dans le compte de résultats et dans le bilan).

**Bilan**

**Compte administratif (Résultats)**

**Clôture**

Disponibilités (10)		Dettes à moyen et long termes (22)		Charges (30-38)		Revenus (40-48)		Dépenses d'investissement (50-58)		Recettes d'investissement (60-67)		Compte de fonctionnement (90)	
(1) 90			90 (1)	(3) 190			200 (2)	(4) 100			30 (5)	(a) 190	200 (c)
(2) 200	190 (3)											(b) 7	
(5) 30	100 (4)				190 (a)	(c) 200			100 (d)	(e) 30		(i) 3	
	30 (n)	(p) 90											
Patrimoine administratif (14-17) (P.A.)		Fortune nette (29)		Amortissements du PA (331, 332, 333)						Reprise des amortissements (68)		(d) 100 30 (e) 70 (k)	
(6) 100	30 (7)		3 (m)	(8) 7							7 (8)		
	7 (9)									(f) 7			
	63(o)	(q) 3			7 (b)								
								Report au bilan (59)		Report au bilan (69)		(k) 70 7 (f) 3 (i) 60 (l)	
								(7) 30			100 (6)		
								(9) 7	37 (g)	(h) 100			
												Bilan de clôture (921)	
												(n) 30 90 (p) (b) 63 3 (q)	
				197 197		200 200		137 137		137 137			

## 8. Directives de consolidation \*

\* D'autres domaines que les hôpitaux et les forêts pourraient servir d'exemples: les transports, les universités, etc...

### Directives de consolidation entre le plan comptable VESKA (établissements hospitaliers) et le modèle de comptes

Plan comptable VESKA	Modèle de comptes	Libellé VESKA	Libellé Modèle de comptes
		A) Compte de fonctionnement	A) Compte de fonctionnement
		<b>Charges</b>	<b>Charges</b>
30	301	<b>Salaires des médecins et autres professions Universitaires</b>	<b>Personnel administratif et d'exploitation</b>
3000	301	Salaires des médecins et autres professions universitaires	Personnel administratif et d'exploitation
3001	301	Salaires candidats en médecine	Idem
31	Div.	<b>Salaires du personnel soignant</b>	
	301	<b>des secteurs de soins</b>	<b>Personnel administratif et d'exploitation</b>
3100	301	Salaires du personnel soignant des secteurs de soins	Personnel administratif et d'exploitation
3101	301	Idem (gardes)	Idem
	318		<b>Honoraires et prestations de service</b>
3102	318	Salaires du personnel soignant	Versement aux écoles d'infirmières privées
	390		<b>Imputations internes</b>
3103	390	Salaires du personnel soignant	Versement aux écoles d'infirmières publiques pour les élèves dans le secteur hospitalier
32	301	<b>Salaires du personnel des autres disciplines médicales</b>	<b>Personnel administratif et d'exploitation</b>
3200	301	Salaires du personnel des autres disciplines médicales	Personnel administratif et d'exploitation
33	301	<b>Salaires du personnel administratif</b>	<b>Personnel administratif et d'exploitation</b>
3300	301	Idem	Idem
34	301	<b>Salaires du personnel de l'économat,</b>	<b>Personnel administratif et d'exploitation</b>
		des transports et du service de maison	
3400	301	Idem	Idem
35	301	<b>Salaires du personnel technique de maintenance</b>	<b>Personnel administratif et d'exploitation</b>
3500	301	Idem	Idem
36	318	<b>Honoraires des médecins</b>	<b>Honoraires et prestations de service</b>
3600	318	Honoraires des médecins en service privé	Dédommagements des médecins pour service privé(=70%)
37	Div.	<b>AVS/AI/APG/Chômage</b>	
3700	303	Frais d'administration AVS/AI/APG/Chômage	Frais d'administration des assurances sociales fédérales
3700	303	Participation des employeurs	Participation des employeurs aux assurances sociales fédérales
	301		Personnel administratif et d'exploitation
3701	301	Allocations pour enfants à charge caisse Alfa	Idem
371	304	<b>Caisse de retraite</b>	<b>Caisses de pensions et de prévoyance</b>
3710	304	Participation des employeurs à la caisse de retraite	Participation des employeurs à la caisse de pensions du personnel de l'Etat
3711	304	Participation des employeurs à la caisse de retraite(autres)	Participation des employeurs à d'autres caisses de pensions du personnel
379	309	<b>Autres charges sociales</b>	<b>Autres charges du personnel</b>

Plan comptable VESKA	Modèle de comptes	Libellé VESKA	Libellé Modèle de comptes
3790	309	Frais de surveillance médicale du personnel	Frais de traitement d'accidents d'exploitation (y compris examen médical/réglementation particulière pour hôpitaux)
<b>38</b>	<b>307</b>	<b>Rentes</b>	<b>Prestations aux retraités</b>
3800	307	Rentes accidents	Rentes accidents et rachats
<b>400</b>	<b>313</b>	<b>Médicaments et produits chimiques</b>	<b>Autres marchandises</b>
4000(2)*	313	Médicaments	Médicaments et produits chimiques
4001(2)	313	Sang, conserves de sang, produits de remplacement	Idem
<b>* Modèle VESKA 5e position = (2) = achat de pharmacies privées ou 5e position = (1) = achat de la pharmacie cantonale (voir modèle de compte 391)</b>			
4002(2)	313	Gaz médicaux comprimés	Idem
4003(2)	313	Produits chimiques, réactifs, désinfectants	Idem
4009	313	Autres agents thérapeutiques	Idem
<b>401</b>	<b>313</b>	<b>Matériel de pansement, de suture et d'implantation</b>	<b>Autres marchandises</b>
4010(2)	313	Matériel de pansement	Matériel de pansement, de suture et d'implantation
4011(2)	313	Matériel de suture	Idem
4012(2)	313	Matériel d'ostéosynthèse et d'implantation	Idem
<b>402</b>	<b>313</b>	<b>Instruments, ustensiles</b>	<b>Autres marchandises</b>
4020(2)	313	Instruments, seringues	Instruments, ustensiles
4021(2)	313	Ustensiles	Idem
4022(2)	313	Matériel de laboratoire, verrerie médicale	Idem
4028(2)	313	Matériel à usage unique	Idem
<b>403</b>	<b>313</b>	<b>Films et matériel photographique</b>	<b>Autres marchandises</b>
4030(2)	313	Films radiologiques	Films et matériel photographique
4031(2)	313	Matériel de développement	Idem
4032(2)	313	Papier d'enregistrement	Idem
4039(2)	313	Autre matériel photographique	Idem
<b>**405</b>	<b>318</b>	<b>Prestations médicales fournies par des tiers</b>	<b>Honoraires et prestations de service</b>
4051(2)	318	Examens de laboratoires extérieurs, analyses bactériologiques	Prestations médicales externes
4055(2)	318	Séjours dans d'autres hôpitaux	Idem
<b>Autre possibilité:</b>			
<b>405</b>	<b>313</b>	<b>Prestations médicales fournies par des tiers</b>	<b>Autres marchandises</b>
4051(2)	313	Examens de laboratoires extérieurs, analyses bactériologiques	Prestations médicales externes
4055(2)	313	Séjours dans d'autres hôpitaux	Prestations médicales externes
<b>409</b>	<b>313</b>	<b>Autre matériel médical</b>	<b>Autres marchandises</b>
4090(2)	313	Autre matériel médical	Autre matériel médical
*4000(1)-	391	Versement à la pharmacie cantonale	Versement à la pharmacie cantonale
4039(1)	(pas de sous-compte)	produits pharmaceutiques, produits chimiques et médicaments = NOUVEAU	pharmaceutiques, produits chimiques et médicaments
<b>41</b>	<b>313</b>	<b>Produits alimentaires</b>	<b>Autres marchandises</b>
4100	313	Viande, charcuterie. poissons	Produits alimentaires
4110	313	Pain et articles de boulangerie	Idem
4120	313	Lait, produits laitiers, roufs	Idem
4130	313	Epicerie	Idem
4140	313	Fruits et légumes	Idem
4150	313	Boissons alcooliques	Idem
4151	313	Boissons non alcooliques	Idem
<b>420</b>	<b>Div.</b>	<b>Textiles</b>	
	311		Mobilier, machines, véhicules
4200	311	Tissus	Achat de vêtements, lingerie, rideaux, etc.
4201	311	Lingerie confectionnée	Idem
	306		Vêtements de service
4202	306	Vêtements professionnels	Vêtements de service
	311		Mobilier, machines, véhicules
4203	311	Vêtements des malades	Achat de vêtements, lingerie, rideaux, etc.

Plan comptable VESKA	Modèle de comptes	Libellé VESKA	Libellé Modèle de comptes
4205	311	Mercerie	Idem
4208	311	Matériel à usage unique (comprend tout le matériel destiné à remplacer les textiles, qu'il soit en papier ou en autres matières)	Achat de vêtements, lingerie, rideaux, etc.
4209	311	Divers	Idem
<b>421</b>	<b>311</b>	<b>Articles ménagers</b>	<b>Mobilier, machines, véhicules</b>
4210	311	Vaisselle, couverts de table	Achat de machines, d'instruments, d'appareils et de véhicules jusqu'à Fr. 3000 Articles ménagers
4211	311	Ustensiles de cuisine	Idem
4212	311	Ustensiles de ménage	-
			Idem
	313		Autres marchandises
4218	313	Vaisselle à usage unique	Matériel d'exploitation, de production et d'utilisation divers
4219	313	Autres articles ménagers	Idem
<b>422</b>	<b>313</b>	<b>Produits de lessive et de nettoyage</b>	<b>Autres marchandises</b>
4220	313	Produits de lessive	Matériel d'exploitation, de production et d'utilisation divers
4221	313	Produits de nettoyage	Idem
<b>425</b>	<b>318</b>	<b>Travaux ménagers confiés à des tiers</b>	<b>Honoraires et prestations de service</b>
4250	318	Blanchissage (y compris fourniture du linge)	Dédommagements pour prestations de service de tiers/ Nettoyage par des tiers
4251	318	Blanchissage seulement	Idem
4255	318	Nettoyage des bâtiments par des tiers	Idem
4256	318	Travaux de désinfection par des tiers	Idem
<b>440</b>	<b>318</b>	<b>Achat et transformations d'immeubles</b>	<b>Honoraires et prestations de service</b>
4409	318	Constructions nouvelles (Dédommagements pour établissement de projets et planification)	Dédommagements à des tiers pour établissement de projets et planification
<b>442</b>	<b>314</b>	<b>Entretien et réparation des immeubles</b>	<b>Entretien des immeubles</b>
4420	314	Entretien et réparation des immeubles	Entretien des immeubles non cessibles
<b>443</b>	<b>311</b>	<b>Achat et transformations d'équipements</b>	<b>Mobilier, machines, véhicules</b>
4430	311	Achat et transformations d'équipements/Exploitation	Achat d'autres machines; exploitation jusqu'à Fr. 3000.-
4431	311	Idem /Instruments médicaux	Achat d'appareils et d'équipements médicaux jusqu'à Fr. 3000
4432	311	Idem /Radiologie	Idem
4433	311	Idem /Appareils de laboratoire	Idem
4434	311	Idem /Appareils d'électrocardiographie et d'électroencéphalographie	Idem
4435	311	Idem /Secteur technique	Achat de machines, d'instruments, d'appareils et de véhicules jusqu'à Fr. 3000.-/ Secteur technique
4436	311	Idem /Véhicules	Idem
4437	311	Idem /Protection civile	Idem
4438	311	Idem /Protection contre l'incendie	Idem
4439	311	Idem /Machines de bureau	Achat d'appareils et de machines de bureau jusqu'à Fr. 3000
	390		Imputations internes
4410-	390	Amortissements sur le patrimoine administratif	Mise en compte des amortissements sur le patrimoine administratif
4440		=NOUVEAU	
<b>445</b>	<b>315</b>	<b>Entretien et réparation des équipements</b>	<b>Entretien d'objets mobiliers</b>
4450	315	Entretien et réparation des équipements	Entretien des autres objets mobiliers
4451	315	/Exploitation	
4452	315	Idem /Instruments médicaux	Entretien d'appareils et d'équipements médicaux
4453	315	Idem /Radiologie	Idem
4454	315	Idem /Appareils de laboratoire	Idem
		Idem /Appareils d'électrocardiographie et d'électroencéphalographie	Idem

Plan comptable VESKA	Modèle de comptes	Libellé VESKA	Libellé Modèle de comptes
4455	315		
4456	315	Idem /Secteur technique	Entretien de machines, d'appareils et de véhicules
4457	315	Idem /Véhicules	Idem
4458	315	Idem /Protection civile	Idem
4459	315	Idem /Protection contre l'incendie	Idem
		Idem /Machines de bureau	Entretien d'appareils et de machines de bureau
<b>446</b>	<b>316</b>	<b>Equipements en leasing</b>	<b>Loyers, fermages et redevances d'utilisation</b>
4460-	316	Loyer et leasing d'équipements (Répartition	Loyers et redevances d'utilisation
4468		identique aux rubriques achats et entretien)	
4469	316	Idem /Secteur administratif	Idem
<b>448</b>	<b>Div.</b>	<b>Outillage et matériel d'ateliers</b>	
	313		Autres marchandises
4480	313	Outillage (pour entretien des équipements)	Matériel d'exploitation, de production et d'utilisation divers
	311		Mobilier, machines, véhicules
4481	311	Matériel d'ateliers	Achat de machines, d'instruments, d'appareils et de véhicules jusqu'à Fr.3000~/ Matériel d'ateliers
	313		Autres marchandises
4482	313	Carburants et graisses pour véhicules	Matériel d'exploitation, de production et d'utilisation divers
	314		Entretien des immeubles
4485	314	Outillage pour l'entretien des immeubles	Entretien des immeubles non cessibles
<b>45</b>	<b>312</b>	<b>Eau et énergie</b>	<b>Eau, énergie, combustibles</b>
4500	312	Electricité	Eau, énergie, combustibles
4510	312	Gaz	Idem
4520	312	Eau	Idem
4530	312	Chauffage	Idem
4531	312	Combustibles	Idem
<b>460</b>	<b>Div.</b>	<b>Loyers et intérêts</b>	
	316		Loyers, fermages et redevances d'utilisation
4600	316	Loyers pour le logement du personnel	Loyers et fermages d'immeubles
	390		Imputations internes
4605	390	Idem	Bonification à la gérance des immeubles pour loyers et fermages
	316		Loyers, fermages et redevances d'utilisation
4609	316	Autres loyers	Loyers et fermages d'immeubles
<b>465</b>	<b>391</b>	<b>Intérêts / Intérêts passifs</b>	<b>Imputations internes</b>
4659	391	Autres intérêts	Bonification d'intérêts sur le patrimoine administratif
<b>47</b>	<b>Div.</b>	<b>Frais de bureau et d'administration</b>	
	310		Fournitures de bureau, imprimés et matériel d'enseignement
4700	310	Matériel de bureau, imprimés	Matériel de bureau acheté à des tiers
4701	310	Idem	Travaux d'imprimerie et de reliure confiés à des tiers
	390		Imputations internes
4709	390	Matériel de bureau, imprimés	Bonification à l'économat pour matériel de bureau et travaux d'imprimerie et de reliure
	318		Honoraires et prestations de service
4710	318	Téléphones, ports, compte de chèques postaux	Dédommagements pour prestations de service de tiers /
			Téléphones, ports et taxes de chèques postaux
	310		Fournitures de bureau, imprimés et matériel d'enseignement
4720	310	Journaux et documentation professionnels	Achats de livres, revues, plans, documentation professionnelle, collection de recueils juridiques
	309		Autres charges de personnel
4730	309	Recrutement du personnel	Annonces pour le recrutement du personnel

Plan comptable VESKA	Modèle de comptes	Libellé VESKA	Libellé Modèle de comptes
4740	309	Frais de formation et de voyage	Formation et perfectionnement du personnel
4741	309	Manifestations du personnel	Frais de personnel divers
	317		Dédommagements
4742	317	Frais de voyage	Frais de déplacements et dédommagements du personnel
	318		Honoraires et prestations de service
4790	318	Autres frais de bureau et d'administration	Dédommagements pour prestations de service de tiers
			Frais d'administration, de transports et d'enterrement
4791	318	Idem (Frais administratifs externes)	Idem
	390		Imputations internes
4792	390	Frais de centre électronique = NOUVEAU	Frais de centre électronique
<b>490</b>	<b>318</b>	<b>Primes d'assurances</b>	<b>Honoraires et prestations de service</b>
4900	318	Primes d'assurances	Primes d'assurances choses
<b>491</b>	<b>Div.</b>	<b>Taxes et cotisations</b>	
	314		Entretien des immeubles
4910	314	Taxes de canalisations	Entretien des immeubles non cessibles
		Libellé VESKA	Libellé Modèle de comptes
	318		Honoraires et prestations de service
4911	318	Taxes de transport	Dédommagements pour prestations de service de tiers /
			Frais d'administration, de transports et d'enterrement
4912	318	Frais d'écritures, contrôle des viandes, etc.	Idem
	319		Frais divers
4913	319	Taxes de véhicules	Impôts et cotisations
<b>495</b>	<b>Div.</b>	<b>Autres charges concernant les malades</b>	
	318		Honoraires et prestations de service
4950	318	Frais d'enseignement des patients	Dédommagements pour prestations de service de tiers /
			Frais d'administration, de transports et d'enterrement
4951	318	Transport des patients	Idem
4952	318	Frais mortuaires	Idem
4953	318	Cadeaux de Noël, aide aux malades	Idem
	313		Autres marchandises
4959	313	Autres débours pour les malades	Matériel d'exploitation, de production et d'utilisation
<b>499</b>	<b>318</b>	<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>Honoraires et prestations de service</b>
4990	318	Transport de marchandises, camionnages, factage, etc.	Dédommagements pour prestations de service de tiers / Frais d'administration, de transports et d'enterrement
4991	318	Frais de formation pour pompiers	Idem
4998	318	Cours sur ophtalmoscopie (Frais des malades)	Idem
		Revenus	Revenus
<b>60</b>	<b>432</b>	<b>Taxes d'hospitalisation</b>	<b>Recettes hospitalières et d'établissements spécialisés, pensions</b>
6000	432	Taxes d'hospitalisation	Pensions et taxes
<b>61</b>	<b>436</b>	<b>Honoraires des médecins</b>	<b>Dédommagements de tiers</b>
6100	436	Honoraires des médecins	Honoraires des médecins pour service privé (= 100%)
6102	436	Honoraires des médecins pour traitement ambulatoire	Part à des recettes d'activités privées
6119	436	Honoraires des médecins pour expertises, rapports, etc.	Idem
<b>62</b>	<b>432</b>	<b>Recettes de prestations médicales</b>	<b>Recettes hospitalières et d'établissements spécialisés,</b>
6220	432	Taxe pour utilisation des salles d'opération et d'accouchement	Versement pour prestations spéciales / utilisation des salles d'opération et d'accouchement
6230	432	Soins intensifs et veilles spéciales	Taxes de soins
6240	432	Médicaments et pansements	Versement pour prestations spéciales / Médicaments et pansements

Plan comptable VESKA	Modèle de comptes	Libellé VESKA	Libellé Modèle de comptes
6250	432	Matériel d'implantation	Versement pour prestations spéciales / prestations médicales, implantation
6280	432	Taxes forfaitaires pour autres prestations	Idem
6290	432	Autres prestations médicales	Idem
6291	432	Taxe d'anesthésie	Idem
63	432	<b>Services spécialisés</b>	<b>Recettes hospitalières et d'établissements spécialisés, pensions</b>
6300	432	Radiologie	Versement pour prestations spéciales/des instituts de médecine nucléaire et de radiologie
6310	432	Radiothérapie	Idem /Idem
6320	432	Médecine nucléaire	Idem /Idem
6330	432	Laboratoires	Idem /des laboratoires
6340	432	Physiothérapie, ergothérapie	Idem /des autres instituts spécialisés
6350	432	Examens, diagnostics spéciaux	Idem /Idem
6390	432	Autres services spécialisés	Idem /Idem
64	432	<b>Policliniques</b>	<b>Recettes hospitalières et d'établissements spécialisés, pensions</b>
6400	432	Policliniques	Versement pour prestations spéciales /des policliniques
65	Div.	<b>Autres revenus des prestations aux malades</b>	
	435		Ventes
6500	435	Cuisine	Ventes / Cuisine
	436		Dédommagements
6510	436	Téléphone, radio, télévision	Dédommagements de tiers
	435		Ventes
6560	435	Coiffeur	Ventes / Recettes diverses provenant de prestations aux malades
6570	435	Pompes funèbres	Idem
6580	435	Autres recettes provenant de prestations aux malades	Idem
	330		Patrimoine financier
6590	330	Défalcations (Amortissements de crédits à des patients)	Amortissement de créances douteuses du patrimoine financier
66	Div.	<b>Loyers et intérêts</b>	
	427		Immeubles du patrimoine administratif
6600	427	Loyers	Loyers et fermages d'immeubles non cessibles
	423		Immeubles du patrimoine administratif
6601	423	Idem	Loyers et fermages d'immeubles cessibles
	436		Dédommagements de tiers
6602	436	Idem	Loyers et fermages d'immeubles n'appartenant pas à l'Etat / Loyers de tiers
	421		Créances
6650	421	Intérêts sur débiteurs = NOUVEAU	Intérêts sur débiteurs
68	Div.	<b>Cotisations et subventions</b>	
	460		Subventions acquises- Confédération
6861	460	Subventions de la Confédération	Subventions acquises; Confédération; subventions d'exploitation / Lutte contre le rhumatisme
	469		Autres subventions
6870	469	Subventions de corporations, de fondations et de privés (CNA)	Autres subventions
6871	469	Idem (Dons divers)	Idem
6872	469	Idem (Legs)	Idem
69	Div.	<b>Revenus de prestations au personnel et à des tiers</b>	
	436		Dédommagements de tiers
6900	436	Nourriture du personnel	Facturation de la nourriture du

Plan comptable VESKA	Modèle de comptes	Libellé VESKA	Libellé Modèle de comptes
			personnel
	427		Immeubles du patrimoine administratif
6910	427	Logement	Facturation des logements de service dans des immeubles non cessibles
	423		Immeubles du patrimoine financier
6911	423	Logement	Facturation des logements de service dans des immeubles cessibles
	436		Dédommagements de tiers
69	436	Logement	<b>Loyers et fermages d'immeubles n'appartenant pas à l'Etat / Logement du personnel</b>
	433		Ecolages
6920	433	Ecolages et frais de cours	Frais de cours
	435		Ventes
6930	435	Ventes à des tiers	Ventes / Ventes à des tiers
	490		Imputations internes
6950	490	Participation aux frais d'exploitation et d'administration	Participation de l'Université aux frais d'exploitation et d'administration(Université)
6951	490	Idem (Pharmacie cantonale)	Participation de la pharmacie cantonale aux frais
			d'exploitation et d'administration
	436		Dédommagements de tiers
6960	436	Prestations pour chauffage, électricité, etc.	Prestations pour chauffage, électricité, gaz et eau
	431		Emoluments administratifs
6990	431	Autres recettes (Frais d'administration)	Emoluments administratifs
	434		Autres redevances d'utilisation et prestations de service
6994	434	Idem (Prestations de service)	Autres redevances d'utilisation; prestations de service;
			provisions (impôt à la source)
	436		Dédommagements de tiers
6996	436	Idem (Dédommagements de tiers)	Dédommagements de tiers
	436		Dédommagements de tiers
7990	436	Autres produits (extraordinaires au relatifs à un exercice antérieur)	Prestations d'assurances Ass. choses
3061-3561	436	Idem (salaires)	Idem /Assurances accidents
	434		Autres redevances d'utilisation et prestations de service
3040-	434	Bonification pour prestations de service (salaires)	Autres redevances d'utilisation, prestations de service /
3540			Prestations de service dans d'autres hôpitaux
		<b>B) Compte des investissements</b>	<b>B) Compte des investissements</b>
		<b>Dépenses</b>	<b>Dépenses</b>
1101	503	Immeubles, achats et transformations (jusqu'à 2 millions)	Achats, constructions d'immeubles
1102	503	Idem (au-dessus de 2 millions)	Idem
1104	503	Entretien et réparations d'immeubles	Rénovation des immeubles non cessibles
			(crédit d'objet au-dessus de Fr. 50 000.-)
1104	503	Entretien et réparations d'immeubles	Rénovation des immeubles non cessibles(crédit d'objet au-dessus de Fr. 50000.-)
1112	506	Equipements ménagers	Acquisition de machines, instruments, appareils et véhicules de plus de Fr. 3000.-/ Equipements ménagers
1114	506	Achats et transformations d'équipements/exploitation	Achats d'autres machines d'exploitation de plus de Fr. 3000.-
1110	506	Idem /instr. médicaux	Achats d'appareils et d'équipements médicaux de plus de Fr. 3000.
1111	506	Achats et transformations d'équipements/secteur technique	Achat de machines, d'instruments, d'appareils et de véhicules de plus de Fr. 3000: / Secteur technique
1113	506	Idem /machines de bureau	Achat de machines de bureau de plus de Fr. 3000:
1113	506	Idem /matériel d'ateliers	Achat de machines, d'instruments,

Plan comptable VESKA	Modèle de comptes	Libellé VESKA	Libellé Modèle de comptes
			d'appareils et de
			véhicules de plus de Fr. 3000.-I Matériel d'ateliers
		<b>Recettes</b>	<b>Recettes</b>
11091	660	Subventions de la Confédération	Subventions acquises de la Confédération pour l'encouragement des hautes écoles
11093	681	Amortissements ordinaires=NOUVEAU	Patrimoine administratif- Amortissements ordinaires

## **Introduction d'un modèle de comptes dans les entreprises publiques forestières**

1. La comptabilité des entreprises forestières répond non seulement à des impératifs de gestion et de direction d'entreprise mais également à des exigences externes à l'entreprise. Elle doit notamment servir à l'établissement de la statistique forestière.

2. La fixation de l'année comptable pour les entreprises forestières est de la compétence des cantons. Si l'on prend en considération les décomptes AVS/AI/APG et chômage, des caisses de pension et d'épargne, des assurances maladie et accidents et l'établissement des certificats de salaires pour les déclarations d'impôts, l'année civile a des avantages incontestables par rapport à l'année d'exploitation des forêts. C'est la raison pour laquelle la commission «modèle des comptes» recommande l'utilisation de l'année civile.

3. Dans le cas où les charges et revenus de l'exploitation forestière sont intégrés dans la comptabilité financière générale du canton ou de la commune, il est indispensable de considérer l'exploitation forestière comme une activité autonome avec une comptabilité industrielle ou de présenter un décompte d'exploitation en annexe.

4. Les administrations forestières qui établissent un compte d'exploitation conformément aux directives de l'Office forestier central suisse ne peuvent utiliser que les chiffres à trois positions des classes de comptes (sans les numéros de comptes individuels et leurs subdivisions).

Ce système a l'avantage de fournir des chiffres et des bases comparables d'une entreprise à l'autre pour la planification. De même, le compte d'exploitation permet d'établir automatiquement la statistique forestière de la Confédération. La tenue du compte d'exploitation nécessite une formation spéciale du chef d'entreprise (forestier). L'Office forestier central suisse assure cette formation particulière.

Les résultats de la comptabilité administrative et du compte d'exploitation doivent être approuvés tous les deux à la fin de l'année.

5. Le plan comptable ci-après répond non seulement aux exigences du modèle comptable mais aussi à celles de la statistique forestière de la Confédération. Dans le cas où les possibilités techniques le permettent, le numéro de la classe de compte peut être complété par une quatrième ou cinquième position, ce qui permet de renoncer au numéro de compte individuel.

La statistique forestière de la Confédération est basée sur le plan de numérotation suivant :

#### **IV. Produits d'exploitation**

- a) Entreprise produisant du bois
- 22 Vente de grumes
- 23 Vente de bois d'industrie
- 24 Vente de bois de feu
- 25 Bois de répartition et pour le propre usage

- b) Autres recettes d'exploitation
- 27 Exploitations accessoires
- 28 Entreprises accessoires
- 29 Prestations d'intérêt public

#### **V. Recettes pour travaux permanents**

- a) Entreprise produisant du bois
- 31 Construction de nouvelles routes
- 32 Reboisements, ouvrages de défense forestiers, assainissements
- 33 Remaniements parcellaires de forêts
- 34 Autres installations
  
- b) Autres recettes
- 36
- 37 - dont recettes pour des prestations d'intérêt public

#### **VI. Dépenses d'exploitation**

- a) Direction de l'entreprise
- 38 Surveillance et administration
- 39 Charges sociales
  
- b) Entreprise produisant du bois
- 41 Plantation, recrûs, premières éclaircies, élagage
- 42 Coupes de bois, débardage, cubage, protection du bois, transport
- 43 Entretien des routes et chemins et d'autres installations de desserte
- 44 Entretien d'ouvrages de défense, d'assainissement, etc.
- 45 Autres dépenses d'entretien
  
- c) Autres dépenses d'exploitation
- 47 Exploitations accessoires
- 48 Entreprises accessoires
- 49 Prestations d'intérêt public

#### **VII. Dépenses pour travaux permanents**

- a) Entreprise produisant du bois
- 51 Construction de routes
- 52 Reboisements, améliorations forestières, assainissements
- 53 Remaniements parcellaires de forêts
- 54 Achat de machines
- 55 Autres dépenses
  
- b) Autres dépenses
- 57
- 58 - dont dépenses pour des prestations d'intérêt public

Plan comptable forestier			
Numéros de la statistique forestière de la Confédération	Groupe de comptes du modèle de comptes	Numéro De compte individuel	Désignation des groupes de comptes Explications (Groupe de comptes et autres renseignements ne sont pas cités d'une manière exhaustive ; des compléments selon le plan comptable général demeurent réservés)
			Compte de fonctionnement
	<b>300</b>		<b>Autorités, commissions</b>
			Allocations, jetons de présence
38			Commission forestière
	<b>301</b>		<b>Salaires du personnel administratif et d'exploitation</b>
38		01	Garde-forestiers, direction, administration
41		02	Premier échelon de production, protection contre les dégâts dus au gibier, cultures, mesures d'entretien
42		03	Second échelon de production. Exploitation des bois y compris entretien des cabanes forestières
43		04	Entretien des routes et chemins, y compris entretien des autres installations de desserte
44		05	Entretien d'ouvrages de défense et d'assainissement
47		06	Exploitations accessoires
48		07	Entreprises accessoires telles que gravières, plantations, cabanes, dépôt de bois, scierie
51		08	Construction de routes et chemins forestiers
52		09	Reboisements
52		10	Ouvrages de défense et d'assainissement
55		11	Construction de bâtiments tels que ateliers, cabanes forestières, abris
55		12	Martelage, cubage, plans d'exploitation
57		13	Bâtiments d'entreprises accessoires
49		14	Prestations d'intérêt public, telles que places de parc, chemins pédestres et sentiers équestres, refuges, gravelages spéciaux, tours (points de vue) et autres, installations non destinées à l'exploitation forestière mais à la communauté
		15	Travaux pour tiers (compte à comparer avec le 434)
	<b>303</b>		<b>Assurances sociales</b>
			Contributions de l'employeur à l'AVS/AI/APG et chômage
			Répartition comme le groupe de comptes 301
	<b>304</b>		<b>Caisses de pensions et de prévoyance</b>
			Contributions de l'employeur à la caisse de pensions et d'épargne Répartition comme le groupe de comptes 301
	<b>305</b>		<b>Assurance-maladie et accidents</b>
			Contributions de l'employeur pour l'assurance contre la maladie et les accidents
			Répartition comme le groupe de comptes 301
	<b>306</b>		<b>Vêtements de fonction, indemnité de subsistance et de logement</b>
			Allocations fixées en fonction du genre d'activité à considérer comme part salariale ou complément de salaire. Les prestations d'entretien ou de subsistance complémentaires sont à comptabiliser dans le groupe de comptes 317
			Répartition dans les groupes de comptes correspondants comme le 301
39	<b>307</b>		<b>Prestations aux retraités</b>
			Garde-forestiers retraités, administrateur de forêts
39	<b>309</b>		<b>Autres charges de personnel</b>
			Recrutement du personnel (annonces, etc,)
			Service médical, formation continue, cours
38	<b>310</b>		<b>Fournitures de bureau, Imprimés</b>
	<b>311</b>		<b>Mobilier, machines, véhicules</b>
			Équipement en mobilier, machines et véhicules dans la mesure où ils ne tombent pas dans la catégorie des dépenses d'investissements (installations permanentes)
38		01	Administration des forêts
41		02	Premier échelon de production
42		03	Second échelon de production
43		04	Entretien des routes et des chemins
44		05	Entretien des ouvrages de défense et d'assainissement
45		06	Autres installations de production forestière
47		07	Exploitations accessoires
48		08	Entreprises accessoires
49		09	Prestations d'intérêt public

<b>Plan comptable forestier</b>			
Numéros de la statistique forestière de la Confédération	Groupe de comptes du modèle de comptes	Numéro De compte individuel	Désignation des groupes de comptes Explications (Groupe de comptes et autres renseignements ne sont pas cités d'une manière exhaustive ; des compléments selon le plan comptable général demeurent réservés)
	<b>312</b>		<b>Eau, énergie, combustibles</b>
38		01	Administration des forêts
42		02	Cabanes des forestiers (Second échelon de production)
48		03	Entreprises accessoires
49		04	Prestations d'intérêt public
	<b>313</b>		<b>Autres marchandises</b>
41		01	Premier échelon de production: Fil de fer pour clôture, semence, plants, matériel de pulvérisation, outillage, ustensiles, petit matériel courant
42		02	Second échelon de production: Fil ondulé, petit matériel, benzine, pièces de rechange, carburants, matériel de nettoyage, outillage, ustensiles, petit matériel courant
43		03	Entretien des routes et des chemins: Matériel de construction, carburants, outillage, ustensiles, petit matériel courant
44		04	Entretien des ouvrages de défense et d'assainissement
47		05	Exploitations accessoires
48		06	Entreprises accessoires: Outillage, ustensiles, petit matériel courant, achat de marchandises pour la revente telles que bois provenant de privés, bois en stock, sapins de Noël, plantes, semences
49		07	Prestations d'intérêt public
	<b>314</b>		<b>Entretien des Immeubles par des tiers</b>
41		01	Construction de clôtures
42		02	Cabanes forestières
43		03	Entretien des routes et des chemins: Prestations de tiers (par ex. entrepreneur en génie civil)
44		04	Entretien des ouvrages de défense et d'assainissement
48		05	Entreprises accessoires, cabanes de plantation
49		06	Prestations d'intérêt public
	<b>315</b>		<b>Autre entretien par des tiers en particulier entretien d'objets mobiliers</b>
38		01	Administration des forêts
41		02	Premier échelon de production
42		03	Second échelon de production
43		04	Entretien des routes et des chemins
44		05	Entretien des ouvrages de défense et d'assainissement
47		06	Exploitations accessoires
48		07	Entreprises accessoires
49		08	Prestations d'intérêt public
	<b>316</b>		<b>Loyers, fermages et redevances d'utilisation</b>
38		01	Loyers des bureaux
41		02	Location de machines pour le premier échelon de production
42		03	Location d'outillages et de tracteurs pour le second échelon de production
43		04	Location de machines: Entretien des routes et des chemins
44		05	Location de machines: Entretien des ouvrages de défense et d'assainissement
48		06	Location de machines pour entreprises accessoires
	<b>317</b>		<b>Dédommagements</b>
38		01	Frais de déplacements des garde-forestiers, frais des membres de commissions, visite des forêts avec les autorités
42		02	Frais de vente
		03	Visite des forêts avec la population
	<b>318</b>		<b>Honoraires et prestations de service</b>
38		01	Téléphones, taxes, assurances
41		02	Etude de la sociologie végétale
42		03	Frais de transport des bois par des tiers, taxes sur véhicules à moteur, responsabilité civile et autres assurances de choses
49		04	Prestations d'intérêt public: Assurances incendie (constructions non forestières)
	<b>319</b>		<b>Frais divers</b>
38			Cotisations des membres à des associations forestières, à des institutions, livraisons au fonds suisse du bois (brut)

Plan comptable forestier			
Numéros de la statistique forestière de la Confédération	Groupe de comptes du modèle de comptes	Numéro De compte individuel	Désignation des groupes de comptes Explications (Groupe de comptes et autres renseignements ne sont pas cités d'une manière exhaustive ; des compléments selon le plan comptable général demeurent réservés)
	<b>322</b>		<b>Intérêts sur dettes à moyen et long termes</b>
	<b>329</b>		<b>Autres Intérêts passifs</b>
42			Escomptes sur ventes de bois
	<b>330</b>		<b>Amortissements du patrimoine financier</b>
			Pertes sur débiteurs
	<b>331</b>		<b>Amortissements du patrimoine administratif</b>
			Amortissements ordinaires
	<b>332</b>		<b>Amortissements complémentaires</b>
	<b>351</b>		<b>Dédommagements aux cantons</b>
38			Pour entretien des forêts communales par du personnel de l'Etat
	<b>352</b>		<b>Dédommagements aux communes</b>
38			Frais d'administration des communes lorsque la facturation est établie par la commune ainsi que les frais pour l'entretien des forêts communales par du personnel d'autres communes
42	<b>364</b>		<b>Subventions accordées à des sociétés d'économie mixte</b> Subventions à la société d'économie forestière pour les frais de vente collective
	<b>365</b>		<b>Subventions à des institutions privées</b> Dons en argent (au lieu de dons de bois)
	<b>380</b>		<b>Attributions aux financements spéciaux</b> Attributions aux provisions forestières
	<b>390</b>		<b>Imputations Internes</b> Possibilité de répartir les salaires au cas où ils ont été comptabilisés globalement sur un seul compte (Comptabilisation à comparer avec le groupe de comptes 490)
	<b>391</b>		<b>Prestations en nature</b> Comptabilisation à comparer avec la rubrique «hors exploitation» du groupe de comptes 491
41		01	Premier échelon de production
42		02	Second échelon de production
49		03	Prestations d'intérêt public
	<b>392</b>		<b>Propre utilisation de bois</b>
41		01	Premier échelon de production
43		02	Entretien des routes et des chemins
44		03	Entretien des ouvrages de défense et d'assainissement
49		04	Prestations d'intérêt public
	<b>393</b>		<b>Donation de bois</b> Bois distribué aux bourgeois, droit de jouissance des bourgeois, contre-écriture avec le groupe de comptes 493 (Second échelon de production)
	<b>395</b>		<b>Part aux charges sociales</b> Possibilité de répartir les charges restantes dans les groupes de comptes 303, 304, 305, 306 et 309, après déduction des remboursements en provenance des APG, AF, assurances maladie et accidents et des autres prestations de caisses-maladie et accidents (groupe de comptes 436) sur les positions individuelles des comptes du groupe 301.
<b>28</b>	<b>410</b>		<b>Régales et concessions</b>
			Taxes de concession pour gravières en forêt
	<b>422</b>		<b>Revenus des capitaux du patrimoine financier</b>
			Intérêts des réserves forestières
	<b>435</b>		<b>Ventes</b>
22		01	Résineux grumes
22		02	Feuillus grumes
23		03	Bois d'industrie résineux
23		04	Bois d'industrie feuillus
24		05	Bois de feu
27		06	Revenus d'exploitations accessoires: Sapins de Noël, branches pour couronnes et pour couvrir les jardins, écorces, troncs, arbustes
28		07	Fermages (entreprises accessoires)
	<b>434</b>		<b>Autres redevances d'utilisation et prestations de service</b>
-42		01	Indemnités versées lors de vols d'outillages et de machines
29		02	Redevances d'utilisation pour maisons forestières (prestations d'intérêt public)
		03	Revenu de travaux pour des tiers

Plan comptable forestier			
Numéros de la statistique forestière de la Confédération	Groupe de comptes du modèle de comptes	Numéro De compte individuel	Désignation des groupes de comptes Explications (Groupe de comptes et autres renseignements ne sont pas cités d'une manière exhaustive ; des compléments selon le plan comptable général demeurent réservés)
-43		08	Matières premières et matériaux de construction pour entretien des routes et des chemins
-44		09	Matières premières et matériaux de construction pour entretien des ouvrages de défense et d'assainissement
28		07	Vente de bois du stock, de sapins de Noël, de plantes, de semences, de gravier; produit de la vente de bois à des tiers (entreprises accessoires)
	436		<b>Dédommagements de tiers</b> Produits qui provoquent une diminution des dépenses. Pour garantir le principe du produit brut, il est nécessaire de comptabiliser les remboursements de frais comme des recettes et non pas de les déduire de la charge correspondante. Cette charge, remboursée partiellement ou totalement, a pu être débitée dans le compte de fonctionnement lors d'une période comptable antérieure.
-38		01	Administration des forêts: Contributions des vendeurs au fonds suisse du bois
-41		02	Remboursements APG, AF et assurances maladie et accidents Premier échelon de production: Contribution des locataires de chasses aux mesures de protection contre les dégâts dus au gibier
-42		03	Second échelon de production: Remboursements des droits de douane
-43		04	Entretien des routes et des chemins
-44		05	Entretien des ouvrages de défense et d'assainissement
29		06	Prestations d'intérêt public
	439		<b>Autres contributions</b>
			Contributions pour remise de bois (taxe d'enlèvement, taxe sur le bois, bois de répartition)
	451		<b>Dédommagements du canton</b>
-38			Entretien des forêts cantonales par du personnel communal
	452		<b>Dédommagements des communes</b>
-38		01	Entretien des forêts d'autres communes par du personnel de sa propre commune (par exemple part au salaire du garde-forestier)
-41		02	Contributions des communes aux mesures de protection contre les dégâts dus au gibier
	462		<b>Subventions des communes</b> Contribution volontaire des communes aux dépenses de la sylviculture
	480		<b>Prélèvements sur les financements spéciaux</b> Prélèvement à la provision forestière
	490		<b>Imputations internes</b> Possibilité de répartir les salaires conformément aux remarques du groupe de comptes 390
	491		<b>Prestations gratuites</b>
25		01	Remise gratuite de bois pour des buts d'intérêt général
		02	Comptabilisation à comparer avec le groupe de comptes 391, charges des premier et second échelons de production
	492		<b>Propre utilisation de bols</b>
25			Comptabilisation à comparer avec le groupe de comptes 392 (Second échelon de production)
	493		<b>Donation de bois</b>
25			Comptabilisation à comparer avec le groupe de comptes 393 («hors exploitation»)
	495		<b>Répartition des charges sociales</b>
41-49			Comptabilisation à comparer avec le groupe de comptes 395
			Compte des investissements
	501		<b>Ouvrages de génie civil</b>
51		01	Construction de routes et de chemins forestiers
58		02	Ouvrages pour des prestations à but social: Places de parc, chemins pédestres et pour l'équitation, gravelages spéciaux
	503		<b>Terrains bâtis</b>
55		01	Bâtiments forestiers: Ateliers, cabanes forestières, abris
57		02	Bâtiments des entreprises accessoires: Locaux pour l'entreposage du bois, scierie, silos à gravier
58		03	Bâtiments destinés à l'intérêt public:

Plan comptable forestier			
Numéros de la statistique forestière de la Confédération	Groupe de comptes du modèle de comptes	Numéro De compte individuel	Désignation des groupes de comptes Explications (Groupe de comptes et autres renseignements ne sont pas cités d'une manière exhaustive ; des compléments selon le plan comptable général demeurent réservés)
			Cabanes de forêt, tours (points de vue), abris
	<b>505</b>		<b>Forêts</b>
52		01	Reboisements, améliorations forestières, assainissements
		02	Achats de forêts
	<b>506</b>		<b>Achats de mobilier, machines, véhicules</b>
54		01	Véhicules, machines et autres installations pour l'exploitation forestière (pour autant qu'ils n'aient pas été comptabilisés dans le groupe de comptes 311)
57		02	Véhicules, machines et autres installations pour les entreprises accessoires
	<b>564</b>		<b>Subventions accordées à des sociétés d'économie mixte</b>
53			Subventions à des syndicats officiels constitués pour des remaniements parcellaires de forêts
	<b>581</b>		<b>Autres dépenses à porter à l'actif</b>
55			Frais pour le martelage, le cubage et les plans d'aménagement et pour l'établissement de plans
	<b>590</b>		<b>Recettes (Report au bilan)</b> Les recettes des groupes de comptes 60, 64 et 66 sont à porter en diminution du patrimoine administratif (groupe de comptes 14). La contre-écriture apparaît sur ce groupe de compte 590
	<b>605</b>		<b>Ventes de forêts</b>
	<b>644</b>		<b>Remboursement de subventions versées à des sociétés d'économie mixte</b>
33			Remboursement de subventions versées à des syndicats officiels constitués pour des remaniements parcellaires de forêts
	<b>660</b>		<b>Subventions de la Confédération</b>
31		01	Pour la construction de routes et de chemins
32		02	Pour les reboisements, les ouvrages de défense et d'assainissement
34		03	Pour d'autres dépenses à porter à l'actif
	<b>661</b>		<b>Subventions du canton</b>
31		01	Pour les constructions de routes et de chemins
32		02	Pour les reboisements, les ouvrages de défense et d'assainissement
34		03	Pour d'autres dépenses à porter à l'actif
37		04	Pour les investissements d'intérêt public
	<b>662</b>		<b>Subventions de la commune</b>
31		01	Pour les constructions de routes et de chemins
32		02	Pour les reboisements, les ouvrages de défense et d'assainissement
34		03	Pour d'autres dépenses à porter à l'actif
36		04	Pour les investissements d'entreprises accessoires
37		05	Pour les investissements d'intérêt public
	<b>669</b>		<b>Autres subventions</b>
37			Subventions de particuliers à des investissements d'intérêt public (donation)
	<b>690</b>		<b>Dépenses (Report au bilan)</b> Les dépenses des groupes de comptes 50, 56 et 58 sont à porter en augmentation du patrimoine administratif (groupe de comptes 14). La contre-écriture apparaît sur ce groupe de compte 690

6. Dans la plupart des communes, la comptabilité est établie selon la classification fonctionnelle. L'économie forestière porte le numéro 81. Afin que les classes de comptes ne soient pas trop subdivisées par des numéros de comptes individuels, il sera fait usage du plan comptable ci-après qui comprend les positions 810 à 819. Il prend en considération les exigences de la statistique forestière de la Confédération. Les classes de comptes et les positions qui ne sont pas prises en considération doivent être laissées de côté. Des explications plus détaillées concernant les différentes classes de comptes sont contenues dans le plan comptable (chiffre 5 ci-devant). C'est la raison pour laquelle on renonce à reprendre cette question ici.

7. De même, on renonce également pour des raisons pratiques à subdiviser la comptabilité des entreprises forestières qui englobe l'ensemble des éléments, en un compte de fonctionnement et un compte des investissements. Les reports au bilan des actifs (classe de compte 690) et des passifs (classe de compte 590) figurent à la position 818 «hors exploitation». La classification par nature est par conséquent pleinement respectée.

8. La comptabilisation des salaires au cours et à la fin de l'année comptable est du ressort des communes. Il est recommandé de tenir des rapports de travail mensuels pour chaque employé. Les récapitulatifs mensuels permettent d'établir une récapitulation annuelle. Le plan comptable ci-après part du principe qu'une comptabilité des salaires est tenue et que la répartition des salaires est comptabilisée sur les différentes positions seulement à la fin de l'année.

9. De plus, le plan comptable part du principe que les charges sociales et les autres dépenses pour le personnel (classes de comptes 303, 306 et 309) sont comptabilisées globalement dans la position 810. A la fin de l'année comptable, ces frais sont répartis proportionnellement aux salaires et comptabilisés sur les différentes positions. Une répartition optimale des charges sociales sur les différentes positions de coûts est ainsi assurée.

10. Le bilan des entreprises forestières s'établit de la même manière que le plan comptable général.

<b>Plan comptable forestier</b>			
Numéros de la statistique forestière de la Confédération	Groupe de comptes du modèle de comptes	Numéro De compte individuel	Désignation des groupes de comptes Explications (Groupe de comptes et autres renseignements ne sont pas cités d'une manière exhaustive ; des compléments selon le plan comptable général demeurent réservés)
			<b>810 Administration des forêts</b>
			Commission forestière, Garde-forestiers, Administration, Groupe de comptes pour prestations sociales et répartition des charges sociales, cotisations à des associations
38	300		Autorités, commissions
38	301		Salaires du personnel administratif et d'exploitation
39	303		Assurances sociales
39	304		Caisse de pensions et de prévoyance
39	305		Assurance-maladie et accidents
39	306		Vêtements de fonction, indemnité de subsistance et de logement
39	307		Prestations aux retraités
39	309		Autres charges du personnel
38	310		Fournitures de bureau, imprimés
38	311		Achat de mobilier
38	312		Eau, énergie, combustibles
38	315		Entretien d'objets mobiliers par des tiers
38	316		Loyers des bureaux
38	317		Dédommagements
38	318		Téléphones, taxes
38	319		Frais divers
38	351		Dédommagements au canton
38	352		Dédommagements aux communes
-38	436		Dédommagements de tiers
-38	451		Dédommagements du canton
-38	452		Dédommagements des communes
-39	495		Répartition des charges sociales
			<b>811 Plantations, soins aux cultures</b>
			Premier échelon de production y compris protection contre les dégâts dus au gibier
41	301		Salaires
41	311		Achat de mobilier
41	313		Autres marchandises
41	314		Entretien des immeubles par des tiers
41	315		Autre entretien d'objets mobiliers par des tiers

Plan comptable forestier			
Numéros de la statistique forestière de la Confédération	Groupe de comptes du modèle de comptes	Numéro De compte individuel	Désignation des groupes de comptes Explications (Groupe de comptes et autres renseignements ne sont pas cités d'une manière exhaustive ; des compléments selon le plan comptable général demeurent réservés)
41	316		Location de machines
41	318		Etude de la sociologie végétale
41	391		Prestations gratuites
41	392		Propre usage du bois
41	395		Part aux charges sociales
-41	436		Dédommagements de tiers
-41	438		Propres prestations effectuées pour les investissements
-41	452		Dédommagements des communes
			<b>812 Exploitation</b>
			Second échelon de production; vente de bois y compris à son propre stock, gérance et entretien des cabanes forestières (Refuges forestiers voir 819)
42	301		Salaires
42	311		Achat de mobilier
42	312		Eau, énergie, combustibles
42	313		Autres marchandises
42	314		Entretien des immeubles par des tiers
42	315		Autre entretien d'objets mobiliers par des tiers
42	316		Location d'outillage et de tracteurs
42	317		Dédommagements
42	318		Prestations de service de tiers
42	329		Escomptes sur ventes de bois
42	364		Subventions à des sociétés d'économie mixte
42	391		Prestations gratuites
22	427	01	Vente de résineux grumes
22	427	02	Vente de feuillus grumes
23	427	03	Vente de bois d'industrie résineux
23	427	04	Vente de bois d'industrie feuillus
24	427	05	Vente de bois de feu
-42	434		Indemnités pour dégâts
-42	436		Remboursement de droits de douane
-42	438		Propres prestations effectuées pour les investissements
25	491		Prestations gratuites
25	492		Recettes provenant du propre usage du bois
25	493		Don de bois
42	395		Part aux charges sociales
			<b>813 Entretien des routes et des chemins y compris entretien des autres installations de desserte</b>
43	301		Salaires
43	311		Achat de mobilier
43	313		Autres marchandises
43	314		Entretien des immeubles par des tiers
43	315		Autre entretien d'objets mobiliers par des tiers
43	316		Location de machines
43	392		Propre usage du bois
43	395		Part aux charges sociales
-43	435		Ventes
-43	436		Dédommagements de tiers
-43	438		Propres prestations effectuées pour des investissements
			<b>814 Entretien des ouvrages de défense et d'assainissement</b>
44	301		Salaires
44	311		Achat de mobilier
44	313		Autres marchandises
44	314		Entretien des immeubles par des tiers
44	315		Autre entretien d'objets mobiliers par des tiers
44	316		Location de machines
44	392		Propre usage de bois
44	395		Part aux charges sociales
-44	435		Ventes
-44	436		Dédommagements de tiers
			<b>815 Exploitations accessoires</b>
			Sapins de Noël, branches pour couronnes et pour couvrir les jardins, écorces, troncs, arbustes
47	301		Salaires
47	311		Achat de mobilier
47	313		Autres marchandises
47	315		Entretien d'objets mobiliers par des tiers

Plan comptable forestier			
Numéros de la statistique forestière de la Confédération	Groupe de comptes du modèle de comptes	Numéro De compte individuel	Désignation des groupes de comptes Explications (Groupe de comptes et autres renseignements ne sont pas cités d'une manière exhaustive ; des compléments selon le plan comptable général demeurent réservés)
47	395		Part aux charges sociales
27			Produits des ventes
27	493		Sapins de Noël de ses propres forêts
			remis gratuitement
			<b>816 Entreprises accessoires</b>
			Gravières en forêts, plantations, hangars à bois, scieries; fermage pour parcelles de forêts
48	301		Salaires
48	311		Achat de mobilier
48	312		Eau, énergie, combustibles
48	313		Autres marchandises
48	314		Entretien des immeubles par des tiers
48	315		Autre entretien d'objets mobiliers par des tiers
48	316		Location de machines
48	395		Part aux charges sociales
28	410		Concessions
28	427		Loyers et fermages
28	435		Ventes
57	503		Terrains bâtis
57	506		Mobilier, machines, véhicules
36	662		Subventions acquises des communes
			<b>817 Investissements forestiers sans transfert de terrains</b>
	301		Salaires
	392		Propre usage de bois
	395		Part aux charges sociales
	438		Propres prestations effectuées pour des investissements
51	501		Construction de routes et de chemins
55	503		Terrains bâtis
52	505		Reboisements, améliorations forestières, assainissements
54	506		Mobilier, machines, véhicules
53	564		Subventions accordées à des sociétés d'économie mixte
55	581		Frais pour le martelage, le cubage et les plans d'aménagement et pour l'établissement de plans -
33	644		Remboursement de subventions
	660		Subventions de la Confédération:
31		01	Pour la construction de routes et de chemins
32		02	Pour les reboisements, les ouvrages de défense et d'assainissement
34		03	Pour d'autres dépenses à porter à l'actif
	661		Subventions du canton:
31		01	Pour la construction de routes et de chemins
32		02	Pour les reboisements, les ouvrages de défense et d'assainissement
34		03	Pour d'autres dépenses à porter à l'actif
	662		Subventions acquises des communes:
31		01	Pour la construction de routes et de chemins
32		02	Pour les reboisements, les ouvrages de défense et d'assainissement
34		03	Pour d'autres dépenses à porter à l'actif
			<b>818 Hors exploitation</b>
			Transferts de terrains, provisions forestières, intérêts et amortissements, mises à l'actif et au passif, clôture des comptes, résultats hors exploitation
	301		Salaires (travaux pour tiers)
	318		Visites de forêts avec la population
	322		Intérêts sur dettes à moyen et long termes
	330		Amortissements du patrimoine financier
	331		Amortissements ordinaires du patrimoine administratif
	332		Amortissements complémentaires du patrimoine administratif
	362		Subventions accordées aux communes
	365		Subventions accordées à des institutions privées
	380		Attribution à la réserve forestière
	393		Donation de bois
	395		Part aux charges sociales
	422		Intérêts de la provision forestière
	439		Contribution pour remise de bois

Plan comptable forestier			
Numéros de la statistique forestière de la Confédération	Groupe de comptes du modèle de comptes	Numéro De compte individuel	Désignation des groupes de comptes Explications (Groupe de comptes et autres renseignements ne sont pas cités d'une manière exhaustive ; des compléments selon le plan comptable général demeurent réservés)
	462		Subventions des communes
480			Prélèvements à la provision forestière
491			Prestations gratuites
505			Achats de forêts
590			Recettes (report au bilan)
605			Ventes de forêts
690			Dépenses (report au bilan)
434			Bonifications de tiers pour prestations de service (travaux pour tiers)
			<b>819 Prestations d'Intérêt public</b>
			Places de parc, chemins pédestres et sentiers équestres, refuges, gravelages spéciaux, tours (points de vue), toutes les installations non destinées à l'exploitation forestière mais à la communauté
49	301		Salaires
49	311		Achat de mobilier
49	312		Eau, énergie, combustibles
49	313		Autres marchandises
49	314		Entretien des immeubles par des tiers
49	315		Autre entretien d'objets mobiliers par des tiers
49	318		Prestations de service de tiers
49	391		Prestations gratuites
49	392		Propre usage de bois
49	395		Part aux charges sociales
29	434		Redevances d'utilisation
29	436		Dédommagements de tiers
29	438		Propres prestations effectuées pour des investissements
58	501		Ouvrages de génie civil
58	503		Terrains bâtis
37	661		Subventions acquises du canton
37	662		Subventions acquises des communes
37	669		Autres subventions acquises

## 9. Classification fonctionnelle

### Classification fonctionnelle des cantons et des communes

Numérotation selon  
classification du modèle

Numérotation selon  
classification  
fédérale

#### 0 Administration générale

01	Législatif et exécutif	
	011 Législatif	1003
	012 Exécutif	1003
02	Administration générale	
	020 Administration des finances et des contributions	1010
	021 Administration de district	1015
	029 Administration générale, divers	1019
03	Prestations aux pensionnés	1091
09	Tâches non ventilables	1090

#### 1 Sécurité publique

10	Protection juridique	
	100 Cadastre, poids et mesures	1190
	101 Justice divers	1199
11	Police	
	110 Office de la circulation routière	1201

112	Police de la route	1201
113	Corps de police	1200
114	Sécurité du trafic aérien (passagers)	1200
119	Autres tâches de police	1209
12	Justice	1100
13	Exécution des peines	
130	Pénitenciers	1110
139	Exécution des peines, divers	1119
14	Police du feu	1250
15	Défense nationale militaire	
150	Administration	2000
151	Instruction	2001
152	Matériel de guerre	2002
16	Défense nationale civile	
160	Protection civile	2010
161	Autres tâches de défense nationale civile	2011

## 2 Enseignement et formation

20	Jardins d'enfants	3000
21	Eccles publiques	
210	Eccles primaires	3001
211	Eccles secondaires, degré inférieur	3001
212	Eccles secondaires, degré moyen	3002
213	Eccles secondaires, degré supérieur	3020
214	Eccles de musique	3007
215	Travaux manuels et enseignement ménager	3004
219	Dépenses non ventilables pour écoles publiques	3009
22	Eccles spécialisées	3006
23	Formation professionnelle	
230	Formation pour l'agriculture et la sylviculture	3012
231	Formation dans les arts et métiers	3010
232	Formation commerciale	3010
233	Formation sociale et paramédicale	3013
239	Autre formation professionnelle	3019
24	Formation des instituteurs	
240	Cycle inférieur	3022
241	Cycle supérieur	3022
25	Ecoles de formation générale	
250	Eccles de maturité	3020
259	Autres écoles de formation générale	3020
26	Formation professionnelle supérieure	
260	Eccles d'ingénieurs	3021
261	Eccles de sciences économiques	3021
262	Technicums agricoles	3021
27	Etablissements universitaires et recherche	
270	Eccles polytechniques fédérales	3030
271	Universités	3030
272	Recherche fondamentale	3035
273	Recherche appliquée	3035
29	Autres tâches d'enseignement	
290	Administration	3090
291	Orientation professionnelle	3091
292	Formation des adultes	3092

## 3 Culture et loisirs

30	Encouragement à la culture	
300	Bibliothèques	3500
301	Musées	3501
302	Théâtres, concerts	3502
309	Autres tâches culturelles	3509
31	Entretien des monuments et protection des sites	3503

32	Mass media	3504
33	Parcs publics et chemins pédestres	3551
34	Sports	3550
35	Autres loisirs	3559
39	Eglises	3700
<b>4 Santé</b>		
40	Hôpitaux	4010
41	Homes médicalisés	4010
42	Cliniques psychiatriques	4012
44	Soins ambulatoires	4009
45	Prophylaxie, lutte contre les maladies	
	450 Lutte contre les drogues	4002
	459 Lutte contre les autres maladies	4001
46	Service médical des écoles	4009
47	Contrôle des denrées alimentaires	4003
49	Autres dépenses de santé	4009
<b>5 Prévoyance sociale</b>		
50	Assurance-vieillesse et survivants	5000
51	Assurance-invalidité	5001
52	Assurance-maladie	5004
53	Autres assurances sociales	
	530 Prestations complémentaires AVS	5007
	531 Prestations complémentaires AI	5008
	532 Assurance-chômage	5005
	533 Caisse de compensation pour allocations familiales	5006
	534 Assurance accidents	5004
54	Protection de la jeunesse	5015
55	Invalidité	5014
56	Encouragement à la construction de logements	5020
57	Homes pour personnes âgées	5013
58	Assistance	
	580 Assistance aux personnes âgées	5012
	581 Aide aux indigents	5010
	582 Office du travail	5091
	583 Aide suisse à l'étranger	5090
	589 Autres tâches d'assistance	5019
59	Actions d'entraide	
	590 Actions d'entraide dans le pays	5099
	591 Actions d'entraide à l'étranger	5098
<b>6 Trafic</b>		
60	Routes nationales	6100
61	Routes cantonales	6102
62	Routes communales	
	620 Réseau des routes communales	6104
	621 Parkings	6106
63	Routes privées	6105
64	Chemins de fer fédéraux	6110
65	Trafic régional	
	650 Chemins de fer privés	6111
	651 Entreprises de trafic local	6114
	652 Transports en montagne	6112
66	Navigation lacustre et fluviale	
	660 Navigation intérieure	6180
	661 Navigation sur le Rhin	6181
67	Navigation aérienne	
	670 Places d'aviation	6140
	671 Sécurité aérienne	6141
	679 Navigation aérienne, autres	6140

68	Communications	6185
69	Autres tâches relatives au trafic	6185
<b>7 Protection et aménagement de l'environnement</b>		
70	Approvisionnement en eau	4500
71	Protection des eaux	4510
72	Traitement des déchets	4511
73	Abattoirs	4520
74	Cimetières et crématoires	4521
75	Correction des eaux	7200
76	Lutte contre les avalanches	7201
77	Protection de la nature	3503
78	Protection de l'environnement, autres	
	780 Toiletttes publiques	4522
	781 Incinération des dépouilles animales	4520
	789 Lutte contre la pollution, autres	4529
79	Aménagement	
	790 Aménagement du territoire	6000
	791 Plans de développement	6000
	792 Construction de logements	5020
<b>8 Economie publique</b>		
80	Agriculture	
	800 Administration	7000
	801 Améliorations d'exploitation	7010
	802 Cheptel	7011
	803 Lutte contre les épizooties	7016
	804 Production végétale	7012
	805 Mesures économiques en faveur de l'élevage	7020
	806 Mesures économiques en faveur des cultures	7021
	807 Versements compensatoires	7025
	808 Mesures sociales	7030
81	Sylviculture	
	810 Sylviculture en général	7100
	811 Forêts cantonales	7101
	812 Forêts communales	7102
82	Chasse et pêche	7150
83	Tourisme	7500
84	Industrie, artisanat et commerce	7510
85	Banques	7530
86	Energie	
	860 Electricité	6186
	861 Gaz	6186
	862 Chauffage à distance	6186
	869 Autres énergies	6186
87	Autres exploitations artisanales	7590
<b>9 Finances et Impôts</b>		
90	Impôts	1010 <sup>1</sup>
91	Conventions fiscales	8050
92	Péréquation financière	
	921 Canton-Communes	8042
	922 Communes-Canton	8043
93	Quotes-parts aux recettes	
	930 Parts des cantons aux recettes de la Confédération	8020
	931 Parts des communes aux impôts cantonaux	8021
	932 Parts des communes aux régales et patentes	8022
	933 Parts des communes aux émoluments et droits cantonaux	8024
	934 Parts de la Confédération aux taxes cantonales	8025
94	Gérance de la fortune et des dettes	
	940 Intérêts	8000 <sup>1</sup>

941 Frais d'émission	8010
942 Immeubles du patrimoine financier	8060
943 Domaines	8061
99 Postes non ventilables	8300

<sup>1</sup> Seulement les dépenses de la statistique fédérale (pour les recettes comptes séparés).

## **Classification fonctionnelle-Catalogue détaillé par tâches**

### **0 Administration générale**

#### **01 Législatif et exécutif**

##### 011 Législatif

Elections, conseil général, commission financière, assemblée communale, commission de gestion, Grand Conseil, Conseil cantonal, Landsgemeinde, commission du conseil, commission d'examen des comptes, référendum, Conseil des Etats, préposé aux urnes, votations.

##### 012 Exécutif

Conseil communal, séances d'information, conseil exécutif, représentations, Conseil d'Etat.

#### **02 Administration générale**

##### 020 Administration des finances et des contributions

Chancellerie de préfecture, frais bancaires, prestations pour frais d'emprunts, frais de poursuites pour impôts, provisions pour la perception d'impôts, service des taxes sur les spectacles, provisions de perception aux communes, contrôle des finances, inspection des finances, administration des finances, comptabilité, caisse, chancellerie des finances, estimation cadastrale des immeubles, service de la taxe d'exemption du service militaire, frais de délivrance de patentes, compte de chèques postaux, réviseurs des comptes, frais de perception d'impôts, formules de déclaration d'impôt, commission de taxation, commission de recours, administration des contributions.

##### 021 Administration de district

Office de district, conseil de district, chancellerie de district, administration régionale.

##### 029 Administration générale, divers

A.V.S. pour le personnel, service d'information et de documentation, Feuille officielle, office des constructions, commission de recours en matière de bâtiments, administration des constructions, travaux de reliure, administration de la bourgeoisie, économat de l'administration, mobilier de bureau pour les administrations, service du traitement de l'information, traducteurs, centrale des imprimés, installations électroniques, archives, chancellerie, bureau d'accueil, contributions aux associations communales, service des bâtiments, commissions (sans celles des pouvoirs législatif, ou exécutif), conférences, assurance-maladie pour le personnel, bureau des salaires, centrale du matériel, bourgeoisie, caisse de pensions, Bureau du personnel, commission de recours pour l'acquisition d'immeubles par des personnes domiciliées à l'étranger, primes d'assurances choses, prestations sociales pour le personnel, archives publiques, contributions à l'association des villes, horloges

publiques, office de statistique, service de statistique, téléphone, service de traduction, recensement, huissiers.

### **03 Prestations aux pensionnés**

030 Pensions de retraite, allocations de renchérissement, allocations versées à la fin des rapports de service.

### **09 Tâches non ventilables**

090 Location de bureaux (pour une tâche non déterminée), salle communale (en tant que tâche non déterminée), conciergerie des bâtiments administratifs, bâtiments à usages multiples (en tant que tâche non déterminée), Hôtel de Ville, construction de bâtiments administratifs, entretien de bâtiments administratifs.

## **1 Sécurité publique**

### **10 Protection juridique**

100 Cadastre, poids et mesures

Bureau des poids et mesures, formalités de transport, vérificateur des poids et mesures, étalonnage, régularisation des frontières, bureau du cadastre, service du cadastre, poids public, triangulation, service d'arpentage.

101 Justice, divers

Chambre des tutelles, inspection du travail, commission des banques, police des bâtiments, office des poursuites, contrôle de la Bourse, droits politiques, droit de naturalisation, office de conciliation, contrôle des habitants, expropriation, inspecteur des fabriques, police des étrangers, recueil des lois, police du commerce, registre du commerce, colportage, actes d'origine, office des faillites, office des poursuites, police des marchés, marchés, protection des locataires, changements de nom, autorisation d'établissement, notaires, arbitrage, protection des fermiers, bureau des passeports, patentes, office des mineurs, droit d'affichage, contrôle des prix, consultation juridique, office de conciliation pour loyers, autorité de surveillance, émoluments de justice, consultation juridique gratuite, office des assurances, office des tutelles, inspectorat des orphelins, établissements publics, état civil, laissez-passer pour rapatriement de corps.

### **11 Police**

110 Office de la circulation routière

Service des automobiles, plaques de contrôle, contrôle des motocycles, office de la circulation routière.

112 Police de la route

Police de l'autoroute, police de la route, contrôle des cycles, comptage du trafic.

113 Corps de police

Police locale, service de l'identification, service de recherche, bureau des objets trouvés, police criminelle, indicateurs de police, police, casernes de police, commissaire de la police, corps de police, école de police, police de sûreté, service de sûreté.

114 Sécurité du trafic aérien (passagers) Police des aéroports, mesures de sécurité dans les avions.

119 Autres tâches de police

Contrôle des bateaux, police de frontière, veilleurs de nuit, police de la navigation, police des lacs.

## **12 Justice**

120 Tribunal arbitral, chambre d'accusation, tribunal du travail, tribunaux de districts, Tribunal fédéral, justice de paix, justice communale, jurés, prud'hommes, Tribunal du commerce, justice des mineurs, cour de cassation, tribunal de haute instance, Chambre criminelle, avocats d'office, tribunaux, greffes des tribunaux, cour supérieure, autorité de recours, Tribunal de police, office des recours du gouvernement, office de recours, justice matrimoniale, procureurs, juges d'instruction, Chambre de conciliation, tribunal des assurances, tribunal administratif, jetons de présence pour témoins.

## **13 Exécution des peines**

130 Pénitenciers(y compris exploitations dépendantes)

Pénitenciers, maisons de redressement, prisons, maisons de correction, administration des maisons de correction, maisons de délinquants, maisons d'éducation au travail.

139 Exécution des peines, divers

Frais de détention, pécules, casier judiciaire, application des peines, frais de transport des détenus, détention préventive, frais d'entretien.

## **14 Police du feu**

140 Corps permanent, prévention contre l'incendie, commandement des pompiers, matériel de lutte contre l'incendie, inspecteur du feu, lances de pompiers, corps de pompiers, inspection des pompiers, association des polices du feu, contrôle des stockages du foin, hydrants, subventions pour constructions de cheminées, aide lors de catastrophes, extincteurs, protection des carburants, lutte contre les hydrocarbures, service du feu.

## **15 Défense nationale militaire**

150 Administration

Soldes d'honneur, commandants d'arrondissement, commissaire des guerres, administration militaire, direction militaire, chancellerie militaire, mobilisation, association des officiers, chefs de section, association des sous-officiers, association de soldats.

151 Instruction

Instruction de l'armée, tirs obligatoires, licenciement du service militaire, construction et entretien des casernes, exploitation des casernes, frais pour détenus, inspection, application des peines militaires, recrutement, stand de tir, ravitaillement des troupes, places d'armes, libération du service militaire, cantonnements.

152 Matériel de guerre

Habillement et équipement de l'armée, entretien du matériel d'armée, ouvrages militaires, arsenaux, ateliers militaires, matériel de corps, équipements des cantonnements.

## **16 Défense nationale civile**

160 Protection civile

Postes sanitaires, subventions à la construction d'abris antiaériens, hôpital de premiers secours, commandement de place, garde locale, subventions aux abris de protection civile, matériel de pansement, constructions de protection civile, cours de protection civile, matériel de protection civile, centre de protection civile.

161 Autres tâches relatives à la défense nationale civile

Défense spirituelle du pays, défense totale, économie de guerre, office de l'économie de guerre, stocks obligatoires, rationnement, défense psychologique du pays.

## 2 Enseignement et formation

### 20 Jardins d'enfants

200 Ecoles maternelles préparant les enfants au cycle scolaire obligatoire. Jardin d'enfants, petite école, orthophonie pour jardins d'enfants.

### 21 Ecoles publiques

210 Ecoles primaires

Le degré primaire comprend les premières années du cycle scolaire obligatoire. Il se termine au moment de la sélection des écoliers suivant leurs capacités. Cette sélection intervient selon les cantons à la fin de la 3<sup>e</sup> /4<sup>e</sup> /5<sup>e</sup> ou 6<sup>ème</sup> année scolaire.

211 Ecoles secondaires, degré Inférieur

Suite de l'enseignement scolaire obligatoire après la sélection, sans remplir les exigences des écoles secondaires des degrés moyen et supérieur.

212 Ecoles secondaires, degré moyen

Les classes secondaires de degré moyen comprennent les classes de l'école obligatoire après la première sélection, pour lesquelles les élèves ont rempli les exigences de sélection et dans lesquelles le programme est élargi par rapport aux connaissances de base.

213 Ecoles secondaires, degré supérieur

Classes de l'école obligatoire pour lesquelles le programme est axé sur les exigences des écoles délivrant des maturités (y compris les écoles privées).

Gymnase, école moyenne de commerce, école cantonale, lycée, école moyenne, pré-gymnase, école secondaire privée (degré supérieur), gymnase inférieur, gymnase économique.

214 Ecoles de musique

Ecoles de musique publiques à l'exception des leçons de musique dans le cadre de l'école obligatoire.

215 Travaux manuels et enseignement ménager

Ecoles professionnelles, école de perfectionnement, leçons de travaux manuels, enseignement des travaux manuels, enseignement ménager, perfectionnement hôtelier, école hôtelière, travaux à l'aiguille, école des beaux-arts.

219 Dépenses non ventilables pour écoles publiques

Pour autant qu'elles ne soient pas ventilables dans des types d'écoles particulières. Soutien pédagogique, repas d'examen, économat, assurance des enseignants, impression de moyens d'enseignement, centre d'information

et de documentation pédagogique, assistance aux élèves, transport des élèves, assurance scolaire, cinéma scolaire, commission scolaire, soins aux élèves, service psychologique aux élèves, réforme scolaire, école-pilote, administration des écoles, éducation routière, inspecteur scolaire.

## **22 Ecoles spécialisées**

220 Ecoles dont le plan d'études se distingue du plan d'études normal selon la législation cantonale. Ecoles pour aveugles, écoles pour déficients mentaux, écoles de psychologie et de pédagogie, écoles pour difficultés de langage, écoles pour sourds-muets.

## **23 Formation professionnelle**

La formation professionnelle a pour but principal d'inculquer les fondements théoriques d'une profession spécifique et ceci parallèlement à la formation pratique (apprentis).

230 Formation pour l'agriculture et la sylviculture

Ecoles de perfectionnement, sylviculture, arboriculture, jardinage, écoles de fromagers, écoles ménagères agricoles, écoles d'agriculture, écoles de fromagerie, écoles de viticulture, bourses pour professions agricoles.

231 Formation dans les arts et métiers

Orientation professionnelle, écoles des arts et métiers, écoles hôtelières, académie des arts, écoles des arts, perfectionnement en matière d'enseignement des travaux manuels, formation des vendeuses, examens de maîtrise, bourses pour professions des arts et métiers, écoles d'horlogerie, cours hôteliers, examens des cafetiers-restaurateurs.

232 Formation commerciale

Ecoles professionnelles et commerciales, écoles de commerce, associations sténographiques, cours de sténographie, écoles d'administration, diplôme de comptable, bourses pour professions commerciales.

233 Formation sociale et paramédicale

Ecoles d'assistantes médicales, écoles d'aides familiales, cours d'aides familiales, écoles de sages-femmes, écoles d'infirmières, cours d'infirmières, écoles d'aides-infirmières, écoles pour assistantes sociales, écoles pour le travail social, bourses pour les professions sociales et paramédicales.

239 Formation professionnelle, autres

Foyers pour apprentis.

## **24 Formation des instituteurs**

240 Cycle Inférieur

Formation et perfectionnement des instituteurs du degré primaire, écoles normales, bourses pour cycle inférieur.

241 Cycle supérieur

Formation et perfectionnement des enseignants du degré secondaire, bourses pour cycle supérieur.

## **25 Ecoles de formation générale**

250 Ecoles de maturité

Ecoles fournissant une formation déterminée suivant un programme permettant l'accès aux hautes écoles (y compris les bourses). Seuls les

élèves sortant de scolarité obligatoire sont compris dans cette catégorie.  
Bourses écoles de maturité.

259 Autres écoles de formation générale

Ecoles dont le certificat ne donne pas accès aux universités et qui ne sont pas axées sur une profession déterminée. (Y compris les bourses.)

## **26 Formation professionnelle supérieure 260 Ecoles d'ingénieurs**

Technicurns du soir, écoles techniques supérieures (JETS), écoles d'ingénieurs, bourses pour écoles d'ingénieurs, technicums.

261 Ecoles de sciences économiques

Ecoles supérieures d'économie et d'administration, experts comptables.

262 Technicums agricoles

## **27 Etablissements universitaires et recherche**

270 Ecoles polytechniques fédérales

EPF avec instituts (Zurich et Lausanne)

271 Universités

Cliniques universitaires (formation et recherche), concordats universitaires, bourses d'études universitaires, maisons des étudiants, universités, séminaires et instituts.

272 Recherche fondamentale

Observatoires

273 Recherche appliquée

## **29 Autres tâches d'enseignement**

290 Administration

Département de l'instruction publique, conférence des directeurs d'instruction publique, conseils d'instruction publique, direction cantonale et communale des écoles, concordats scolaires, colloques.

291 Orientation professionnelle

Orientation professionnelle pour la formation professionnelle et académique. Autre orientation professionnelle, conseiller en professions, conseiller des étudiants.

292 Formation des adultes

Comité pour la formation des travailleurs, écoles des parents, cours de cuisine, cours de couture, universités populaires.

## **3 Culture et loisirs**

### **30 Encouragement à la culture**

300 Bibliothèques Salles de lecture, société de lecture, bibliothèques publiques.

301 Musées

Archives fédérales, musée en plein air, archives historiques, expositions d'œuvres d'art, instituts des beaux-arts, musées divers, panoramas.

302 Théâtres, concerts

Sociétés de chant, chœurs d'églises, sociétés de musique, fanfares, orchestres, théâtres, associations théâtrales.

309 Autres tâches culturelles

Fête nationale, casino, culture sur le plan local, fête des drapeaux, fête des nouveaux citoyens, salles de congrès, congrès, associations

213

culturelles, commissions culturelles, encouragement à la culture, maison des arts, commission des arts, décorations artistiques, encouragement aux œuvres artistiques, associations artistiques, patois (encouragement et maintien), voyages d'étude, costumes folkloriques, associations pour le développement de la littérature.

### **31 Entretien des monuments et protection des sites**

310 Recherches archéologiques, conservation des monuments historiques, fouilles, protection du patrimoine, conservation des œuvres artistiques, société pour l'étude de la préhistoire, protection du paysage et de l'environnement.

### **32 Mass media**

320 TV, projection de films, antennes collectives, presse, radio, journal local, téléréseau par câbles.

### **33 Parcs publics et chemins pédestres**

330 Zone de verdure, parcs publics, chemins pédestres, entretien des bords de routes, service des parcs.

### **34 Sports**

340 Piscines, plages, cours de guides de montagne, plan d'eau délimité, ports de petite batellerie, concours hippique, patinoires, jeunesse et sport, jeunes tireurs, patinage artistique, courses de chevaux, chemins équestres, sociétés de tir, fête de tir, cours de natation, fête de lutte, cours de ski, cours de moniteurs de ski, places de sports, fêtes sportives, contributions aux associations sportives, fêtes de gymnastique, écoles de gymnastique et de sport, sociétés de gymnastique, parcours de santé.

### **35 Autres loisirs**

350 Jardin botanique, places de camping, colonies de vacances, parcs et jardins zoologiques, maisons de vacances, loisirs ateliers d'enfants, ateliers de loisirs, centre de loisirs, corps de cadets et éclaireurs, groupes de jardins potagers, places de jeux, ludothèques.

### **39 Eglises**

390 Evêché, autorités ecclésiastiques, cures, salle de paroisse, synode, entretien des églises, cloître, instruction religieuse.

## **4 Santé**

### **40 Hôpitaux**

400 Hôpitaux, centres de paraplégiques, policliniques, pharmacies des hôpitaux, hôpitaux pour enfants.

**41 Homes médicalisés**

410 Maisons de repos, établissements thermaux, homes médicalisés, cliniques pour rhumatisants, sanatoriums, maisons pour malades chroniques.

**42 Cliniques psychiatriques**

420 Cliniques psychiatriques, psychiatrie infantile.

**44 Soins ambulatoires**

440 Secours aux accouchées, sœurs visitantes, assistance et soins aux malades, sociétés de samaritains, maisons de soins, sages-femmes, préparation à l'accouchement.

**45 Prophylaxie, lutte contre les maladies**

450 Lutte contre les drogues

Associations d'abstinence, dîme de l'alcool, bureau d'information et de traitement pour les drogués, drop-in, maisons de désintoxication, maisons pour alcooliques, centres de rééducation, thérapie de groupe.

459 Lutte contre les autres maladies

Subventions aux institutions, par exemple: ligues contre le cancer, contre le rhumatisme, contre la tuberculose, poliomyélite, campagnes de vaccinations, radiographies, société des diabétiques.

**46 Service médical des écoles**

460 Pharmacies scolaires, médecins scolaires, hygiène scolaire, dentistes scolaires, cliniques dentaires, hygiène dentaire,

**47 Contrôle des denrées alimentaires**

470 Contrôle des viandes, contrôle des denrées alimentaires, contrôle de l'eau potable, contrôle des champignons, institut des vitamines, laboratoire du service de la santé.

**49 Autres dépenses de santé**

490 Ambulances, hygiène du travail, analyses bactériologiques, désinfections, services de santé, commission de la santé, mesures d'hygiène, médecins officiels, contrôle des médicaments, garde de sauvetage, police sanitaire, informations concernant la santé, transport des malades, toxicologie, conseils en alimentation.

## **5 Prévoyance sociale**

**50 Assurance-vieillesse et survivants**

500 AVS, caisses de compensation, contributions aux fonds centraux de compensation (sans la contribution de l'employeur), contrôle AVS communal.

**51 Assurance-invalidité**

510 AI, Contribution aux fonds centraux de compensation (sans la cotisation de l'employeur).

**52 Assurance-maladie**

520 Contributions aux caisses-maladie (sans la contribution de l'employeur), réductions de primes aux caisses-maladie, contribution aux caisses-maladie pour indigents.

**53 Autres assurances sociales**

530 Prestations complémentaires AVS

531 Prestations complémentaires AI

532 Assurance-chômage

Contributions des pouvoirs publics à la caisse chômage (sans la cotisation de l'employeur).

533 Caisse de compensation pour allocations familiales

534 Assurance•accidents

Contributions aux assurances-accidents (sans la cotisation de l'employeur), réductions de primes aux assurances-accidents.

**54 Protection de la jeunesse**

540 Offices des mineurs, aides à la jeunesse, maisons des jeunes, auberges de jeunesse, secrétariat de la jeunesse, homes d'enfants, garderies d'enfants, crèches, protection des enfants, protection de la jeune fille, Pro Juventute, orphelinats, centres d'accueil.

**55 Invalidité**

550 Aveugles, infirmes moteurs-cérébraux, réinsertion dans la vie normale, épileptiques, ateliers protégés, subventions aux invalides, Pro Infirmis, handicapés, établissements et homes pour invalides, sourds muets.

**56 Encouragement à la construction de logements**

560 Allocations de loyer, aides pour le logement, assainissement des conditions de logements dans les régions de montagne, office du logement, logements à caractère social.

**57 Homes pour personnes âgées (Y compris exploitations annexes).**

570 Maisons pour personnes âgées, homes (sans malades chroniques), établissements pour personnes âgées, établissements pour assistés, homes pour bourgeois.

**58 Assistance**

580 Assistances aux personnes âgées

Assistance judiciaire et juridique, abonnements pour personnes âgées (contributions), Pro Senectute, aide complémentaire à la vieillesse, assistance aux survivants, aide aux personnes âgées, fondations pour la vieillesse.

581 Aide aux Indigents

Commission d'aide aux indigents, assistance aux indigents, secours aux économiquement faibles, assistance publique.

582 Office du travail

Protection des travailleurs, syndicats, office du travail, aide aux chômeurs, réserve de travail pour chômeurs, placement des chômeurs, recyclage des chômeurs, recherche de travail, réserve pour la création d'emplois, autorisations de travail, contrôle du travail à domicile, aide en cas de crise, fonds de secours aux chômeurs, commission de recours pour l'assurance chômage.

583 Aide suisse à l'étranger  
Aide suisse à l'étranger, rapatriement des Suisses de l'étranger.

589 Autres tâches d'assistance  
Conseils conjugaux, protection de la famille, vacances pour tous, aides aux réfugiés, protection de la femme, associations et sociétés de bienfaisance, aide aux victimes d'incendies, aides lors de catastrophes naturelles, organisations de secours, organisations d'entraide de toute sorte, protection des détenus libérés, soupes populaires, actions à prix réduits, secours d'hiver, service de recouvrement des pensions alimentaires, aide aux montagnards, aides à la famille, aides aux étrangers en Suisse, service des repas à domicile, sociétés d'utilité publique.

## **59 Actions d'entraide**

590 Actions d'entraide dans le pays  
Prestations d'entraide bénévoles au profit d'autres cantons ou d'autres communes.

591 Actions d'entraide à l'étranger  
Aides humanitaires à l'étranger, aides accordées aux oeuvres d'entraide internationales.

## **6 Trafic**

### **60 Routes nationales**

600 Construction et entretien des routes nationales, ouvrages d'art, jonctions d'autoroutes, stations d'essence et aires de repos des autoroutes.

### **61 Routes cantonales**

610 Construction et entretien des routes cantonales, éclairage, signalisation, service des routes cantonales, service des ponts et chaussées, ouvrages d'art, passages sur-voie et sous-voie.

### **62 Routes communales**

620 Réseau des routes communales  
Construction et entretien des routes communales, éclairage, signalisation, ouvrages d'art, numérotation des maisons.

621 Parkings  
Parcs couverts, parcomètres, places de parcs.

### **63 Routes privées**

630 Routes privées, pour autant qu'elles ne servent pas uniquement à l'agriculture et à la sylviculture.

### **64 Chemins de fer fédéraux**

640 Subventions aux C. F. F.

### **65 Trafic régional**

650 Chemins de fer privés  
Prestations des pouvoirs publics aux entreprises de transport concessionnaires du trafic général reconnu par la loi sur les chemins de fer. Couverture du déficit des chemins de fer privés, améliorations techniques des chemins de fer privés.

651 Entreprises de trafic local

Charges (couverture du déficit, subventions d'investissement, etc.) des entreprises de transport, qui ne sont pas subventionnées dans le cadre de la loi sur les chemins de fer (entreprises de transport communal, ou local), trafic local, taxis.

652 Transports en montagne Chemins de fer de montagne, funiculaires, téléphériques, télésièges, téléskis.

## **66 Navigation lacustre et fluviale**

660 Navigation Intérieure  
Gestion des ports, sociétés de navigation, ports, navigation sur les lacs.

661 Navigation sur le Rhin

## **67 Navigation aérienne**

670 Places d'aviation  
Aéroports, sociétés immobilières pour l'aéroport.

671 Sécurité aérienne Stations aérologiques, sécurité aérienne, installations de sécurité aérienne, service de sécurité aérienne.

679 Navigation aérienne, autres tâches Compagnies d'aviation, office de l'air.

## **68 Communications**

680 PTT.

## **69 Trafic, autres tâches**

Conception globale des transports.

## **7 Protection et aménagement de l'environnement**

### **70 Approvisionnement en eau**

700 Fontaines publiques, approvisionnement en eau, réservoirs d'eau.

### **71 Protection des eaux**

710 Canalisations pour eaux usées, égouts, stations d'épuration des eaux, stations de pompage pour eaux usées.

### **72 Traitement des déchets**

720 Décharges publiques, destruction des huiles usées, enlèvement des ordures ménagères, usines d'incinération des ordures ménagères, cimetières d'autos, dépôts, enlèvement du verre, enlèvement des déchets encombrants.

### **73 Abattoirs**

730 Abattoirs

### **74 Cimetières et crématoires**

740 Service des inhumations, cimetières, jardiniers, administration des cimetières, crématoires, tombes.

### **75 Correction des eaux**

750 Correction des eaux, des rivières, des ruisseaux, écluses, constructions de digues, endiguements des torrents, gradins et cascades, régulation des lacs.

### **76 Lutte contre les avalanches**

760 Reboisement en haute montagne, observation des glaciers.

**77 Protection de la nature**

770 Biotope, protection du paysage, parc national, réserves naturelles.

**78 Autres tâches de protection de l'environnement**

780 Toilettes publiques  
Vespasiennes, W.C. pour chiens.

781 Incinération des dépouilles animales Abattoirs, incinération des cadavres, équarrissage.

789 Lutte contre la pollution, autres tâches  
Lutte contre le bruit, hygiène de l'air, pollution de l'air, contrôle des brûleurs, contrôle des gaz d'échappement.

**79 Aménagement**

790 Aménagement du territoire  
Plans d'aménagement, offices de l'aménagement du territoire.

791 Plans de développement Encouragement à l'économie régionale.

792 Construction de logements  
Encouragement à la construction de logements sans tenir compte des limites de revenus.

## 8 Economie publique

**80 Agriculture**

800 Administration  
Expositions agricoles, coopératives agricoles, sociétés d'agriculture (contributions), office agricole.

801 Améliorations de l'exploitation  
Chemins alpestres, achats de machines agricoles, améliorations foncières et des conditions d'exploitation, drainage, approvisionnement énergétique des fermes isolées, remaniements parcellaires, crédits d'investissement, conseils d'exploitation, recensement des exploitations agricoles, irrigations, constructions agricoles.

802 Cheptel  
Elevage du bétail, des chevaux, des porcs, de la volaille et autres animaux, sociétés de fromagerie, inspection des fromageries, contrôle du lait, service de consultation laitière, centrales laitières, inspection des étables, cours d'inspecteurs du bétail, foires et expositions de bétail, primes d'élevage, recensement du cheptel, taureaux d'élevage.

803 Lutte contre les épizooties  
Elimination du bétail malade, fièvre aphteuse, peste porcine, mesures de police lors d'épidémies, service vétérinaire, contrôle sanitaire du cheptel, certificats sanitaires.

804 Production végétale  
Culture des champs (sans les primes), lutte contre les ravageurs, apiculture, gardes-champêtres, primes, rémunération des taupiers, arboriculture, recensement arboricole, société arboricole, centrale de propagande pour les produits agricoles, constructions de silos, culture du tabac, viticulture, plants de pommes de terre.

805 Mesures économiques en faveur de l'élevage

Contributions aux régions de montagnes, campagne d'élimination, encouragement au contingentement du bétail, contribution aux éleveurs de vaches qui ne mettent pas de lait sur le marché, primes pour l'élevage de chevaux, assurances du bétail.

806 Mesures économiques en faveur des cultures

Primes de culture, dommages dus à la sécheresse, dommages dus au gel, assurance-grêle, dommages aux cultures, primes de mouture, mise en valeur des produits végétaux et arboricoles (Régie fédérale des alcools).

807 Versements compensatoires

Contributions au contingentement, contributions à la surface.

808 Mesures sociales

Aide aux paysans de montagne, aide aux travailleurs agricoles, contributions à l'assurance-accidents agricole, aide aux agriculteurs nécessiteux, service volontaire agricole, caisses en faveur de l'aide aux agriculteurs, allocations familiales en faveur des travailleurs agricoles et des petits paysans.

## **81 Sylviculture**

810 Sylviculture en général

Gardes forestiers, subventions aux centrales pour l'économie forestière, subventions pour reboisement, sociétés forestières, frais de coupes, transport du bois, planification forestière, inspection des forêts, reboisement (sans les dégâts dus aux avalanches), lutte contre les maladies de la forêt, crédits d'investissement à l'économie forestière, chemins forestiers, remaniement parcellaire forestier, soins aux forêts de montagne, contributions à l'économie forestière.

811 Forêts cantonales

Utilisation et entretien des forêts.

812 Forêts communales

Utilisation et entretien des forêts.

## **82 Chasse et pêche**

820 Repeuplement des lacs et rivières, pêche, gardes-pêche, piscicultures, chenils, chasse, réserves, primes d'abattages, protection des animaux, protection des oiseaux, gardes-chasse, ornithologie, maisons pour animaux, rage, dégâts provoqués par le gibier.

## **83 Tourisme**

830 Encouragement du tourisme, sociétés de développement, offices du tourisme, sociétés de développement, sociétés d'embellissement, association des hôteliers, publicité touristique.

## **84 Industrie, artisanat et commerce**

840 Expositions, coopératives de cautionnement, expositions d'artisanat, secrétariat professionnels d'artisans, sociétés d'artisanat, expansion commerciale, Chambres de commerce, voies industrielles, sociétés industrielles, sociétés commerciales, sociétés de cafetiers, documentation économique, protection des consommateurs, zones franches.

## **85 Banques**

850 Bourses, capital de dotation des banques.

## **86 Energie**

860 Electricité

Participations au capital d'entreprises électriques, stations de distribution, bassins d'accumulation, alarme et système de sécurité des usines électriques.

- 861 Gaz  
Réseau de gaz, contributions aux usines à gaz.
  - 862 Chauffage à distance  
Contributions aux usines de chauffage à distance.
  - 869 Autres énergies  
Energies alternatives, actions d'économie d'énergie, mesures d'économie d'énergie, forage de puits de pétrole, oléoducs.
- 87 Autres exploitations artisanales**
- 870 Installations de séchage et de battage, gravières, congélateurs publics.

## 9 Finances et Impôts

- 90 Impôts**
- 900 Impôts
- 91 Conventions fiscales**
- 910 Conventions étatiques de restitution d'impôts à d'autres Etats (à l'exception des conventions de double imposition).
- 92 Péréquation financière**
- 921 Cantons-communes  
Contributions de péréquation financière (sans affectation).
  - 922 Communes-cantons  
Contributions de péréquation financière (sans affectation).
- 93 Quotes-parts aux recettes**
- 930 Parts des cantons aux recettes de la Confédération
  - 931 Parts communales aux Impôts cantonaux
  - 932 Parts communales aux régales et aux patentes
  - 933 Parts communales aux émoluments et droits cantonaux
  - 934 Part de la Confédération aux taxes cantonales
- 94 Gérance de la fortune et des dettes**
- 940 Intérêts  
Intérêts actifs, intérêts passifs, escompte sur impôt, intérêts moratoires, intérêts compensatoires.
  - 941 Frais d'émission  
Agio, disagio, frais d'emprunt, frais d'émission.
  - 942 Biens du patrimoine financier  
(Exploitation, entretien et impôts des bâtiments et des immeubles.)  
Gérance des immeubles et des titres.
  - 943 Immeubles du patrimoine administratif  
(Exploitations, entretien et impôts des biens publics.) Domaines,

alpages, biens des hôpitaux et des cliniques psychiatriques.

#### 99 Postes non ventilables

990 Postes budgétisés forfaitairement mais repartis, en comptabilité, dans les comptes correspondants (par exemple: indexation due au renchérissement) ainsi que ceux qui se rapportent à différentes tâches mais qui ne sont pas répartis (par exemple: amortissements sur le patrimoine administratif non ventilables sur des tâches).

### **Directives pour la saisie des données par des moyens informatiques pour la statistique des finances**

L'administration fédérale des finances établit la statistique financière suisse. Le traitement automatique des informations relatives aux comptes des cantons et des communes se fait, dans toute la mesure du possible, au moyen de supports de données (cartes perforées, bandes magnétiques, cassettes) pouvant être traités sur les installations de la Confédération. Les spécifications suivantes sont valables pour ces supports de données:

Supports de données: cartes perforées (80 colonnes) ou bandes magnétiques. Spécification: les bandes magnétiques sont établies en code EBCDIC, sur 7 ou 9 pistes, avec une densité de 800, 1600 ou 6250 caractères par pouce (BPI). Elles sont confectionnées sans enregistrement en-tête, avec une longueur de bloc de 80 caractères (non bloqués). A l'heure actuelle, les cassettes des installations NCR peuvent être converties auprès de la Confédération en bandes magnétiques. Pour la conversion d'autres cassettes, il est nécessaire de se renseigner.

Désignation des bandes magnétiques: les bandes magnétiques doivent être munies de l'étiquette autocollante suivante: Adresse pour le retour à l'expéditeur / Numéro de volume / Date d'établissement / Titre de la bande (par exemple: compte du canton ou de la commune...).

Structures d'enregistrement (valable pour les cartes perforées, bandes magnétiques et cassettes):

Pos. 1-2	Constante = 10
Pos. 3	Dépenses = 1, Recettes = 8
Pos. 4-7	Exercice (année comptable)
Pos. 8-9	Numéro du canton (ZH 01, BE 02, . . . JU 26)
Pos.10-13	Numéro de commune selon liste des communes de l'Office fédéral de la statistique
Pos. 14-19	Numéro de compte selon la classification administrative (départements et services)
Pos. 20-24	Numéro de compte selon la classification spécifique
Pos. 25-28	Champs pour numéros complémentaires à la classification spécifique
Pos.29-30	Genre de compte: comptes de fonctionnement et comptes d'investissement = 10, Bilan = 21, Comptes spéciaux = 22
Pos.31-33	Constante=000
Pos.34-36	Réserve
Pos.37-39	Classification fonctionnelle selon le modèle du livre (pour les cantons et les grandes villes 3 positions, pour les communes de moins de 25 000 habitants, seulement les 2 premières positions)
Pos.40-43	Numéro fonctionnel selon la classification fonctionnelle de l'administration fédérale des finances
Pos.44-45	Réserve
Pos.46-48	Numéro économique, selon la classification économique de l'administration fédérale des finances (particulièrement pour les exigences de consolidation)
Pos.49-50	Réserve
Pos. 51-64	Montant en Frs/cts; montants sans centimes à compléter par 00
Pos.65-80	Réserve

Enregistrement «Total»: Pour pouvoir localiser aussi rapidement que possible les éventuelles différences, il est nécessaire d'établir après chaque changement dans les positions 14-19, un enregistrement «Total» Celui-ci se présente comme suit:

Pos. 1-19 Comme pour l'enregistrement des données  
Pos. 20-28 Constante = 99999 9999  
Pos.29-50 Réserve  
Pos. 51-64 Montant total  
Pos.65-80 Réserve

### **Catalogue détaillé par ordre alphabétique**

510 A.I., contrib. aux fonds centraux de compensation (sans part employeur)  
730 Abattoirs  
751 Abattoirs (incinération)  
580 Abonnements pour personnes âgées (contributions)  
801 Achats de machines agricoles  
101 Actes d'origine  
589 Actions à prix réduits  
669 Actions d'économie d'énergie  
591 Actions d'entraide à l'étranger  
590 Actions d'entraide dans le pays  
800 Administration (agriculture)  
021 Administration de district  
029 Administration de la bourgeoisie  
290 Administration des autres secteurs de l'enseignement  
740 Administration des cimetières  
029 Administration des constructions  
020 Administration des contributions  
219 Administration des écoles  
020 Administration des finances et des contributions  
130 Administration des maisons de correction  
150 Administration militaire  
021 Administration régionale  
670 Aéroports  
029 Affranchissements (non ventilés)  
941 Agio  
589 Aide à la famille  
591 Aide accordée aux œuvres d'entraide internationale  
808 Aide aux agriculteurs de montagne  
808 Aide aux agriculteurs nécessiteux  
582 Aide aux chômeurs  
589 Aide aux étrangers en Suisse  
581 Aide aux indigents  
589 Aide aux montagnards  
808 Aide aux paysans de montagne  
580 Aide aux personnes âgées  
589 Aide aux réfugiés  
808 Aide aux travailleurs agricoles  
589 Aide aux victimes d'incendies  
580 Aide complémentaire à la vieillesse  
582 Aide en cas de crise  
140 Aide lors de catastrophes  
589 Aide lors de catastrophes naturelles  
583 Aide suisse à l'étranger  
600 Aires de repos des autoroutes  
860 Alarme et système de sécurité des usines électriques  
560 Allocations de loyer  
808 Allocations familiales en fav. travailleurs agric. & petits paysans

030 Allocations versées à la fin des rapports de service  
943 Alpages  
490 Ambulances  
801 Améliorations des exploitations agricoles et du sol  
801 Améliorations foncières et des conditions d'exploitation  
650 Améliorations techniques des chemins de fer privés  
790 Aménagement du territoire  
490 Analyses bactériologiques  
320 Antennes collectives  
804 Apiculture  
139 Application des peines  
151 Application des peines militaires  
700 Approvisionnement en eau  
801 Approvisionnement énergétique des fermes isolées  
804 Arboriculture  
230 Arboriculture (enseignement)  
029 Archives  
301 Archives fédérales  
301 Archives historiques  
152 Arsenaux  
231 Arts et métiers  
560 Assainissement des conditions de logement dans les régions de montagne  
011 Assemblée communale  
540 Assistance à la jeunesse  
582 Assistance aux chômeurs  
219 Assistance aux élèves  
581 Assistance aux indigents  
580 Assistance aux personnes âgées  
580 Assistance aux survivants  
440 Assistance et soins aux malades  
560 Assistance pour le logement  
581 Assistance publique  
450 Associations d'abstinence  
302 Associations d'orchestres  
150 Associations de soldats  
830 Associations des hôteliers  
150 Associations des officiers  
140 Associations des policiers du feu  
150 Associations des sous-officiers  
302 Associations musicales  
309 Associations pour le développement de la littérature  
309 Associations artistiques  
309 Associations culturelles  
589 Associations et sociétés de bienfaisance  
232 Associations sténographiques  
302 Associations théâtrales  
219 Assurance des enseignants  
805 Assurance du bétail  
219 Assurance scolaire  
534 Assurance-accidents (contributions, sans cotisations de l'employeur)  
532 Assurance-chômage (contributions, sans cotisations de l'employeur)  
806 Assurance-grêle  
510 Assurance-invalidité (contributions, sans cotisations de l'employeur)  
029 Assurance-maladie pour le personnel communal  
500 Assurance-vieillesse et survivants (contributions, sans cotisations de l'employeur)  
350 Ateliers de loisirs  
152 Ateliers militaires  
550 Ateliers protégés  
540 Auberges de jeunesse  
101 Autorisations d'établissement

582 Autorisations de travail  
120 Autorités de recours  
101 Autorités de surveillance  
390 Autorités ecclésiastiques  
161 Autres tâches de défense nationale civile  
239 Autres frais de formation professionnelle  
291 Autres tâches d'orientation professionnelle  
780 Autres tâches de protection de l'environnement  
690 Autres tâches concernant le trafic  
029 Autres frais d'administration générale  
549 Autres tâches d'assistance  
490 Autres dépenses de santé  
259 Autres écoles de formation générale de niveau gymnasial  
869 Autres énergies  
139 Autres frais d'exécution des peines  
870 Autres exploitations artisanales  
350 Autres loisirs  
679 Autres tâches pour la navigation aérienne  
789 Autres tâches de lutte contre la pollution  
101 Autres tâches de protection juridique  
119 Autres tâches de police  
550 Aveugles  
120 Avocat d'office  
500 AVS  
580 AVS-Commission de recours  
029 AVS pour le personnel  
500 AVS, contrib. aux fonds centraux de compensation (sans part employeur)  
850 Banques  
860 Bassins d'accumulation  
090 Bâtiments à usages multiples (en tant que tâche non déterminée)  
300 Bibliothèques  
300 Bibliothèques publiques  
943 Biens des hôpitaux et des cliniques psychiatriques  
943 Biens du patrimoine administratif  
942 Biens du patrimoine financier  
770 Biotopes  
029 Bourgeoisie  
850 Bourses (valeurs mobilières)  
271 Bourses d'études universitaires  
240 Bourses pour cycle inférieur  
241 Bourses pour cycle supérieur  
260 Bourses pour écoles d'ingénieurs  
250 Bourses pour écoles de maturité  
233 Bourses pour les professions sociales et paramédicales  
230 Bourses pour professions agricoles  
232 Bourses pour professions commerciales  
231 Bourses pour professions des arts et métiers  
450 Bureau d'information et de traitement pour drogués  
113 Bureau des objets trouvés  
101 Bureau des passeports  
100 Bureau des poids et mesures  
029 Bureau des salaires  
100 Bureau du cadastre  
029 Bureau du personnel  
100 Cadastre, poids et mesures  
020 Caisse  
533 Caisse de compensation pour allocations familiales  
029 Caisse de pensions  
520 Caisse-maladie  
500 Caisses de compensation  
808 Caisses en faveur de l'aide aux agriculteurs

805 Campagne d'élimination du bétail  
459 Campagnes de vaccinations  
710 Canalisations pour eaux usées  
151 Cantonnements  
921 Cantons-communes (contributions de péréquation financière)  
850 Capital de dotation des banques  
113 Casernes de police  
139 Casier judiciaire  
309 Casino  
804 Centrale de propagande pour les produits agricoles  
029 Centrale des imprimés  
029 Centrale du matériel  
802 Centrales laitières  
540 Centres d'accueil  
219 Centre d'information et de documentation pédagogique  
160 Centre de protection civile  
450 Centres de drogués  
350 Centres de loisirs  
400 Centres de paraplégiques  
450 Centres de rééducation  
803 Certificats sanitaires  
120 Chambre criminelle  
120 Chambre d'accusation  
120 Chambre de conciliation  
101 Chambre des tutelles  
840 Chambre de commerce  
029 Chancellerie  
021 Chancellerie de district  
020 Chancellerie de préfecture  
020 Chancellerie des finances  
150 Chancellerie militaire  
101 Changements de noms  
820 Chasse et pêche  
862 Chauffage à distance  
150 Chefs de section  
801 Chemins alpestres  
652 Chemins de fer de montagne  
640 Chemins de fer fédéraux  
650 Chemins de fer privés  
340 Chemins équestres  
810 Chemins forestiers  
330 Chemins pédestres  
820 Chenils  
802 Cheptel  
302 Chœur d'église  
720 Cimetières d'autos  
740 Cimetières et crématoires  
219 Cinéma scolaire  
170 Cités pour personnes âgées  
460 Cliniques dentaires  
410 Cliniques pour rhumatisants  
420 Cliniques psychiatriques  
271 Cliniques universitaires (formation et recherche)  
390 Cloître  
290 Colloques  
350 Colonies de vacances  
101 Colportage  
292 Comité pour la formation des travailleurs  
150 Commandants d'arrondissement  
160 Commandement de place  
140 Commandement des pompiers

113 Commissaire de la police  
150 Commissaire des guerres  
581 Commission d'aide aux indigents  
011 Commission d'examen des comptes  
011 Commission de gestion  
490 Commission de la santé  
029 Commission de recours en matière de bâtiments  
029 Commission de recours pour l'acquisition d'immeubles par des étrangers  
582 Commission de recours pour l'assurance chômage  
020 Commission de taxation  
309 Commission des arts  
101 Commission des banques  
011 Commission financière  
219 Commission scolaire  
029 Commission (sans les commissions du législatif et de l'exécutif)  
309 Commissions culturelles  
922 Communes-cantons (contributions de péréquation financière)  
679 Compagnies d'aviation  
680 Communications  
020 Comptabilité  
112 Comptage du trafic  
020 Compte de chèques postaux  
690 Conception globale des transports  
090 Conciergerie des bâtiments administratifs  
290 Concordats scolaires  
271 Concordats universitaires  
340 Concours hippiques  
290 Conférence des directeurs d'instruction publique  
029 Conférences  
870 Congélateurs publics  
309 Congrès  
011 Conseil cantonal  
012 Conseil communal  
012 Conseil d'Etat  
021 Conseil de district  
011 Conseil des Etats  
012 Conseil exécutif  
011 Conseil général  
291 Conseiller des étudiants  
291 Conseiller en professions  
589 Conseils conjugaux  
801 Conseils d'exploitation  
290 Conseils d'instruction publique  
490 Conseils en alimentation  
310 Conservation des monuments historiques et des couvres d'art  
214 Conservatoires de musique  
090 Construction de bâtiments administratifs  
792 Construction de logements  
160 Construction de protection civile  
610 Construction des routes nationales  
151 Construction et entretien des casernes  
620 Construction et entretien des routes communales  
600 Construction et entretien des routes nationales  
801 Constructions agricoles  
750 Constructions de digues  
804 Constructions de silos  
101 Consultation juridique  
101 Consultation juridique gratuite  
805 Contrib. aux éleveurs de vaches ne mettant pas de lait sur le marché  
029 Contributions à l'association des villes  
808 Contributions à l'assurance-accidents agricole

810 Contributions à l'économie forestière  
807 Contributions à la surface agricole  
807 Contributions au contingentement  
029 Contributions aux associations communales  
340 Contributions aux associations sportives  
534 Contributions aux assurances-accidents (sans la part employeur)  
520 Contributions aux caisses-maladie pour indigents  
520 Contributions aux caisses-maladie (sans la contribution de l'employeur)  
805 Contributions aux régions de montagne  
861 Contributions aux usines à gaz  
862 Contributions aux usines de chauffage à distance  
532 Contributions des pouvoirs publics à la caisse chômage  
500 Contrôle AVS communal  
101 Contrôle de la bourse  
119 Contrôle des bateaux  
470 Contrôle de l'eau potable  
789 Contrôle des brûleurs  
470 Contrôle des champignons  
112 Contrôle des cycles  
470 Contrôle des denrées alimentaires  
020 Contrôle des finances  
789 Contrôle des gaz d'échappement  
101 Contrôle des habitants  
490 Contrôle des médicaments  
110 Contrôle des motocycles  
101 Contrôle des prix  
140 Contrôle des stockages du foin  
470 Contrôle des viandes  
802 Contrôle du lait  
582 Contrôle du travail à domicile  
803 Contrôle sanitaire du cheptel  
910 Conventions fiscales  
800 Coopératives agricoles  
840 Coopératives de cautionnement  
350 Corps de cadets et d'éclaireurs  
140 Corps permanent  
113 Corps de police  
140 Corps de pompiers  
750 Correction des eaux  
750 Correction des rivières  
750 Correction des ruisseaux  
309 Costumes folkloriques  
120 Cour de cassation  
120 Cour supérieure  
233 Cours d'aides familiales  
233 Cours d'infirmières  
802 Cours d'inspecteurs du bétail  
292 Cours de couture  
292 Cours de cuisine  
340 Cours de guides de montagne  
340 Cours de moniteurs de ski  
340 Cours de natation  
240 Cours de perfectionnement (instituteurs, degré inférieur)  
241 Cours de perfectionnement (instituteurs, degré supérieur)  
160 Cours de protection civile  
340 Cours de ski  
232 Cours de sténographes  
231 Cours hôteliers  
340 Courses de chevaux  
650 Couverture du déficit des chemins de fer privés  
651 Couverture du déficit des entreprises de transport local

540 Crèches  
801 Crédits d'investissement  
810 Crédits d'investissement à l'économie forestière  
740 Crématoires  
804 Culture des champs (sans les primes de culture)  
804 Culture du tabac  
309 Culture sur le plan local  
390 Cures paroissiales  
720 Décharges publiques  
309 Décorations artistiques  
161 Défense psychologique du pays  
161 Défense spirituelle du pays  
161 Défense totale  
820 Dégâts provoqués par le gibier  
460 Dentistes scolaires  
290 Département de l'instruction publique  
219 Dépenses non ventilables pour écoles publiques  
720 Dépôts (de déchets)  
490 Désinfections  
720 Destruction des huiles usées  
139 Détention préventive  
450 Dîme de l'alcool  
232 Diplôme de comptable  
290 Direction cantonale et communale des écoles  
150 Direction militaire  
941 Disagio  
840 Documentation économique  
943 Domaines  
806 Dommages aux cultures  
806 Dommages dus à la sécheresse  
806 Dommages dus au gel  
801 Drainage  
101 Droit d'affichage  
101 Droit de naturalisation  
101 Droits politiques  
450 Drop-in  
270 E. P. F. avec instituts (Zurich et Lausanne)  
610 Eclairage des routes cantonales  
620 Eclairage des routes communales  
750 Ecluses  
750 Eclusiers  
213 Ecole cantonale  
230 Ecole d'agriculture et d'arboriculture  
230 Ecole de laitiers  
215 Ecole de perfectionnement  
113 Ecole de police  
215 Ecole des beaux-arts  
292 Ecole des parents  
215 Ecole hôtelière  
213 Ecole moyenne  
213 Ecole moyenne de commerce  
215 Ecole professionnelle  
213 Ecole secondaire privée (degré supérieur)  
219 Ecole-pilote  
232 Ecoles d'administration  
233 Ecoles d'aides familiales  
233 Ecoles d'aides-infirmières  
233 Ecoles d'assistantes médicales  
231 Ecoles d'horlogerie  
233 Ecoles d'infirmières  
260 Ecoles d'ingénieurs

232 Ecoles de commerce  
230 Ecoles de fromagerie  
340 Ecoles de gymnastique et de sport  
250 Ecoles de maturité  
214 Ecoles de musique publiques (sans leçons musique de l'enseign. oblig.)  
230 Ecoles de perfectionnement  
220 Ecoles de psychologie et de pédagogie  
233 Ecoles de sage-femmes  
261 Ecoles de sciences économiques  
230 Ecoles de viticulture  
231 Ecoles des arts et métiers  
220 Ecoles dont le plan d'études se distingue du plan normal selon la législation  
231 Ecoles hôtelières  
200 Ecoles maternelles préparant les enfants au cycle scolaire obligatoire  
230 Ecoles ménagères agricoles  
240 Ecoles normales  
270 Ecoles polytechniques fédérales  
233 Ecoles pour assistantes sociales  
220 Ecoles pour aveugles  
220 Ecoles pour déficients mentaux  
220 Ecoles pour difficultés de langage  
220 Ecoles pour sourds-muets  
233 Ecoles de travail social  
210 Ecoles primaires (premières années du cycle scolaire obligatoire)  
232 Ecoles professionnelles et commerciales  
211 Ecoles secondaires, degré inférieur (suite ans. scol. obi. après sélect.)  
212 Ecoles secondaires, degré moyen (suite ans. obi. après select. positive)  
213 Ecoles secondaires, degré supérieur (programme orienté vers écoles de maturité)  
220 Ecoles spécialisées  
260 Ecoles techniques supérieures (ETS)  
261 Ecoles supérieures d'économie et d'administration  
219 Economat (d'écoles)  
029 Economat de l'administration  
161 Economie de guerre  
219 Education routière  
390 Eglises  
710 Egouts  
011 Elections  
860 Electricité  
802 Elevage d'animaux  
802 Elevage de chevaux  
802 Elevage de la volaille  
802 Elevage du bétail  
802 Elevage de porcs  
803 Elimination du bétail malade  
101 Emoluments de justice  
791 Encouragement à l'économie régionale  
560 Encouragement à la construction de logements à but social  
792 Encouragement à la construction de logements sans limites de revenus  
309 Encouragement à la culture  
805 Encouragement au contingentement du bétail  
309 Encouragement aux œuvres artistiques  
830 Encouragement du tourisme  
750 Endiguements des torrents  
869 Energies alternatives  
720 Enlèvement des déchets encombrants  
720 Enlèvement des ordures ménagères  
720 Enlèvement du verre  
215 Enseignement des travaux manuels

200 Enseignement et formation  
215 Enseignement ménager  
651 Entreprises de trafic local  
090 Entretien des bâtiments administratifs  
942 Entretien des bâtiments et des immeubles du patrimoine financier  
943 Entretien des biens publics  
330 Entretien des bords de route  
820 Entretien des cours d'eau  
390 Entretien des églises  
811 Entretien des forêts cantonales  
812 Entretien des forêts communales  
310 Entretien des monuments et protection des sites  
610 Entretien des routes cantonales  
152 Entretien du matériel d'armée  
550 Epileptiques  
781 Equarrissage  
152 Equipement des cantonnements  
940 Escompte sur impôt  
020 Estimation cadastrale des immeubles  
550 Etablissements et homes pour invalides  
570 Etablissements pour assistés  
101 Etablissements publics  
410 Etablissements thermaux  
100 Etalonnage  
101 Etat civil  
390 Evêché  
231 Examen des cafetiers-restaurateurs  
231 Examens de maîtrise  
012 Exécutif  
840 Expansion commerciale  
261 Expertises comptables  
942 Exploitation des bâtiments et des immeubles du patrimoine financier  
943 Exploitation des biens publics  
151 Exploitation des casernes  
840 Expositions  
800 Expositions agricoles  
840 Expositions d'artisanat  
301 Expositions d'œuvres d'art  
101 Expropriation  
140 Extincteurs  
340 Fête de lutte  
309 Fête des drapeaux  
309 Fête des nouveaux citoyens  
309 Fête nationale  
340 Fête de gymnastique  
340 Fête de tir  
340 Fêtes sportives  
029 Feuille officielle  
803 Fièvre aphteuse  
802 Foires et expositions de bétail  
580 Fondations pour la vieillesse  
582 Fonds de secours aux chômeurs  
700 Fontaines publiques  
869 Forage de puits de pétrole  
811 Forêts cantonales  
812 Forêts communales  
232 Formation commerciale  
292 Formation des adultes  
240 Formation des instituteurs, cycle inférieur  
241 Formation des instituteurs, cycle supérieur  
231 Formation des vendeuses

241 Formation et perfectionnement des enseignants du degré secondaire  
240 Formation et perfectionnement des instituteurs du degré primaire  
233 Formation sociale et paramédicale  
020 Formules de déclaration d'impôt  
310 Fouilles (sites)  
239 Foyer pour apprentis  
020 Frais bancaires  
941 Frais d'émission  
941 Frais d'emprunt  
139 Frais d'entretien des détenus  
810 Frais de coupes (bois)  
020 Frais de délivrance de patentes  
139 Frais de détention  
020 Frais de perception d'impôt  
020 Frais de poursuites pour impôts  
139 Frais de transport des détenus  
151 Frais pour détenus (militaire)  
652 Funiculaires et chemins de fer de montagne  
490 Garde de sauvetage  
804 Garde-champêtre  
540 Garderies d'enfants  
820 Gardes-chasse  
810 Gardes forestiers  
160 Garde locale  
820 Gardes-pêche  
861 Gaz  
942 Gérance des immeubles et des titres  
660 Gestion des ports  
750 Gradins et cascades  
011 Grand conseil  
870 Gravières  
120 Greffes des tribunaux  
350 Groupes de jardins potagers  
213 Gymnase  
213 Gymnase économique  
213 Gymnase inférieur  
152 Habillement et équipement de l'armée  
550 Handicapés  
570 Homes (sans les malades chroniques)  
540 Homes d'enfants  
410 Homes médicalisés  
570 Homes pour bourgeois  
570 Homes pour personnes âgées (y compris exploitations annexes)  
160 Hôpital de premier secours  
400 Hôpitaux  
400 Hôpitaux pour enfants  
029 Horloges publiques  
090 Hôtel de ville  
029 Huissiers  
140 Hydrants  
789 Hygiène de l'air  
460 Hygiène dentaire  
490 Hygiène du travail  
460 Hygiène scolaire  
942 Immeubles du patrimoine financier  
900 Impôts  
942 Impôts des bâtiments et des immeubles du patrimoine financier  
943 Impôts des biens publics  
219 Impression de moyens d'enseignement  
781 Incinération des cadavres  
781 Incinération des dépouilles animales

113 Indicateurs de police  
840 Industrie, artisanat et commerce  
550 Infirmes moteurs-cérébraux  
490 Informations concernant la santé  
101 Inspecteur des fabriques  
140 Inspecteur du feu  
219 Inspecteur scolaire  
151 Inspection  
802 Inspection des étables  
020 Inspection des finances  
810 Inspection des forêts  
802 Inspection des fromageries  
140 Inspection des pompiers  
101 Inspection du travail  
101 Inspectorat des orphelins  
870 Installations de battage  
870 Installations de séchage  
671 Installations de sécurité aérienne  
029 Installations électroniques  
470 Institut des vitamines  
301 Instituts des beaux-arts  
151 Instruction de l'armée  
390 Instruction religieuse  
940 Intérêts actifs  
940 Intérêts moratoires  
940 Intérêts passifs  
940 Intérêts compensatoires  
550 Invalidité  
801 Irrigations  
200 Jardin d'enfants  
230 Jardinage  
740 Jardiniers de cimetières  
350 Jardins botaniques  
200 Jardins d'enfants  
120 Jetons de présence pour témoins  
340 Jeunes tireurs  
340 Jeunesse et sport  
600 Jonctions d'autoroutes  
320 Journal local  
120 Juges d'instruction  
120 Jurés  
120 Justice  
120 Justice communale  
120 Justice de paix  
120 Justice des mineurs  
120 Justice matrimoniale  
309 Kursaal  
470 Laboratoire du service de la santé  
101 Laissez-passer pour rapatriement de corps  
140 Lances de pompiers  
011 Landsgemeinde  
215 Leçons de travaux manuels  
011 Législatif  
151 Libération du service militaire  
151 Licenciement du service militaire  
090 Location de bureaux (en tant que tâche non déterminée)  
560 Logements à caractère social  
350 Loisirs  
350 Ludothèques  
450 Lutte contre l'alcool et la drogue  
789 Lutte contre le bruit

760 Lutte contre les avalanches  
803 Lutte contre les épizooties  
140 Lutte contre les hydrocarbures  
459 Lutte contre les maladies  
810 Lutte contre les maladies de la forêt  
804 Lutte contre les ravageurs  
213 Lycée  
309 Maison des arts  
130 Maison d'éducation au travail  
130 Maisons de correction  
130 Maisons de délinquants  
450 Maisons de désintoxication  
130 Maisons de redressement  
410 Maisons de repos  
440 Maisons de soins  
350 Maisons de vacances  
271 Maisons des étudiants  
540 Maisons des jeunes  
450 Maisons pour alcooliques  
820 Maisons pour animaux  
410 Maisons pour malades chroniques  
570 Maisons pour personnes âgées  
101 Marchés publics  
320 Mass media  
152 Matériel de corps (militaire)  
152 Matériel de guerre  
140 Matériel de lutte contre l'incendie  
160 Matériel de pansement  
160 Matériel de protection civile  
490 Médecins officiels  
460 Médecins scolaires  
869 Mesures d'économie d'énergie  
490 Mesures d'hygiène (lors d'épidémies)  
803 Mesures de police  
114 Mesures de sécurité dans les avions  
805 Mesures économiques en faveur de l'élevage  
806 Mesures économiques en faveur des cultures  
808 Mesures sociales (agriculture)  
896 Mise en valeur des prod. Végétaux & arboricoles (régie féd. Des alcools)  
029 Mobilier de bureau pour les administrations  
150 Mobilisation  
391 Musée en plein air  
301 Musées  
301 Musées divers  
660 Navigation lacustre et fluviale  
660 Navigation intérieure  
661 Navigation sur le Rhin  
101 Notaires  
629 Numérotation des maisons  
760 Observation des glaciers  
272 Observatoires  
800 Office agricole  
101 Office de conciliation  
101 Office de conciliation pour loyers  
029 Office des constructions  
021 Office de district  
679 Office de l'air  
161 Office de l'économie de guerre  
110 Office de la circulation routière  
120 Office de recours  
120 Office des recours au gouvernement

029 Office de statistique  
101 Office des assurances  
101 Office des faillites  
540 Office des mineurs  
101 Office des poursuites  
101 Office des tutelles  
560 Office du logement  
582 Office du travail  
790 Office de l'aménagement du territoire  
830 Office du tourisme  
869 Oléoducs  
302 Orchestres  
720 Ordures ménagères  
589 Organisations d'entraide de toute sorte  
589 Organisations de secours  
231 Orientation professionnelle  
820 Ornithologie  
540 Orphelinats  
200 Orthophonie pour jardins d'enfants  
610 Ouvrages d'art des routes cantonales  
620 Ouvrages d'art des routes communales  
600 Ouvrages d'art des routes nationales  
152 Ouvrages militaires  
760 Ouvrages paravalanches  
680 PTT  
301 Panorama  
770 Parc national  
621 Parcomètres  
340 Parcours de santé  
621 Parcs couverts  
350 Parcs et jardins zoologiques  
330 Parcs publics et chemins pédestres  
621 Parkings  
934 Part de la Confédération aux taxes cantonales  
860 Participation au capital d'entreprises électriques  
933 Parts communales aux émoluments et droits cantonaux  
932 Parts communales aux régales et aux patentes  
930 Parts de cantons aux recettes de la Confédération  
931 Parts communales aux impôts cantonaux  
601 Passages sous-voie  
601 Passages sur-voie  
101 Patentes  
340 Patinage artistique  
340 Patinoires  
309 Patois (encouragement et maintien)  
820 Pêche  
139 Pécules  
130 Pénitenciers (y compris les exploitations dépendantes)  
030 Pensions de retraite  
921 Péréquation financière canton communes  
922 Péréquation financière communes-canton  
231 Perfectionnement en matière d'enseignement des travaux manuels  
215 Perfectionnement hôtelier  
803 Peste porcine  
200 Petite école  
400 Pharmacies des hôpitaux  
460 Pharmacies scolaires  
820 Piscicultures  
340 Piscines  
582 Placement des chômeurs  
151 Places d'armes

670 Places d'aviation  
350 Places de camping  
350 Places de jeux  
621 Places de parcs  
340 Places de sport  
340 Plages  
790 Plans d'aménagement  
340 Plan d'eau délimité  
810 Planification forestière  
804 Plants de pommes de terre  
110 Plaques de contrôle  
100 Poids public  
113 Police criminelle  
112 Police de l'autoroute  
119 Police de la navigation  
112 Police de la route  
113 Police de sûreté  
114 Police des aéroports  
101 Police des bâtiments  
101 Police des étrangers  
119 Police des frontières  
119 Police des lacs  
101 Police des marchés  
101 Police du commerce  
140 Police du feu  
113 Police locale  
490 Police sanitaire  
400 Policliniques  
789 Pollution de l'air  
660 Ports  
340 Ports de petite batellerie  
029 Ports et affranchissements (non répartissables)  
990 Postes non ventilables  
160 Postes sanitaires  
213 Prégymnase  
440 Préparation à l'accouchement  
011 Préposé aux urnes  
320 Presse  
030 Prestations aux pensionnés  
531 Prestations complémentaires AI  
530 Prestations complémentaires AVS  
590 Prestations d'entraide bénévoles au profit d'autres cantons, communes  
020 Prestations pour frais d'emprunts  
029 Prestations sociales pour le personnel communal  
140 Prévention contre l'incendie  
820 Primes d'abattages  
029 Primes d'assurances choses  
802 Primes d'élevage  
806 Primes de culture  
806 Primes de mouture  
030 Primes de renchérissement  
805 Primes pour l'élevage de chevaux  
130 Prisons  
550 Pro Infirmis  
540 Pro Juventute  
580 Pro Senectute  
120 Procureurs  
804 Production végétale  
320 Projection de films  
350 Promenades  
160 Protection civile

310 Protection de l'environnement et du paysage  
589 Protection de la famille  
589 Protection de la femme  
540 Protection de la jeune fille  
540 Protection de la jeunesse  
770 Protection de la nature  
820 Protection des animaux  
140 Protection des carburants  
840 Protection des consommateurs  
589 Protection des détenus libérés  
710 Protection des eaux  
219 Protection des élèves  
540 Protection des enfants  
101 Protection des fermiers  
101 Protection des locataires  
820 Protection des oiseaux  
582 Protection des travailleurs  
310 Protection du patrimoine  
770 Protection du paysage  
020 Provision pour la perception d'impôts  
020 Provisions de perception aux communes  
120 Prud'hommes  
420 Psychiatrie infantile  
830 Publicité touristique  
320 Radio  
459 Radiographies  
820 Rage  
583 Rapatriement des Suisses de l'étranger  
161 Rationnement  
151 Ravitaillement des troupes  
760 Reboisement en haute montagne  
810 Reboisement (sans les dégâts dus aux avalanches)  
804 Recensement arboricole  
801 Recensement des exploitations agricoles  
802 Recensement du cheptel  
029 Recensements  
273 Recherche appliquée  
582 Recherche de travail  
272 Recherche fondamentale  
310 Recherches archéologiques  
151 Recrutement  
101 Recueil des lois  
582 Recyclage des chômeurs  
534 Réductions de primes aux assurances-accidents  
520 Réductions de primes aux caisses-maladie  
011 Référendum  
219 Réforme scolaire  
101 Registre du commerce  
100 Régularisation des frontières  
750 Régulation des lacs  
550 Réinsertion dans la vie normale  
801 Remaniement parcellaire  
810 Remaniement parcellaire forestier  
804 Rémunérations des taupiers  
219 Repas d'examen  
820 Repeuplement des lacs et des rivières  
012 Représentations (frais de)  
861 Réseau de gaz  
620 Réseau des routes communales  
582 Réserve pour la création d'emplois  
820 Réserves de chasse

770 Réserves naturelles  
020 Réviseurs des comptes  
601 Routes cantonales  
620 Routes communales  
600 Routes nationales  
630 Routes privées (qui ne sont pas réserv. uniquem. agriculture & sylvic.)  
440 Sage-femme  
090 Salle communale (en tant que tâche non déterminée)  
390 Salles de paroisse  
309 Salles de congrès  
300 Salles de lecture  
410 Sanatoriums  
440 Secours aux accouchées  
581 Secours aux économiquement faibles  
589 Secours d'hiver  
540 Secrétariat de la jeunesse  
582 Secrétariat syndical  
840 Secrétariats professionnels d'artisans  
671 Sécurité aérienne  
114 Sécurité du trafic aérien (passagers)  
271 Séminaires et instituts  
100 Service d'arpentage  
029 Service d'information et de documentation  
802 Service de consultation laitière  
113 Service de l'identification  
020 Service de la taxe d'exemption militaire  
113 Service de recherche  
598 Service de recouvrements des pensions alimentaires  
671 Service de sécurité aérienne  
029 Service de statistique  
113 Service de sûreté  
029 Service de traduction  
110 Service des automobiles  
029 Service des bâtiments  
740 Service des inhumations  
330 Service des parcs  
589 Service des repas à domicile  
610 Service des ponts et chaussées  
610 Service des routes cantonales  
020 Service des taxes sur les spectacles  
100 Service du cadastre  
140 Service du feu  
029 Service du traitement de l'information  
460 Service médical des écoles  
219 Service psychologique aux élèves  
803 Service vétérinaire  
808 Service volontaire agricole  
490 Services de santé  
610 Signalisation des routes cantonales  
620 Signalisation des routes communales  
804 Société arboricole  
300 Société de lecture  
440 Société de samaritains  
459 Société des diabétiques  
310 Société pour l'étude de la préhistoire  
840 Sociétés commerciales  
800 Sociétés d'agriculture (contributions)  
840 Sociétés d'artisanat  
830 Sociétés d'embellissement  
589 Sociétés d'utilité publique  
302 Sociétés de chants

830 Sociétés de développement  
490 Sociétés de diabétiques  
802 Sociétés de fromagerie  
340 Sociétés de gymnastique  
660 Sociétés de navigation  
340 Sociétés de tir  
830 Sociétés de transports  
840 Sociétés de cafetiers  
810 Sociétés forestières  
670 Sociétés immobilières pour l'aéroport  
840 Sociétés industrielles  
440 Sœurs - visitantes  
440 Soins ambulatoires  
219 Soins aux élèves  
810 Soins aux forêts de montagne  
150 Solde d'honneur  
589 Soupes populaires  
550 Sourds-muets  
219 Soutien pédagogique  
340 Sports  
151 Stand de tir  
600 Stations d'essence d'autoroute  
671 Stations aérologiques  
710 Stations d'épuration des eaux  
860 Stations de distribution  
710 Stations de pompage pour eaux usées  
161 Stocks obligatoires  
160 Subventions 8 la construction d'abris anti-aériens  
160 Subventions aux abris de protection civile  
640 Subventions aux CFF  
808 Subventions aux centrales pour l'économie forestière  
459 Subventions aux institutions (ligue contre le cancer ou le  
rhumatisme)  
550 Subventions aux invalides  
651 Subventions d'investissement aux entreprises de transport local  
810 Subventions pour reboisement  
140 Subventions pour la construction de cheminées  
810 Sylviculture  
230 Sylviculture (enseignement)  
582 Syndicats  
390 Synode  
090 Tâches non ventilables  
802 Taureaux d'élevage  
651 Taxis  
260 Technicums  
262 Technicums agricoles  
260 Technicums du soir  
652 Téléphériques  
029 Téléphone  
320 Téléréseau par câbles  
652 Télésièges  
652 Téléskis  
320 Télévision  
302 Théâtres, concerts  
450 Thérapie de groupe  
151 Tirs obligatoires  
740 Tombes  
830 Tourisme  
490 Toxicologie  
029 Traducteurs  
720 Traitement des déchets

680 Transmission de l'information  
101 Transport des détenus  
219 Transport des élèves  
490 Transport des malades  
810 Transport du bois  
215 Travaux à l'aiguille  
029 Travaux de reliure  
215 Travaux manuels et enseignement ménager  
100 Triangulation  
120 Tribunal administratif  
120 Tribunal arbitral  
120 Tribunal de haute instance  
120 Tribunal des assurances  
120 Tribunal du commerce  
120 Tribunal du travail  
120 Tribunal fédéral  
120 Tribunaux  
120 Tribunaux de districts  
271 Universités  
292 Universités populaires  
720 Usines d'incinération des ordures ménagères  
811 Utilisation des forêts cantonales  
812 Utilisation des forêts communales  
589 Vacances pour tous  
119 Veilleurs de nuit  
100 Vérificateur des poids et mesures  
807 Versements compensatoires  
780 Vespasiennes  
804 Viticulture  
840 Voies industrielles  
011 Votations  
309 Voyages d'étude  
780 W.C. pour chiens  
780 W.C. publics  
330 Zones de verdure  
840 Zones franches  
820 Zones protégées

## 10. Présentation d'un modèle de compte administratif

### Compte administratif

COMPTE ADMINISTRATIF				RESULTATS	
COMPTE 1977		BUDGET 1978		COMPTE 1978	
CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
<u>COMPTE DE FONCTIONNEMENT</u>					
245000000	241000000	262000000	245000000	260000000	265000000
	4000000		170000000		
TOTAL DES CHARGES ET DES REVENUS				260000000	265000000
EXCEDENT DES CHARGES					
EXCEDENT DES REVENUS				5000000	
<u>COMPTE DES INVESTISSEMENTS</u>					
<u>INVESTISSEMENT NET</u>					
59750000	28200000	70200000	30000000	68200000	30200000
	31550000		402000000		
TOTAL DES DEPENSES ET DES RECETTES				68200000	30200000
ACCROISSEMENTS DES INVESTISSEMENTS NETS					38000000
<u>FINANCEMENT</u>					
		40200000		38000000	
31550000			250000000		26000000
4000000		17000000			5000000
					7000000
10050000		32200000			
INSUFFISANCE DE FINANCEMENT					7000000
<u>VARIATION DE LA FORTUNE NETTE</u>					
10050000		32200000		7000000	
53700000		55000000		56200000	
	59750000		70200000		68200000
	4000000		17000000		
DIMINUTION DE LA FORTUNE NETTE					
ACCROISSEMENT DE LA FORTUNE NETTE				5000000	

### Compte de fonctionnement récapitulation

COMPTE DE FONCTIONNEMENT			RECAPITULATION	CHARGES PAR NATURE
COMPTE 1977	BUDGET 1978	COMPTE	TOTAL	COMPTE 1978 ECARTS +/-
245000000	250000000	3 CHARGES		260000000
	120000000			20000000-
94000000	100000000	30 CHARGES DE PERSONNEL		106000000
985000	1000000	300 AUTORITES, COMMISSIONS ET JUGES		1000000
60000000	70000000	301 PERSONNEL ADMINISTRATIF ET D'EXPLOITATION		75000000
		(ETC. SELON LE PLAN COMPTABLE)		50000000+
45000000	50000000	31 BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES		52000000
	90000000			70000000-

COMPTE DE FONCTIONNEMENT		RECAPITULATION	CHARGES PAR NATURE	
2100000	2500000	310 FOURNITURES DE BUREAU, IMPRIMES ET MATERIEL D'ENSEIGNEMENT	2800000	200000-
	500000N			
16200000	18000000	311 MOBILIER, MACHINES, VEHICULES (ETC. SELON LE PLAN COMPTABLE)	22500000	500000-

COMPTE DE FONCTIONNEMENT			RECAPITULATION	REVENUS PAR NATURE		
COMPTES	BUDGET 1978	COMPTES		COMPTES	ECARTS	
	1977				1978	+ -
241000000	245000000	4 REVEUS	TOTAL	265000000	20000000+	
173000000	180000000	40 IMPOTS	TOTAL	192000000	12000000+	
158000000	160000000	400 IMPOTS SUR LE REVENU ET LA FORTUNE		167000000	7000000+	
7500000	10000000	402 IMPOTS FONCIERS (ETC. SELON LE PLAN CPOMPTABLE)		13000000	3000000+	

### Compte de fonctionnement par département et par services

COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICES			DEPARTEMENT DES FINANCES			
COMPTES	BUDGET	COMPTES	COMPTES 1978		ECARTS	
	1977	1978	CHARGES	REVENUS	+	-
<b>9 DEPARTEMENT DES FINANCES</b>						
1899570.8	1945000	CHARGES	2220881.1			2881+
	273000N	CREDITS SUPPLEMENTAIRES				
10796973.15	11880000	REVENUS		11698351.8		181648-
8897402.35+	9662000+	SOLDE	9477470.7			
<b>91 ADMINISTRATION DES FINANCES</b>						
888287.5	920000	CHARGES	1049829.2			6829+
	123000N	CREDITS SUPPLEMENTAIRES				
284739.7	280000	REVENUS		280523.65		523+
5222.25	763000-	SOLDE		769305.55		
804253.4	6000	300.02 COMMISSIONS ADMINISTRATIVES	5927.15			73-
	830000	301.01 PERSONNEL ADMINISTRATIF SALAIRES	955728.75			5729+
38249.5	120000N	CREDITS SUPPLEMENTAIRES				
19253.9	40000	303.03 COTISATION A L'AVS	39219.7			780-
	22000	311.03 MACHINES DE BUREAU	25917.5			917+
3532.75	3000N	CREDITS SUPPLEMENTAIRES				
17775.7	4000	317.04 FRAIS DE DEPLACEMENT	3927.9			72-
	18000	390.07 LOYERS (IMPUTES)	19108.2			1108+
139269.15	135000	420.03 INTERETS DE COMPTES COURANTS		134950.25		50-
63927.45	65000	421.04 INTERETS D'AVOIRS A TERME		66290.6		1290+

COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR DEPARTEMENT ET PAR SERVICES			DEPARTEMENT DES FINANCES	
81543.1	80000 490.01	INTERETS PASSIFS IMPUTES	79283.1	717-
92 ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS				
1011283.3	1025000	CHARGES	1171051.9	3948-
	150000N	CREDITS SUPPLEMENTAIRES		
10512233.45	11600000	REVENUS	11417828.15	182172-
9500950.15+	10425000+	SOLDE	10246776.25	
987513.95	1000000 301.01	PERSONNEL ADMINISTRATIF SALAIRES	1146719.75	3280-
	150000N	CREDITS SUPPLEMENTAIRES		
7950.15	8000 306.04	ALLOCATION DE REPAS	7818.9	181-
15819.2	17000 317.06	FRAIS DE DEPLACEMENT	16513.25	487-
10512233.45	11600000 450.09	PROVISION D'ENCAISSEMENT DE L'IMPOT FEDERAL DIRECT	11417828.15	182172-

### Compte des investissements Récapitulation

COMPTE DES INVESTISSEMENTS			RECAPITULATION	DEPENSES PAR NATURE	
COMPTES	BUDGET	COMPTES	COMPTES	ECARTS	
	1977	1978	1978	+	
				-	
58000000	63000000	5 DEPENSES	TOTAL	66500000	1700000-
	5200000N				
41330000	45000000	50 INVESTISSEMENTS PROPRES	TOTAL	47500000	2700000-
	5200000N				
		500TERRAINS NON BATIS			
		501OUVRAGES DE GENIE CIVIL			
		503TERRAINS BATIS			
		506MOBILIER, MACHINES, VEHICULES			
73000000	80000000	52 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES	TOTAL	85000000	500000+
		523PROPRES ETABLISSEMENTS			
		524SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE			
		525INSTITUTIONS PRIVEES			
79000000	85000000	56 SUBVENTIONS ACCORDEES	TOTAL	89000000	400000+
		562COMMUNES			
		563PROPRES ETABLISSEMENTS			
		565INSTITUTIONS PRIVEES			
		566PERSONNES PHYSIQUES			
480000	500000	57 SUBVENTIONS REDISTRIBUEES	TOTAL	400000	100000-
		576PERSONNES PHYSIQUES			
990000	1000000	58 AUTRES DEPENSES A PORTER A L'ACTIF	TOTAL	1200000	200000+

COMPTE DES INVESTISSEMENTS			RECAPITULATION RECETTES PAR NATURE		
COMPTES BUDGET		COMPTES	COMPTES	ECARTS	
1977	1978		1978	+	-
28200000	30000000	6 RECETTES	TOTAL	30200000	200000+
1500000	2400000	60 TRANSFERTS AU PATRIMOINE FINANCIER	TOTAL	2400000	
601 OUVRAGES DE GENIE CIVIL					
80000	100000	61 CONTRIBUTIONS DE TIERS	TOTAL	100000	
880000	1000000	62 REMBOURSEMENTS DE PRETS ET PARTICIPATIONS	TOTAL	1200000	200000+
623 PROPRES ETABLISSEMENTS					
624 SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE					
625 INSTITUTIONS PRIVEES					
17000	300000	63 FACTURATION A DES TIERS	TOTAL	200000	100000-
633 TERRAINS BATIS					
24900000	25700000	66 SUBVENTIONS ACQUISES	TOTAL	25900000	200000+
660 CONFEDERATION					
663 PROPRES ETABLISSEMENTS					
670000	500000	67 SUBVENTIONS A REDISTRIBUER	TOTAL	400000	100000-
670 CONFEDERATION					

### Comptes des investissements par départements et services

COMPTE DES INVESTISSEMENTS PAR DEPARTEMENTS ET SERVICES			DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS		
COMPTES	BUDGET	COMPTES	COMPTES 1978		ECARTS
1977	1978		DEPENSES	RECETTES	+ -
<u>3 DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS</u>					
29943071.75	47700000	DEPENSES	48541349.9		41350+
	800000N	CREDITS SUPPLEMENTAIRES			
12263949.55	15570000	RECETTES		15524673.2	45327-
17679122.20-	32930000-	SOLDE		33016676.7	
31 SERVICE DES PONTS ET CHAUSSEES					

COMPTE DES INVESTISSEMENTS PAR DEPARTEMENTS ET SERVICES				DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS	
7143431.25	21500000	DEPENSES	21948010.9		8011+
	440000N	CREDITS SUPPLEMENTAIRES			
2263949.55	4570000	RECETTES		4524673.2	45327-
4879481.70-	17370000-	SOLDE		17423337.7	
4898761.15	16500000	501.01 INSTALLATION D'EPURATION DES EAUX			
		3E ETAPE	16922167.4		2167+
	420000N	CREDITS SUPPLEMENTAIRES			
371985.--	1000000	501.02 CONSTRUCTIONS POUR PIETONS	1021859.85		21860+
1872685.1	4000000	501.03 CONSTRUCTIONS POUR CANALISATIONS	4003983.65		16016-
	20000N	CREDITS SUPPLEMENTAIRES			
763949.55	270000	610.01 PART DES PROPRIETAIRES A LA CONSTRUCTION			
		DES CANALISATIONS	263853.6		6146-
15000000.--	4300000	660.01 SUBVENTIONS FEDERALES POUR LES STATIONS D'EPURATION DES EAUX	4260819.6		39180-
32 SERVICE DES BATIMENTS					
22799640.5	26200	DEPENSES	26593339.-		33339+
	360000N	CREDITS SUPPLEMENTAIRES			
7500000.--	11000000	RECETTES		11000000.--	
15299640.50-	15560000-	SOLDE		15593339.--	
8177235.15	7500000	503.01 HOPITAL CANTONAL, EN CONSTRUCTION	6987501.45		512499-
			10759898.6		
4251222.95	9600000	503.02 ECOLE D'AGRICULTURE, EN CONSTRUCTION	5		859899+
	300000N	CREDITS SUPPLEMENTAIRES			
371429.75	4000000	503.03 ECOLE CANTONALE, RENOVATION	4190720.95		190721+
6878501.5	3500000	503.04 OFFICE DE LA CONSTRUCTION ROUTIERE, EN CONSTRUCTION	2965236.7		534764-
3121251.15	1600000	503.05 ROUTES NATIONALES, CENTRE D'ENTRETIEN	1689981.25		29981+
	60000N	CREDITS SUPPLEMENTAIRES			
3000000.--	1000000	660.01 SUBVENTIONS AUX ROUTES NATIONALES		1000000.--	
4500000.--	8000000	661.02 SUBVENTION POUR L'ECOLE D'AGRICULTURE		8500000.--	500000+
--	2000000	662.03 SUBVENTION POUR L'ECOLE CANTONALE		1500000.--	500000-

## Bilan

### BILAN

31 DECEMBRE 1977	31 DECEMBRE 1978	VARIATION	
		PROVENANCE DES MOYENS	UTILISATION DES MOYENS
623990983.9 1 ACTIFS	681375780.2		57384796.22
269729557.1 PATRIMOINE FINANCIER	307681449.2		37951892.07
9761641.58 10 DISPONIBILITES	10717468.15		955826.57
175592.84 100 CAISSE	127113.8	48479.04	
2036018.59 101 CHEQUES POSTAUX	2388900.7		352882.11
7550030.15 102 BANQUE	8201453.65		651423.5
28524031.75 11 AVOIRS	30914685.9		2390654.15
1516731.2 110 ACCREDITIFS	1632913.1		116181.9
3175051.15 111 COMPTES COURANTS	2917501.3	257549.85	
12985573.85 112 IMPOTS A ENCAISSER	14839989.9		1854416.05
2450000.-- 113 DEDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITES PUBLIQUES	2590000.--		140000.--
1219712.5 115 AUTRES DEBITEURS	1993731.1		774018.6
7051712.15 116 AVOIRS A TERME FIXE	6832713.95	218998.2	
125250.9 119 AUTRES CREANCES	107836.55	17414.35	
229683983.2 12 PLACEMENTS	278731915.2		19047932.--
7988332.05 120 VALEURS A REVENU FIXE	8312223.2		323891.15

(ETC. SELON LE PLAN COMPTABLE)

## Modes de financement 1978

MODES DE FINANCEMENT 1978  
(EN 1000 FR.)

GROUPES DE COMPTES	EMPLOI DES MOYENS	FR.	GROUPES DE COMPTES	PROVENANCE DES MOYENS	FR.
911	INSUFFISANCE DE FINANCEMENT DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS	2143	10	DIMINUTIONS DES DISPONIBILITES	1227
11	AUGMENTATIONS DES AVOIRS	924	13	DIMINUTIONS DES ACTIFS TRANSITOIRES	654
12	AUGMENTATIONS DES PLACEMENTS DU PATRIMOINE	2421	20	AUGMENTATIONS DES ENGAGEMENTS COURANTS	3126
21	DIMINUTIONS DES DETTES A COURT TERME	977		AUGMENTATIONS DES DETTES ENVERS	
22	DIMINUTIONS DES DETTES A MOYEN ET LONG TERMES	3104	23	DES ENTITES PARTICULIERES	3051
28	DIMINUTIONS DE ENGAGEMENTS ENVERS LES FINANCEMENTS SPECIAUX	431	24	AUGMENTATIONS DES PROVISIONS	1323
		10000	25	AUGMENTATIONS DES PASSIFS TRANSITOIRES	619
					10000

## Compte des investissements – Liste des crédits d'engagement votés

COMPTE DES INVESTISSEMENTS LISTE DES CREDITS D'ENGAGEMENT VOTES

DECISION	CREDIT	COMPTES	COMPTES 1978	CREDIT D'ENGAGEMENT DISPONIBLE A FIN 1978
DU			DEPENSES RECETTES	
	112732300N	TOTAL CREDITS NETS	38200000.--10200000.--	46732300.--
	79824900B	TOTAL CREDITS BRUTS	24300000.--37500000.--	31524900.--
	17226000N	CREDITS NETS BOUCLES		
	95506300N	CREDITS NETS OUVERTS		
	12753900B	CREDITS BRUTS BOUCLES		
	67071000B	CREDITS BRUTS OUVERTS		

### 6 DEPARTEMENT DE LA SANTE PUBLIQUE

#### 61 HOPITAUX ET CLINIQUES

10.04.73	7953700B503.01.03	HOPITAL. AGRANDISSEMENT CLINIQUE, ECOLE POUR LA	2812500.--1100000.--	3141000.--
23.1173	13500000N503.03.08	FORMATION DU PERSONNEL INFIRMIER	4550000.--2500000.--	5450000.--

7 DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

72 ECOLES MOYENNES

28.10.75 36712000N503.02.07 ECOLE TECHNIQUE, CONSTRUCTION 11988800.-- 4700000.-- 14853000.--

8 DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLIQUES

81 SERVICE DES PONTS ET CHAUSSEES

04.12.75 4250000N501.01.03 CORRECTION DE LA ROUTE COUVET 950000.-- 225000.-- 1875000.--

ETC.

N = CREDIT NET

B = CREDIT BRUT

E = CREDIT ADDITIONNEL

**Evolution du bilan et du compte administratif en 1000 Fr. de 1976-1985**

BILAN	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985
1	ACTIF									
	PATRIMOINE FINANCIER									
10	DISPONIBILITES									
11	AVOIRS									
12	PLACEMENTS									
13	ACTIFS TRANSITOIRES									
	PATRIMOINE ADMINISTRATIF									
14	INVESTISSEMENTS									
15	PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES									
16	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS									
17	AUTRES REPENSES A AMORTIR									
	FINANCEMENTS SPÉCIAUX									
18	AVANCES AUX FINANCEMENTS SPÉCIAUX									
	DECOUVERT									
19	DECOUVERT									
2	PASSIF									
	ENGAGEMENTS									
20	ENGAGEMENTS COURANTS									
21	DETTES A COURT TERME									
22	DETTES A MOYEN ET LONG TERMES									
23	ENGAGEMENTS ENVERS DES ENTITÉS PARTICULIÈRES									
24	PROVISIONS									
25	PASSIFS TRANSITOIRES									
	FINANCEMENTS SPECIAUX									
28	ENGAGEMENTS ENVERS LES									

FINANCEMENTS SPÉCIAUX

FORTUNE

29 FORTUNE NETTE

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

3 CHARGES

30 CHARGES DE PERSONNEL  
31 BIENS, SERVICES ET  
MARCHANDISES  
32 INTERETS PASSIFS  
33 AMORTISSEMENTS  
34 PARTS ET CONTRIBUTIONS  
SANS AFFECTATIONS  
35 DEDOMMAGEMENTS A DES  
COLLECTIVITES  
36 SUBVENTIONS ACCORDEES  
37 SUBVENTIONS REDISTRIBUEES  
38 ATTRIBUTIONS AUX  
FINANCEMENTS SPECIAUX  
39 IMPUTATIONS INTERNES

EXCEDENT DE REVENUS

4 REVENUS

40 IMPOTS  
41 PATENTES, CONCESSIONS  
42 REVENUS DES BIENS  
43 CONTRIBUTIONS  
44 PART A DES RECETTES  
SANS AFFECTATIONS  
45 DEDOMMAGEMENTS DE  
COLLECTIVITES PUBLIQUES  
46 SUBVENTIONS ACQUISES  
47 SUBVENTIONS A REDISTRIBUER  
48 PRELEVEMENTS SUR LES  
FINANCEMENTS SPECIAUX  
49 IMPUTATIONS INTERNES

EXCEDENT DE CHARGES

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

5 DEPENSES

51 INVESTISSEMENTS PROPRES  
52 PRETS ET PARTICIPATIONS  
PERMANENTES  
56 SUBVENTIONS ACCORBEES  
57 SUBVENTIONS REDISTRIBUEES  
58 AUTRES REPENSES A PORTER  
A L'ACTIF  
59 REPORT AU BILAN

6 RECETTES

60 TRANSFERTS AU PATRIMOINE  
FINANCIER  
61 CONTRIBUTIONS DE TIERS  
62 REMBOURSEMENTS DE PRETS  
ET DE PARTICIPATIONS PERMANENTES  
63 FACTURATION A DES TIERS  
64 REMBOURSEMENT DE SUBVENTIONS ACCORDEES  
66 SUBVENTIONS ACQUISES  
67 SUBVENTIONS A REDISTRIBUER  
68 REPRISE DES AMORTISSEMENTS  
69 REPORT AU BILAN

INVESTISSEMENT NET

EXCEDENT DE FINANCEMENT

INSUFFISANCE DE FINANCEMENT



4 SANTE

40 HOPITAUX GENERAUX  
41 HOMES MEDICALISES  
42 CLINIQUES PSYCHIATRIQUES  
4d SOINS AMBULATOIRES  
45 PROPHYLAXIE  
46 SERVICE MEDICAL DES ECOLES  
47 CONTROLE DES DENREES ALIMENTAIRES  
49 AUTRES DEPENSES DE SANTE

5 PREVOYANCE SOCIALE

50 ASSURANCE-VIEILLESSE ET SURVIVANTS  
51 ASSURANCEINVALIDITE  
52 CAISSE-MALADIE ET ACCIDENTS  
53 AUTRES ASSURANCES SOCIALES  
54 PROTECTION DE LA JEUNESSE  
55 INVALIDITE  
66 ENCOURAGEMENT A LA CONSTRUCTION  
DE LOGEMENT  
57 HOMES POUR PERSONNES AGEES  
58 ASSISTANCE  
59 AIDE HUMANITAIRE A L'ETRANGER

6 TRAFIC

60 ROUTES NATIONALES  
61 ROUTES CANTONALES  
62 ROUTES COMMUNALES  
63 ROUTES PRIVEES  
64 CHEMINS DE FER FEDERAUX  
65 TRAFIC REGIONAL  
65 NAVIGATION  
67 TRAFIC AERRIEN  
68 TRANSMISSION DE L'INFORMATION  
69 AUTRE TRAFIC  
REVENUS

7 PROTECTION ET AMENAGEMENT DE  
L'ENVIRONNEMENT

70 APPROVISIONNEMENT EN EAU  
71 PROTECTION DES EAUX  
72 ORDURES MENAGERES  
73 ABATTOIRS  
74 CIMETERES ET CREMATOIRES  
75 CORRECTION DES EAUX  
76 OUVRAGES PARAVALANCHES  
77 PROTECTION DE LA NATURE  
78 AUTRES SECTEURS DE LA PROTECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT  
79 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

8 SERVICES ECONOMIQUES

80 AGRICULTURE  
81 SYLVICULTURE  
82 CHASSE ET PECHE  
83 TOURISME  
84 INDUSTRIE, ARTISANAT ET COMMERCE  
85 BANQUES  
86 ENERGIE  
87 AUTRES EXPLOITATIONS ARTISANALES

9 FINANCES ET IMPOTS

90 IMPOTS  
91 CONVENTIONS FISCALES AVEC L'ETRANGER  
92 PEREQUATION FINANCIERE  
93 QUOTES-PARTS AUX RECETTES  
94 GERAMCE DE IA FORTUNE ET DES DETTES  
99 POSTES NON VENTILABLES

## Compte des investissements 1978 - ventile par taches et par nature en 1000 fr.

TACHES	TOTAL	DEPENSES INVESTIS. PROPRES	PRETS ET PARTICIP.	SUBVENTIONS AUX COLLECT. AUX PRIVES PUBLIQUES	RECETTES SUBVENTIONS AUTRES ACQUISES RECETTES
	1	2	3	4	5 6 7
0 ADMINISTRATION GENERALE					
01    LEGISLATIF ET EXECUTIF					
02    ADMINISTRATION GENERALE					
03    PRESTATIONS A DES PENSIONNES					
04    DEPENSES NON VENTILABLES					
1 SECURITE PUBLIQUE					
10    PROTECTION JURIDIQUE					
11    POLICE					
12    JUSTICE					
13    EXECUTION DES PEINES					
14    POLICE DU FEU					
15    DEFENSE NATIONALE MILITAIRE					
16    PROTECTION CIVILE					
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION					
20    JARDINS D'ENFANTS					
21    ECOLES PUBLIQUES					
22    ECOLES SPECIALISEES					
23    FORMATION PROFESSIONNELLE					
24    FORMATION DES INSTITUTEURS					
25    ECOLE DE FORMATION GENERALE					
26    FORMATION PROFESSIONNELLE SUPERIEURE					
27    ETABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES ET RECHERCHE					
29    AUTRES SECTEURS DE L'ENSEIGNEMENT ET FORMATION					
3 CULTURE ET LOISIRS					
30    ENCOURAGEMENT DE LA CULTURE					
31    ENTRETIEN DES MONUMENTS ET PROTECTION DES SITES					
32    MASS-MEDIA					
33    PARCS PUBLICS ET CHEMINS PEDESTRES					
34    SPORTS					
37    AUTRES LOISIRS					
39    EGLISES					
4 SANTE					
40    HOPITAUX GENERAUX					
41    HOMES MEDICALISES					
42    CLINIQUES PSYCHIATRIGUFS					
44    SOINS AMBULATOIRES					
45    PROPHYLAXIE					
46    SERVICE MEDICAL DES ECOLES					
47    CONTROLE DES DENREES ALIMENTAIRES					
49    AUTRES REPENSES DE SANTE					
5 PREVOYANCE SOCIALE					
50    ASSURNNCE-VIEILLESSE ET SURVIVANTS					
51    ASSURANCE-INVALIDITE					
52    CAISSE-MALADIE ET ACCIDENTS					
53    AUTRES ASSURANCES SOCIALES					
54    PROTECTION DE LA JEUNESSE					
55    INVALIDITE					
56    ENCOURAGEMENT A LA CONSTRUCTION DE LOGEMENT					

57 HOMES POUR PERSONNES AGEES  
58 ASSISTANCE  
59 AIDE HUMANITAIRE A L'ETRANGER

6 TRAFIC

60 ROUTES NATIONALES  
61 ROUTES CANTONALES  
62 ROUTES COMMUNALES  
63 ROUTES PRIVEES  
64 CHEMINS DE FER FEDERAUX  
65 TRAFIC RÉGIONAL  
66 NAVIGATION  
67 TRAFIC AÉRIEN  
68 TRANSMISSION DE L'INFORMATION  
69 AUTRE TRAFIC

7 PROTECTION ET AMENAGEMENT DE  
L'ENVIRONNEMENT

70 APPROVISIONNEMENT EN EAU  
71 PROTECTION DES EAUX  
72 ORDURES MENAGERES  
73 ABATTOIRS  
74 CIMETIERES ET CREMATOIRES  
75 CORRECTION DES EAUX  
76 OUVRAGES PARAVALANCHES  
77 PROTECTION DE LA NATURE  
78 AUTRES SECTEURS DE LA PROTECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT  
79 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

8 SERVICES ECONOMIQUES

80 AGRICULTURE  
81 SYLVICULTURE  
82 CHASSE ET PECHE  
83 TOURISME  
84 INDUSTRIE, ARTISANAT ET COMMERCE  
85 BANQUES  
86 ENERGIE  
87 AUTRES EXPLORATIONS ARTISANALES

9 FINANCES ET IMPOTS

90 IMPOTS  
91 CONVENTIONS FISCALES AVEC L'ETRANGER  
92 PEREQUATION FINANCIERE  
93 QUOTES-PARTS AUX RECETTES  
94 GERANCE DE LA FORTUNE ET DES DETTES  
99 POSTES NON VENTILABLES

**Classification fonctionnelle - comparaison des données de plusieurs années en 1000 fr.**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 1)		1977 INVESTISSEMENTS		TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 1)		1978 INVESTISS.		TOTAL
FR.	%	FR	%	FR %	FR %	FR.	%	FR. %
0 ADMINISTRATION GENERALE								
07 LEGISLATIF ET EXECUTIF								
02 ADMINISTRATION GENERALE								
03 PRESTATIONS A DES PENSIONNES								
04 DEPENSES NON VENTILABLES								
1 SECURITE PUUBLIQUE								
10 PROTECTION JURIDIQUE								
11 POLICE								
12 JUSTICE								
13 EXECUTION DES PEINES								
14 POLICE DU FEU								
15 DEFENSE NATIONALE MILITAIRE								
16 PROTECTION CIVILE								
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION								
20 JARDINS D'ENFANTS								
21 ECOLES PUBLIQUES								
22 ECOLES SPECIALISEES								
23 FORMATION PROFESSIONNELLE								
24 FORMATION DES INSTITUTEURS								
25 ECOLE DE FORMATION GENERALE								
26 FORMATION PROFESSIONNELLE SUPERIEURE								
27 ETABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES ET RECHERCHE								
29 AUTRES SECTEURS DE L'ENSEIGNEMENT ET FORMATION								
CULTURE ET LOISIRS								
30 ENCOURAGEMENT DE LA CULTURE								
31 ENTRETIEN DES MONUMENTS ET PROTECTION DES SITES								
32 MASS-MEDIA								
33 PARCS PUBLICS ET CHEMINS PEDESTRES								
34 SPORTS								
37 AUTRES LOISIRS								
39 EGLISES								
4 SANTE								
40 HOPITAUX GENERAUX								
41 HOMES MEDICALISES								
42 CLINIQUES PSYCHIATRIQUES								
44 SOINS AMBULATOIRES								
45 PROPHYLAXIE								
46 SERVICE MEDICAL DES ECOLES								
47 CONTROLE DES DENREES ALIMENTAIRES								
49 AUTRES DEPENSES DE SANTE								
5 PREVOYANCE SOCIALE								
50 ASSURANCE-VIEILLESSE ET SURVIVANTS								
51 ASSURANCE-INVALIDITE								
52 CAISSE-MALADIE ET ACCIDENTS								
53 AUTRES ASSURANCES SOCIALES								
54 PROTECTION DE LA JEUNESSE								
55 INVALIDITE								
56 ENCOURAGEMENT A LA CONSTRUCTION DE LOGEMENT								
57 HOMES POUR PERSONNES AGEES								
58 ASSISTANCE								
59 AIDE HUMANITAIRE A L'ETRANGER								

6 TRAFIC

60 ROUTES NATIONALES  
61 ROUTES CANTONALES  
62 ROUTES COMMUNALES  
63 ROUTES PRIVEES  
64 CHEMINS DE FER FEDERAUX  
65 TRAFIC REGIONAL  
66 NAVIGATION  
67 TRAFIC AERIEN  
68 TRANSMISSION DE L'INFORMATION  
69 AUTRE TRAFIC

7 PROTECTION ET AMENAGEMENT DE  
L'ENVIRONNEMENT

70 APPROVISIONNEMENT EN EAU  
71 PROTECTION DES EAUX  
72 ORDURES MENAGERES  
73 ABATTOIRS  
74 CIMETIERES ET CREMATOIRES  
75 CORRECTION DES EAUX  
76 OUVRAGES PARAVALANCHES  
77 PROTECTION DE LA NATURE  
78 AUTRES SECTEURS DE LA PROTECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT  
79 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

8 SERVICES ECONOMIQUES

80 AGRICULTURE  
81 SYLVICULTURE  
82 CHASSE ET PECHE  
83 TOURISME  
84 INDUSTRIE, ARTISANAT ET COMMERCE  
85 BANQUES  
86 ENERGIE  
87 AUTRES EXPLOITATIONS ARTISANALES

9 FINANCES ET IMPOTS

90 IMPOTS  
91 CONVENTIONS FISCALES AVEC L'ETRANGER  
92 PEREQUATION FINANCIERE  
93 QUOTES-PARTS AUX RECETTES  
94 GERANCE DE LA FORTUNE ET DES DETTES  
99 POSTES NON VENTILABLES

## Situation des emprunts

22	DETTES A MOYEN ET LONG TERME	ANNEE D' EMISSION	TAUX	MONTANT FR.	ECHEANCE		ECHEANCE D'INTERET	REMARQUES
			D'INT ERET %		DEFINITIVE	FACULTATIVE		
221	RECONNAISSANCE DE DETTES							
	CAISSE DE PENSION DES FONCTIONNAIRES	1963	3.5	4000000	31.10.77		31.10.	AUGMENTATION DU CAPITAL DE DOTATION DE LA BANQUE CANTONALE
	FONDS DE COMPENSATION DE L'AVS	1967	5	5000000	30.06.77		30.06.	
	CAISSE NATIONALE SUISSE D'ASSURANCE EN CAS D'ACCIDENTS; LUCERNE	1972	5.25	2000000	30.11.87		30.11.	AUGMENTATION DU CAPITAL DE DOTATION DE L'USINE D'ELECTRICITE
	TOTAL			11000000				
223	EMPRUNTS PAR OBLIGATION	1956	3	15000000	30.04.76	30.04.66	30.04.	
		1962	3.5	24000000	01.06.76	01.06.74	01.06.	AUGMENTATION DU CAPITAL DE DOTATION DE LA BANQUE CANTONALE
		1967	5	18000000	15.05.79	15.05.77	15.05.	
		1969	5.25	25000000	15.09.83	15.09.79	15.09.	
		1973	5.5	18000000	10.09.81		10.09.	
		1974	8	15000000	31.10.86	31.10.82	31.10.	
		1975	6.5	40000000	30.09.87	30.09.83	30.09.	AUGMENTATION DU CAPITAL DE DOTATION DE LA BANQUE CANTONALE
	TOTAL			155000000				

## Remarques concernant les récapitulations

La classification des comptes de fonctionnement et des investissements par tâche et par nature est établie comme suit:

Compte de fonctionnement	Groupes de comptes
Charges	
1 Total	30-39
2 Charges de personnel	30
3 Biens, services et marchandises contributions courantes, dédommagements et part de recettes	31
4 Collectivités publiques	34, 35, 360-64, 370-74
5 Institutions privées	365-67, 375, 376
6 Imputations internes	39
7 Charges diverses	32, 33, 38
Revenus	
8 Total	40-49
9 Part à des recettes et subventions	44, 46, 47
10 Contributions et dédommagements de collectivités publiques	43, 45
11 Imputations internes	49
12 Autres revenus	40, 41, 42, 48
13 Charge nette	colonne 1 moins colonnes 9, 10 et 11
Compte des investissements	
1 Total	50, 52, 56, 57
2 Investissements propres	50
3 Prêts et participations permanentes Contributions:	52
4 Collectivités publiques	560-64, 570-74
5 Institutions privées	565-67, 575, 576
6 Subventions acquises et à redistribuer	66, 67
7 Autres recettes	60, 61, 62, 63

(Achevé d'imprimer en novembre 1982)